

L'OBSERVATEUR

DE L'OCDE

La sécurité alimentaire, l'agriculture et l'environnement

Intégrer
le facteur vieillissement

Emploi :
dynamiques territoriales

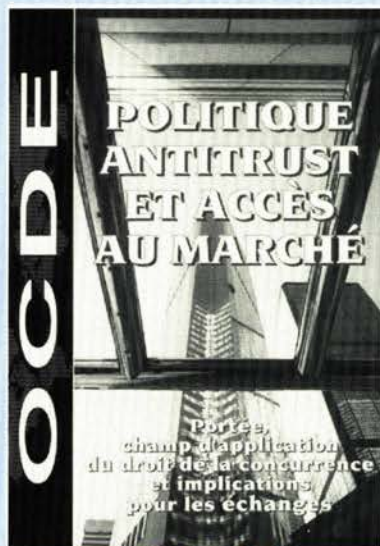
Le gouvernement
d'entreprise

30 FF 6 SEU 9 DM 4 F

n° 203 décembre 1996-janvier 1997



Politique antitrust et accès au marché Portée, champ d'application du droit de la concurrence et implications pour les échanges



Les cycles successifs de négociations commerciales multilatérales, dont le récent cycle d'Uruguay, ont considérablement abaissé les barrières douanières et les autres obstacles gouvernementaux aux échanges. Mais les barrières qui peuvent résulter de pratiques des entreprises elles-mêmes deviennent de plus en plus préoccupantes. Cette publication identifie divers facteurs qui déterminent l'efficacité du droit de la concurrence en matière de contrôle des pratiques anticoncurrentielles entravant l'accès au marché. Elle approfondit l'analyse du champ d'application et de la portée du droit de la concurrence dans 11 pays ou groupements régionaux et met en cause les exceptions, sectorielles et autres, à l'application de la loi. Le cadre analytique et les éléments factuels rassemblés dans cette publication, ainsi que les recommandations qu'elle contient, constituent une étape importante des travaux de l'OCDE destinés à renforcer la cohérence des politiques des échanges et de la concurrence.

(22 96 04 2) ISBN 92-64-25274-6, septembre 1996, 250 p.
FF 350 US\$ 70 £ 45 DM 102 ¥ 7 400



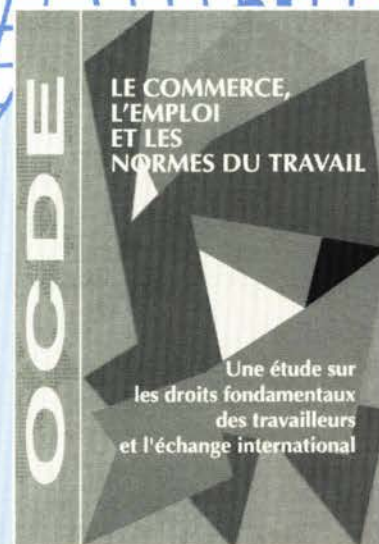
Le commerce, l'emploi et les normes du travail Une étude sur les droits fondamentaux des travailleurs et l'échange international

La question controversée des échanges et des normes du travail suscite depuis quelques années des préoccupations de plus en plus vives. La concurrence internationale s'étant accentuée, les cas d'exploitation de main-d'œuvre enfantine ou de déni des droits syndicaux et du droit de négociation collective signalés dans certains pays en développement sont parfois perçus dans les pays développés non seulement comme des violations des droits de l'homme, mais comme des pratiques commerciales déloyales. A quoi les pays en développement répondent généralement que ces accusations sont dénuées de fondement et témoignent d'un protectionnisme déguisé.

Quelles sont les normes fondamentales du travail en jeu dans ce débat ? Les pays appliquant de faibles normes fondamentales du travail sont-ils injustement avantagés sur le plan commercial ? Quels sont les avantages et les inconvénients de mécanismes destinés à promouvoir les normes fondamentales du travail ?

Cet ouvrage présente la première analyse exhaustive de ces questions à partir d'un examen critique de l'expérience de nombreux pays membres et non membres de l'OCDE.

(22 96 03 2) ISBN 92-64-25270-3, septembre 1996, 270 p.
FF 245 US\$ 48 £ 32 DM 72 ¥ 5 200



Raymond Torres,
«Les normes du travail
et les échanges»,
l'Observateur de l'OCDE,
n° 202,
octobre-novembre 1996.

**Bimestriel publié en anglais
et en français par
L'ORGANISATION DE COOPÉRATION
ET DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUES**

Rédaction

Les éditions de l'OCDE
Château de la Muette
2, rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16, France
Tél. (de France) **01 45 24 82 00**
Tél. (de l'étranger) **33 1 45 24 82 00**
Téléfax (de France) **01 45 24 18 15**
Téléfax (de l'étranger) **33 1 45 24 18 15**
Adresses Internet
Messagerie électronique :
obs.mag@oecd.org
Page d'accueil OCDE :
http://www.oecd.org

© OCDE 1996

Les demandes de reproduction
ou de traduction totales ou partielles
des articles de *l'Observateur de l'OCDE*
doivent être adressées au
chef des éditions de l'OCDE

2, rue André-Pascal
75775 PARIS Cedex 16, FRANCE.
Les articles reproduits ou traduits doivent
être accompagnés de la mention
« Reproduit (ou traduit) de *l'Observateur
de l'OCDE* » et de la date du numéro.

Les articles signés ne peuvent être
reproduits ou traduits qu'avec
leur signature. Deux exemplaires
justificatifs doivent être
envoyés au rédacteur en chef.

**Les articles signés expriment l'opinion
de leurs auteurs et non pas
nécessairement celle de l'OCDE.**

Toute correspondance doit être adressée au
rédacteur en chef.

La rédaction n'est pas tenue de rendre
des manuscrits non sollicités.

Le numéro :

30 FF 6 \$EU 9 DM 4 £

Abonnement un an :

145 FF 30 \$EU 46 DM 20 £

TÉL. (de France) 01 49 10 42 69

TÉL. (de l'étranger) 33 1 49 10 42 69

TÉLÉFAX (de France) 01 49 10 42 76

TÉLÉFAX (de l'étranger) 33 1 49 10 42 76

Rédacteur en chef

Ulla Ranhall-Reyners

Rédacteur en chef adjoint

Martin Anderson

Assistants

Catherine Nallet

Carol Thornton

Conception graphique

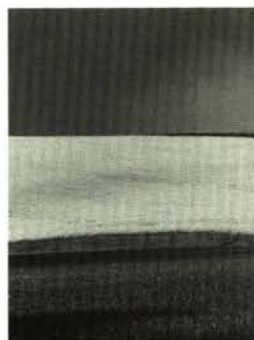
Codicom/Bonté Divine!

Réalisation technique

Frédérique Bidaux

Recherche photographique

Silvia Thompson



Si l'augmentation continue de la productivité agricole contribue à nourrir la toujours plus nombreuse population mondiale, la faim est encore une réalité quotidienne pour des millions d'êtres humains. Les politiques poursuivies doivent encourager la production de nourriture tout en sauvegardant la durabilité économique et environnementale.

© Dominique Roger

Éditorial

Agriculture	<i>Sécurité alimentaire et agriculture durable</i> Donald J. Johnston	4
--------------------	--	---

Analyses

Agriculture	<i>Assurer la sécurité alimentaire globale</i> David Blandford et Gérard Viatte	6
	<i>Des indicateurs «verts» pour l'agriculture</i> Kevin Parris	10
	<i>Mise hors culture et environnement</i> Leo Maier	12
	<i>Environnement : les agriculteurs se regroupent</i> Ronald Steenblik	16

Social	<i>Le vieillissement et l'action des pouvoirs publics</i> Peter Hicks	19
---------------	--	----

Développement territorial	<i>Dynamiques territoriales de l'emploi</i> Heino von Meyer et Philippe Muheim	22
----------------------------------	---	----

Échanges	<i>Décortiquer les obstacles aux échanges</i> Michael Daly et Hiroaki Kuwahara	27
-----------------	---	----

Développement	<i>Les PME en Afrique de l'Ouest, moteurs de la croissance</i> Michel Courcelle et Anne de Lattre	32
----------------------	--	----

Coup de projecteur

Économie	<i>Canada – Le système de pension</i> Hannes Suppanz	35
	<i>États-Unis – Le gouvernement d'entreprise</i> Peter Jarrett	37

Exclusivité OBS

Économie	<i>Repères</i>	40
-----------------	----------------	----

Pour référence

Index	<i>Articles parus dans l'Observateur de l'OCDE n°s 197 à 202</i>	42
--------------	--	----

Librairie

Parutions	<i>Nouvelles publications de l'OCDE</i>	46
Adresses	<i>Où obtenir les publications de l'OCDE</i>	54

Sécurité alimentaire et agriculture durable

Donald J. Johnston, Secrétaire général de l'OCDE

La population mondiale a plus que doublé au cours des 50 dernières années. En l'an 2020, nous serons vraisemblablement près de 2 milliards de plus à partager la planète. Grâce à la croissance économique, la plupart d'entre nous avons plus d'argent à dépenser, ce qui explique la formidable expansion de la demande alimentaire mondiale. Pourtant, l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire réussissent à fournir des quantités sans cesse plus importantes de denrées alimentaires et de matières premières pour satisfaire cette demande.

Paradoxalement, cet énorme accroissement de la production n'a pas apporté de solution au problème de la sécurité alimentaire. En dépit de tous les progrès accomplis, 20 % de la population du monde souffrent encore de malnutrition. Dans le même temps, certains pays s'efforcent de maîtriser leur production de manière à éviter l'accumulation d'excédents alimentaires coûteux. Que le dénuement existe au milieu de l'abondance montre bien qu'assurer la sécurité alimentaire – l'accès permanent à une nourriture suffisante pour tous les êtres humains du globe – n'est pas un problème simple avec une solution simple.

Dans nombre de pays, la transformation structurelle de l'agriculture au cours des décennies récentes a été stupéfiante. La productivité a progressé considérablement, souvent à un rythme plus rapide que dans l'ensemble de l'économie. Dans de nombreuses régions du monde, l'agriculture est aujourd'hui une activité aux procédés élaborés, qui utilise des technologies de pointe. Bien des pratiques à forte intensité de main-d'œuvre du passé ont cédé la place à des méthodes à forte intensité de capital, nécessitant beaucoup plus de substances chimiques, d'eau et d'énergie pour produire, transformer et commercialiser les produits alimentaires. Sans les améliorations considérables de la productivité induites par ces progrès, le consommateur moyen des pays de l'OCDE n'aurait pas connu cette diminution spectaculaire de la proportion de son revenu disponible qu'il consacre à la nourriture : dans de nombreux

pays de l'OCDE, cette part est aujourd'hui de moins de 20 %, alors qu'elle atteignait 30–35 % au début des années 60.

Il est indispensable de continuer à accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources dans le secteur agricole pour promouvoir la croissance économique et élever les niveaux de vie, surtout dans les pays pauvres où l'agriculture est souvent l'un des piliers de l'économie. Ainsi, rien ne porte à croire que les forces à l'œuvre dans la transformation structurelle de l'agriculture mondiale iront en s'affaiblissant. Mais il devient de plus en plus évident que l'accroissement de la demande alimentaire pèse lourdement sur l'environnement. La dégradation de l'habitat de la faune et de la flore amoindrit la biodiversité. L'emploi de grosses quantités de substances agro-chimiques porte atteinte à la qualité de l'eau. L'érosion et la salinisation des sols nuisent à la productivité. On pourrait multiplier les exemples de ce genre. Bien que l'agriculture concoure à modeler les paysages et à entretenir les campagnes, les écosystèmes sont manifestement soumis à rude épreuve et les performances de l'agriculture du point de vue de l'environnement doivent être améliorées.

Pour assurer la sécurité alimentaire et, parallèlement, la protection de l'environnement, il faut s'attaquer à toute une série de problèmes. Pour ce faire, il est d'une importance vitale de se placer dans une perspective globale. La sécurité alimentaire est certes une obligation nationale, mais les pays ne peuvent s'en acquitter efficacement en agissant seuls. La recherche de solutions passe obligatoirement par une coopération et une coordination à l'échelle internationale.

Tout d'abord et surtout, la communauté mondiale doit s'attaquer au problème de la pauvreté qui est la racine d'une bonne partie de l'insécurité alimentaire. Une croissance économique durable est vitale pour élever les revenus et, partant, garantir l'accès à la nourriture. Pour améliorer la prospérité économique, il faut impérativement œuvrer tout à la fois à l'instauration d'un climat macro-économique propice à l'investissement privé et à la libéralisation des

échanges. Les politiques micro-économiques devraient viser au premier chef à éliminer les obstacles structurels à la croissance – la médiocrité de l'infrastructure des transports et des communications, ou le manque de compétences pour l'application des technologies nouvelles. Lever ces obstacles, c'est concourir à la création d'emplois, à la mise en valeur du capital humain et à une affectation plus efficiente des ressources tant à l'intérieur des pays qu'entre eux. Ces grandes orientations de l'action publique, complétées par une aide au développement bien ciblée, permettront d'atteindre des taux de croissance plus élevés et durables, nécessaires aux pays en développement.

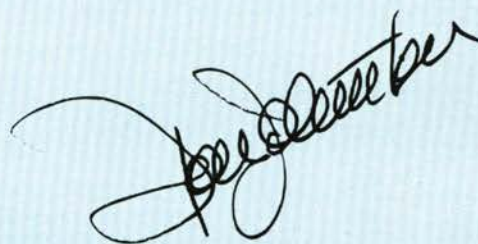
En deuxième lieu, les politiques qui façonnent le cadre économique doivent donner, notamment aux agriculteurs, des incitations de nature à les encourager à recourir à des pratiques agricoles durables du point de vue économique comme du point de vue de l'environnement. Dans nombre de pays démunis, les politiques agricoles ont fréquemment pénalisé les producteurs, déprimant ainsi la production et bridant l'adoption de telles pratiques. Ces pays devront continuer à réformer leurs politiques afin de rétablir l'équilibre. De même, dans bon nombre de pays nantis, la réforme des politiques agricoles qui encouragent l'intensification de la production par le biais de subventions ou de prix artificiellement élevés jouera un rôle central dans la diminution des dommages que l'agriculture cause à l'environnement.

Là où des problèmes d'environnement subsistent, il est possible de récompenser directement les agriculteurs qui s'emploient à atténuer les effets néfastes de leurs activités, à protéger les campagnes et à améliorer les habitats de la faune et de la flore. La recherche et le développement, de même que la diffusion et l'adoption de techniques améliorées, seront d'une importance capitale pour accroître la production de manière à satisfaire la demande tout en préservant l'environnement. Par-dessus tout, des secteurs agricoles orientés par le marché devraient réagir aux changements qui marquent l'offre et la demande mondiales au lieu d'être coupés des grandes évolutions internationales.

De fait, les pays devraient faire jouer pleinement les marchés internationaux pour assurer la sécurité alimentaire. Les échanges encouragent le transfert efficient des produits alimentaires depuis les zones disposant d'excédents vers celles

qui ont des déficits. Ils permettent aux pays de compter sur eux-mêmes, au lieu de gaspiller une grande partie de leurs rares ressources à essayer de devenir autosuffisants. Dans les circonstances particulières que connaissent les pays démunis en proie à des crises alimentaires, une utilisation sélective et judicieuse de l'aide alimentaire s'impose. Mais celle-ci devrait servir à pallier des insuffisances passagères de la production et non constituer une source permanente d'offre intérieure. Elle devrait être d'origine locale, lorsque cela est possible, au lieu d'être un moyen utilisé par les pays riches pour écouler leurs excédents.

La finalité des analyses de l'OCDE a toujours été de déterminer le dosage le plus efficace et le plus efficient de politiques à mener, au niveau tant macro que micro-économique, permettant de réaliser à la fois les objectifs économiques et les objectifs sociaux. La question de la sécurité alimentaire est exemplaire à cet égard. Des politiques cohérentes, une bonne gestion des affaires publiques et des marchés efficients sont autant d'éléments d'une importance vitale pour assurer la sécurité alimentaire au niveau national comme au niveau mondial. Parce qu'elle est la résultante d'un mélange complexe de facteurs physiques, sociaux et économiques, la sécurité alimentaire doit être abordée par une approche interdisciplinaire. C'est dans cette perspective que l'OCDE s'est placée pour rechercher des politiques appropriées. Parvenir à la sécurité alimentaire est un enjeu mondial que les pays doivent relever en unissant leurs efforts. La nature des travaux de l'OCDE, son action en faveur de la coopération internationale et son souci grandissant d'élargir le dialogue avec les pays non membres, sont autant d'atouts qui contribueront tous à la recherche de solutions au plus fondamental des besoins de l'humanité – le besoin de se nourrir.





Assurer la sécurité alimentaire globale

David Blandford et Gérard Viatte

Éliminer la malnutrition de la planète exigera l'élaboration de politiques ambitieuses et cohérentes dans de nombreux domaines : agriculture, échanges, aide, protection de l'environnement, recherche, investissements... Un dosage équilibré entre ces champs d'action contribuera à créer les conditions nécessaires à une augmentation générale de la prospérité, seule garantie d'une production alimentaire suffisante.

Les gouvernements des pays réunis à Rome en 1974 pour la Conférence mondiale de l'alimentation ont conclu leurs travaux sur la production et la consommation alimentaires mondiales par une déclaration solennelle : « Chaque homme, femme et enfant a le droit inaliénable d'être libéré de la faim et de la malnutrition, afin de développer pleinement ses facultés physiques et mentales ».

Malgré deux décennies d'augmentation sensible de la production alimentaire et de régression notable de la malnutrition, cet objectif est encore loin d'être atteint : l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que plus de 800 millions de personnes dans les pays en développement sont toujours sous-alimentées. De fait, la FAO craint que, en l'absence de mesures concrètes, le problème de la sécurité alimentaire non seulement persiste mais s'aggrave. En Afrique, particulièrement, la faible progression de la production alimentaire et la forte croissance démographique augmentent les risques de pénurie alimentaire grave et durable.

A l'occasion du Sommet mondial de l'alimentation, qui s'est déroulé, également à Rome, du 13 au 17 novembre 1996, les gouvernements membres de la FAO ont réaffirmé leur engagement d'éliminer la faim dans le monde et arrêté un plan d'action destiné à limiter les variations saisonnières de l'offre alimentaire, à améliorer l'accès aux ressources alimentaires et à réduire le nombre d'êtres humains souffrant de malnutrition.

Augmenter les ressources alimentaires

Pour garantir à tous une alimentation suffisante – une « sécurité alimentaire » –, il faut que le monde produise assez pour nourrir sa population au fur et à mesure de sa croissance et que cette production soit rapidement accessible à tous. C'est pourquoi il est vital, au sens propre du mot, que les politiques gouvernementales ne freinent pas les incitations à produire et à commercialiser les den-

rées alimentaires. En effet, un grand nombre de pays pauvres, en cherchant à limiter les prix pour les consommateurs urbains, abaissent les prix à la production et, ce faisant, contribuent à réduire l'offre alimentaire.

Si des investissements suffisants sont consacrés à l'élaboration et à l'application de meilleures méthodes de production, la planète peut produire les quantités nécessaires pour nourrir l'ensemble de sa population, même si celle-ci doit, selon les prévisions, passer des 5,8 milliards d'habitants actuels à 7,6 milliards en 2020. La production alimentaire mondiale s'accroît rapidement depuis quelques décennies, soutenue à partir des années 60 par une révolution scientifique qui a permis d'augmenter sensiblement les rendements de la production de riz et de blé. Grâce à l'introduction de variétés améliorées de plantes, à l'utilisation d'engrais et de pesticides ainsi qu'à la mécanisation et l'irrigation, la production a progressé proportionnellement plus vite que la population dans de nombreuses régions du globe : une augmentation des rendements à l'hectare de 3 % l'an ou plus n'est pas rare. La science et la technologie ont joué un rôle de première importance dans cette évolution : elles ont rendu possibles les améliorations nutritionnelles qui ont accompagné l'expansion de l'offre et, d'une manière plus générale, elles ont favorisé le développement économique en abaissant le coût de l'alimentation en termes réels et en rendant disponible pour d'autres secteurs une main-d'œuvre jusqu'alors employée dans l'agriculture.

La question de savoir avec quelle rapidité l'agriculture devrait s'adapter à l'évolution de la productivité est devenue, dans beaucoup de pays riches, un problème politique délicat. On a cherché à protéger les revenus agricoles en soutenant les prix, et même en limitant les changements structurels indispensables comme l'accroissement de la taille des exploitations. De nombreuses tentatives de ce genre se sont soldées par des échecs coûteux et ont peut-être même intensifié les pressions en faveur du changement structurel qu'elles étaient censées tempérer.

Plus l'offre s'accroît, plus il faudra se préoccuper de la protection de l'environnement, que les techniques agricoles intensives mettent à rude épreuve aujourd'hui. Comme la majorité des terres cultivables de la planète est aujourd'hui exploitée, on ne peut guère compter sur la mise en

valeur de nouvelles terres pour accroître la production. Les améliorations du rendement des cultures qui seront nécessaires pour satisfaire la demande devront être obtenues par des méthodes écologiquement et économiquement viables. De nouvelles avancées en biotechnologie – telles que la modification génétique de plantes pour augmenter leur résistance aux ravageurs ou aux maladies – offrent des perspectives particulièrement prometteuses et pratiquement sans conséquences pour l'environnement. Il est par ailleurs important d'améliorer la gestion des ressources naturelles rares telles que l'eau. Les cultures irriguées, qui assurent près de 40 % de la production alimentaire mondiale sur 17 % seulement des terres cultivées, consomment 70 % de l'eau utilisée à l'échelle de la planète.

Ces préoccupations ne concernent pas seulement le milieu terrestre. Le poisson est en effet une source protéique importante, en particulier dans les pays en développement, et a de ce fait un rôle essentiel à jouer dans la sécurité alimentaire. Une surexploitation des océans réduit néanmoins gravement les stocks de poisson. Un plan d'action visant à mettre en œuvre une exploitation durable des pêcheries a été décidé par 95 gouvernements membres de la FAO en décembre 1995 à Kyoto. Il préconise l'amélioration de la coopération et de la coordination internationales pour tous les aspects relatifs à la gestion des pêcheries, notamment l'amélioration de la surveillance des stocks, le renforcement de la base scientifique de leur gestion, le recours à des accords de gestion et de conservation des pêcheries pour réduire les excès de pêche. Faute de suivre cette voie, le risque est grand d'une pénurie de produits de la pêche au début du siècle prochain, les pays en développement étant alors les plus durement frappés.

L'aquaculture pourrait, en accroissant les approvisionnements, contribuer de façon importante à combler ce déficit. Selon la FAO, la production aquacole mondiale devrait avoir plus que doublé d'ici à 2010 et pourrait alors représenter plus de 35 % de la consommation de poisson. Jusqu'à présent, l'aquaculture a toutefois largement privilégié les espèces à forte valeur marchande comme le saumon ou les crevettes, qui ne sont guère de nature à fournir un apport protéique bon marché aux pays en développement. De ce point de vue, la meilleure solution consiste à promouvoir l'aqua-

David Blandford est chef de la division de l'analyse quantitative et des études spéciales, direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries, OCDE, dont Gérard Viatte est le directeur.

Messagerie : agr.contact@oecd.org

Assurer la sécurité alimentaire globale

ZOOM

Le rôle de l'OCDE dans la sécurité alimentaire globale

L'OCDE contribue à l'objectif de la sécurité alimentaire globale à travers plusieurs de ses activités. Elle cherche à favoriser une croissance économique équitable et l'expansion des échanges internationaux, à encourager le secteur public à une plus grande efficacité et à améliorer les positions et les réactions des pays de l'OCDE qui touchent les pays en développement ou les économies en transition. Elle s'emploie à intensifier la collaboration avec d'autres organisations internationales, notamment la FAO, dans un certain nombre de secteurs, tout particulièrement l'alimentation, l'agriculture et les pêcheries.

L'OCDE assure un suivi et une évaluation permanents de l'impact des politiques mises en œuvre par les pays membres dans les domaines de l'agriculture et des pêcheries. Elle est ainsi en mesure d'établir chaque année des projections – à cinq ans et à l'échelle mondiale – de l'offre, de la demande, des échanges et des prix des principaux produits agricoles. Au cours de cet exercice, elle analyse l'évolution des techniques, des revenus et d'autres facteurs tels que les politiques agricoles et commerciales, ainsi que leurs incidences probables sur les marchés. Cela permet d'identifier les réformes qu'il serait nécessaire d'engager pour que producteurs et consommateurs puissent réagir aux fluctuations des prix du marché et favoriser la stabilité des prix internationaux.

Au cours de ces dernières années, les objectifs poursuivis par l'OCDE ont pris une dimension mondiale avec les activités d'ouverture vers les pays non membres, sous forme notamment d'ateliers sur de grandes questions de fond. Parmi les économies impliquées : l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Chine, Hong-Kong, l'Inde, la Malaisie et la Thaïlande. Des relations se nouent par ailleurs entre les pays de l'OCDE et certains pays non membres, en particulier le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie et la Russie. Ces relations font actuellement l'objet d'une étude approfondie¹.

L'OCDE a défini en 1990 un code de conduite pour les opérations d'aide alimentaire dans les pays du Sabel en collaboration avec les pays de la région et les donateurs d'aide. La

Charte de l'aide alimentaire pour le Sabel a pour principal objectif de réduire les effets pervers que l'aide alimentaire est susceptible d'avoir sur les secteurs agricoles de la région : baisse des prix agricoles et conséquences sur la production, par exemple. La Charte vise donc à la fois le maintien de l'offre alimentaire globale à un rythme relativement constant et la garantie des approvisionnements pour les groupes à haut risque ou défavorisés. Trois principes sont posés : fourniture d'informations plus fiables, pour pouvoir évaluer les besoins alimentaires ; amélioration de la coordination entre donateurs et bénéficiaires ; respect plus strict des règles de mise en œuvre des activités d'aide alimentaire, notamment en systématisant les achats au niveau local ou régional. Les effets de la Charte sont évalués une fois par an, et son succès en fait un modèle pour les opérations d'aide alimentaire dans les pays à faibles revenus et à déficit alimentaire.

Les membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD)² ont récemment réaffirmé leur volonté de contribuer au développement économique et, en particulier, de réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes vivant dans un dénuement total dans les pays en développement. Pour y parvenir, les pays de l'OCDE ont défini une série de mesures précises qu'il conviendrait de prendre : soutenir les stratégies locales, s'engager à garantir des ressources suffisantes, renforcer la coordination tant dans les instances internationales que sur le terrain, assurer un suivi et une évaluation des activités menées, étendre le cadre de la coopération. L'OCDE cherche à apporter son appui aux pays engagés dans l'aide au développement en favorisant un consensus entre institutions internationales, pays donateurs et bénéficiaires, sur les stratégies de développement à mettre en œuvre et sur l'utilisation de l'aide.

1. *Mondialisation et interdépendance à l'horizon 2020. Défis et opportunités pour les pays de l'OCDE*, à paraître 1997.

2. Sur Internet, <http://www.oecd.org/dac> : Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du 21^e siècle.

par les femmes, il est extrêmement important de dispenser équitablement aux hommes et aux femmes une formation à ces techniques. La recherche agronomique donne des résultats importants, et pourtant, depuis le début des années 90, les investissements qui y sont consacrés stagnent, notamment dans les pays en développement. Elle devrait donc, aux niveaux national et international, bénéficier de plus d'attention dans la répartition des fonds. Une coopération plus étroite entre secteurs privé et public – par le biais de coentreprises ou de la protection de la propriété intellectuelle, par exemple – devrait permettre de garantir que la recherche recevra à l'avenir des ressources suffisantes. Les pays de l'OCDE peuvent jouer un rôle dans ce domaine : leurs importantes infrastructures de R-D et leurs connaissances scientifiques peuvent en effet être utilisées pour renforcer les programmes de recherche agronomique mis en œuvre dans des pays plus défavorisés, en particulier grâce à des projets de coopération et de formation.

Croissance économique et pauvreté

L'insécurité alimentaire peut être un cercle vicieux : ceux qui souffrent de malnutrition n'ont souvent ni les ressources nécessaires pour produire leur propre nourriture, ni des revenus suffisants pour l'acheter. De toute évidence, la solution consiste à accroître les revenus des plus pauvres. Dans certains pays, cela signifie leur assurer des terres et du capital en quantité suffisante. Dans d'autres, il s'agira de trouver les moyens de favoriser la croissance de l'activité économique dans les zones rurales et urbaines. La mise en place d'un cadre d'action encourageant l'investissement privé et la formation de capital dans l'ensemble du tissu économique est indispensable pour accélérer la croissance économique et la création d'emplois. Tous les gouvernements doivent orienter leurs efforts vers l'objectif consistant à garantir les conditions nécessaires à une croissance économique durable, source d'une meilleure répartition du revenu.

L'instabilité politique est fréquemment facteur d'insécurité sur le plan alimentaire. Les systèmes les plus à même d'assurer la sécurité alimentaire – avec des gouvernements responsables et à

culture dans le cadre de systèmes de production agricole durables, par exemple à élever du poisson dans les rizières.

Créer des systèmes agricoles durables est un processus complexe qui appelle des techniques et des mesures appropriées et des efforts particu-

liers en matière d'éducation et de formation. Il est ensuite crucial, si l'on veut accroître la production et réduire au minimum les pertes après récolte, de trouver des moyens efficaces de diffuser les nouvelles techniques. Comme la production alimentaire mondiale est en grande partie assurée

l'écoute – sont donc de nature participative et pluraliste. Par ailleurs, la désorganisation des approvisionnements alimentaires provoquée par les guerres et les conflits intérieurs est une cause majeure de malnutrition et de famine.

A l'inverse, la croissance économique et la stabilité politique que connaissent de nombreuses régions du monde ont amélioré la sécurité alimentaire. Ce n'est pas un hasard si, là où la productivité de l'agriculture est due essentiellement à l'application de nouvelles techniques – dans nombre des grands pays rizicoles d'Asie –, la croissance économique a également été la plus rapide. D'autres régions du globe, notamment l'Afrique, n'ont pas bénéficié de cette combinaison favorable de techniques appropriées et de stabilité politique, et ont vu leurs ressources alimentaires se détériorer devant la rapidité de leur croissance démographique. L'amélioration de la sécurité alimentaire doit donc avant tout cibler ces régions.

Réformer les politiques agricoles

A l'échelle de la planète, les agriculteurs sont en mesure de nourrir la population au fur et à mesure de sa croissance si les politiques agricoles ne faussent pas les incitations. Les prix doivent refléter l'évolution de l'offre et de la demande, de manière à orienter l'utilisation des ressources et stimuler la productivité. Les efforts déployés par les pouvoirs publics pour tenter de protéger les marchés intérieurs contre les fluctuations des marchés mondiaux sont souvent coûteux et ne font que transférer sur d'autres la charge de l'ajustement.

Il est essentiel de poursuivre la réforme des politiques agricoles et de réduire l'intervention des pouvoirs publics, afin d'améliorer le fonctionnement des marchés à tous les stades – depuis l'offre d'intrants jusqu'à la transformation des matières premières agricoles et la distribution des produits finaux, et depuis les marchés locaux et régionaux jusqu'aux marchés internationaux. Pour que les marchés puissent fonctionner de manière efficiente, il faut réformer les politiques agricoles de beaucoup de pays en développement – qui taxent la production – et celles de beaucoup de pays riches – qui subventionnent la leur. Les enseignements tirés des erreurs dispendieuses des politi-

ques agricoles mises en œuvre dans de nombreux pays de l'OCDE devraient aider les pays dont les revenus progressent à éviter de répéter les mêmes erreurs.

On redoute parfois que l'ouverture des marchés intérieurs n'expose les consommateurs à une variabilité inacceptable des prix. Pour pallier ce risque, on peut avoir recours à des mécanismes du secteur privé, comme les marchés à terme et les marchés des options, à condition de les laisser fonctionner efficacement et de permettre aux producteurs, comme aux consommateurs, d'y avoir accès. La diffusion des technologies de l'information ouvre, à cet égard, des perspectives prometteuses. Le stockage subventionné des produits agricoles ou d'autres mesures, comme les restrictions aux échanges internationaux, risquent d'être très coûteux et d'une efficacité limitée. Ce qui ne signifie pas que les gouvernements n'ont pas à intervenir : favoriser le développement des infrastructures, par exemple l'amélioration des systèmes de transport et de communication, pourrait permettre aux marchés de mieux faire face aux fluctuations de l'offre et de la demande. Il apparaît de plus en plus clairement que pour améliorer le fonctionnement des marchés alimentaires, il est indispensable de supprimer les obstacles à la libre circulation des biens et des informations.

Les échanges internationaux ont un rôle majeur à jouer non seulement du fait qu'ils permettent le transfert de denrées alimentaires de zones de surabondance vers des zones déficitaires, mais également parce qu'ils contribuent à la croissance des revenus mondiaux. Les politiques commerciales devraient avoir pour objectif d'accroître le taux de couverture des besoins – grâce au recours à des importations et des exportations commerciales pour équilibrer la production intérieure – et non de chercher à atteindre l'auto-suffisance sans prendre en compte les coûts. Le rôle des échanges sera vital tant pour satisfaire les besoins alimentaires à long terme d'une grande partie de la population mondiale que pour atténuer les pressions induites à court terme par les crises alimentaires intérieures. L'aide alimentaire tiendra bien évidemment une place importante dans des situations d'urgence, mais elle ne doit pas déformer les signaux de prix qui permettent aux marchés de fonctionner efficacement.

Si l'on veut que les échanges internationaux jouent leur rôle dans la sécurité alimentaire, il faut

accorder une haute priorité à la réforme des politiques isolant les marchés intérieurs des marchés internationaux. L'accord du cycle d'Uruguay sur l'agriculture institue un cadre à cet effet. Les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) reconnaissent que l'objectif à long terme de réduire considérablement et progressivement le soutien et la protection à l'agriculture demande un processus continu. C'est pourquoi ils ont décidé de commencer en 1999 de nouvelles négociations sur l'agriculture. Le but est une intégration mondiale des marchés intérieurs – la condition d'une sécurité alimentaire globale.



Assurer la sécurité alimentaire est un objectif ambitieux exigeant que les gouvernements travaillent dans le même sens que le marché plutôt que contre lui. Les engagements pris par les pays de l'OCDE en matière de politiques fondées sur le marché tant à l'OCDE que dans l'enceinte plus large de l'OMC, contribueront au meilleur fonctionnement des marchés qui est nécessaire pour la sécurité alimentaire globale. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE



- Aspects économiques de la gestion des ressources biologiques marines, à paraître 1997
- Mondialisation et interdépendance à l'horizon 2020. Défis et opportunités pour les pays de l'OCDE, à paraître 1997
- La prévention des crises alimentaires au Sahel, à paraître 1997
- Les perspectives agricoles. Tendances et enjeux à l'horizon 2000, 1996
- Politiques, marchés et échanges agricoles dans les pays de l'OCDE. Suivi et évaluation 1996, 1996
- Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest : une vision à l'horizon 2020, 1996
- Jean-Marie Cour et David Naudet, «L'Afrique de l'Ouest – horizon 2020», l'Observateur de l'OCDE, n° 200, juin-juillet 1996
- L'interdépendance mondiale. Les liens entre l'OCDE et les principales économies en développement, 1995
- Examen des pêcheries dans les pays membres de l'OCDE, 1995
- Changement technologique et ajustement structurel dans le secteur agricole de l'OCDE, 1995
- L'avenir de l'agriculture : incidences sur les pays en développement, 1992.



Agriculture et environnement : la complémentarité durable

L'incidence de l'agriculture sur l'environnement est une question essentielle pour la politique agricole des pays de l'OCDE qui reconnaissent tous l'importance d'une gestion durable des ressources naturelles. Dans le cadre de la réforme en cours des politiques agricoles, de nombreux pays assortissent l'aide aux exploitants de conditions touchant à la protection de l'environnement.

Quels sont les effets, nocifs et bénéfiques, des activités et des politiques agricoles sur l'environnement ? Quelles mesures les pouvoirs publics utilisent-ils pour traiter les questions d'environnement dans le secteur agricole ? L'OCDE est sur le point de publier trois études qui examinent plusieurs aspects de ces questions : les possibilités d'élaborer des données quantitatives sur les effets de l'environnement sur l'agriculture ; les conséquences pour l'environnement des programmes de retrait des terres ; les stratégies concertées et peu coûteuses que mettent en œuvre les agriculteurs eux-mêmes pour s'attaquer aux problèmes écologiques.

Kevin Parris

Comment l'agriculture agit-elle sur l'environnement ? Quel est l'impact des mesures prises par les pouvoirs publics ? Ces deux questions sont à la base des nouveaux travaux de l'OCDE sur l'élaboration d'indicateurs agro-environnementaux, travaux qui s'inscrivent dans l'effort actuel pour mettre au point des indicateurs «verts» dans tous les secteurs de l'économie¹.

L'accroissement de la demande d'information sur le rapport entre agriculture et environnement montre l'importance que les gouvernements des différents pays accordent à l'amélioration de l'environnement dans le cadre des pratiques agricoles. La Commission des Nations unies du développement durable, par exemple, a invité les pays à élaborer des indicateurs pour mesurer les progrès accomplis dans ce domaine, en particulier dans le secteur agricole, conformément à l'un des objectifs dégagés par la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED), tenue à Rio de Janeiro en 1992.

Les données chiffrées dont les pays disposent dans ce domaine sont actuellement insuffisantes. Or, sans ces informations, les pouvoirs publics et les autres parties prenantes ne sont pas en mesure de déterminer les problèmes, les risques et les avantages écologiques liés à l'agriculture. Ce qui rend difficiles l'adéquation, le suivi et l'évalua-

¹ Kevin Parris travaille à la division des études nationales II et environnement, direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries, OCDE.

Messagerie : agr.contact@oecd.org

Des indicateurs «verts» pour l'agriculture

tion des programmes environnementaux et agricoles. L'OCDE essaie de répondre à ce besoin de données en élaborant des indicateurs agro-environnementaux (IAE), en établissant des définitions et des méthodes de mesure globalement cohérentes, et en encourageant les pays membres à partager leurs expériences dans ce domaine.

L'ensemble des indicateurs mis au point par l'OCDE vise à :

- fournir des informations aux gouvernements et au public sur l'état actuel de l'environnement et sur les modifications qui lui sont faites par le secteur agricole
- aider les décideurs à mieux cerner les relations de cause à effet entre, d'une part, l'agriculture et la politique agricole et, d'autre part, l'environnement, et à réagir face aux transformations écologiques
- contribuer au suivi des mesures prises pour encourager une agriculture durable et à l'évaluation de leur efficacité.

Déterminer et élaborer des indicateurs

Quels sont les indicateurs pertinents ? De toute évidence, les indicateurs choisis doivent s'appliquer aux principaux problèmes d'environnement, surtout à ceux touchant au milieu naturel et à la santé humaine. Chaque indicateur doit être pertinent pour l'action publique, fiable au plan analytique et présenté à un niveau d'agrégation permettant aux décideurs de l'utiliser, en particulier à l'échelon national.

Les indicateurs sont mis au point dans le cadre d'un modèle intitulé «causes agissantes-état-réponses» (DSR²). Les «causes agissantes» désignent les aspects des pratiques agricoles qui sont susceptibles de provoquer des modifications de l'environnement. Modifications négatives, comme l'utilisation excessive de produits chimiques, ou bénéfiques, comme l'augmentation de la capacité

de rétention d'eau de certains systèmes agricoles qui permet de remédier aux problèmes d'érosion des sols et d'inondation. L'état fait référence aux conditions écologiques résultant de ces causes agissantes, autrement dit à leurs incidences sur les sols, l'eau, l'air, la biodiversité, les habitats naturels, les paysages et la santé humaine. Les «réponses» renvoient aux réactions des exploitants, des consommateurs, de l'industrie agro-alimentaire et des pouvoirs publics face aux modifications perçues. Par exemple : l'adoption par les exploitants de pratiques de lutte contre les ravageurs qui réduisent l'emploi des pesticides ; l'adoption volontaire, par l'industrie alimentaire, de normes d'environnement plus strictes ; l'attribution aux exploitants, par les pouvoirs publics de certains pays, d'une aide visant à les encourager à développer des pratiques favorables à l'environnement.

Des indicateurs sont actuellement mis au point pour 13 problèmes agro-environnementaux classés comme prioritaires par les pays de l'OCDE :

- éléments fertilisants – le bilan des «intrants» et des «extrants» d'éléments fertilisants, tels que les engrais chimiques et le fumier, puisqu'une teneur excessive du sol en éléments fertilisants peut, par exemple, polluer l'eau
- pesticides – les risques environnementaux de l'utilisation des pesticides et leurs effets sur la qualité de l'eau et des sols, sur la flore et la faune, et sur la santé humaine, ainsi que le danger de contamination des produits alimentaires
- utilisation des ressources en eau – les bilans hydrologiques des ressources en eaux de surface et en eaux souterraines afin d'évaluer l'efficacité de l'utilisation de l'eau, en particulier pour l'irrigation
- exploitation et conservation des terres – l'effet des changements dans l'utilisation des terres tels que la conversion de zones humides en terres agricoles, et le rôle de l'agriculture dans la pré-

vention des glissements de terrain, de l'érosion et des inondations

- qualité des sols – l'impact sur la qualité des sols, en particulier pour mettre en évidence le risque d'érosion
- qualité de l'eau – les incidences sur la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines
- gaz à effet de serre – la contribution du secteur agricole au changement climatique par un bilan net des rejets et de l'accumulation de ces gaz (exprimés en équivalents CO₂)
- biodiversité – la biodiversité des espèces domestiquées utilisées en agriculture, ainsi que l'impact de l'agriculture sur les espèces sauvages
- habitats naturels – les modifications des habitats dans les zones agricoles (telles que les pâturages), leur morcellement, et la longueur de la «zone de contact» entre terres agricoles et non agricoles
- paysages – la transformation des paysages agricoles, notamment par l'élaboration d'un inventaire de leurs caractéristiques physiques
- gestion des exploitations – l'impact des pratiques de gestion sur les éléments fertilisants, les ravageurs, les sols, l'irrigation et l'ensemble de l'exploitation
- ressources financières des exploitations – les incidences environnementales sur le niveau et l'évolution des ressources financières des exploitations, du point de vue, par exemple, de la capacité d'acquiescer de nouvelles technologies
- aspects socioculturels – l'impact sur l'environnement de la structure socioculturelle des communautés rurales et, par exemple, de l'évolution de la répartition entre population rurale et population urbaine³.

Dans leur phase initiale, les travaux de l'OCDE sur les indicateurs agro-environnementaux ont essentiellement visé à approfondir l'analyse théorique des liens entre agriculture et environnement, afin d'aider à définir les indicateurs susceptibles d'améliorer l'examen et le suivi des politiques menées. En outre, un effort considérable est déployé actuellement pour mettre au point des indi-

1. *Indicateurs environnementaux pour l'agriculture*. Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1997.

2. Driving Force-State-Response.

3. Voir pp. 22-26.

Des indicateurs «verts» pour l'agriculture



Sans bilans hydrologiques, l'efficacité de l'irrigation est difficile à mesurer.

cateurs et des méthodes de mesure pertinents pour ces 13 catégories de problèmes.

Les travaux méthodologiques sont bien avancés sur certaines questions – par exemple, la mesure des bilans d'éléments fertilisants visant à évaluer la qualité de leur utilisation du point de vue de l'environnement. Sur d'autres questions, comme les indicateurs relatifs aux paysages, les travaux ont besoin d'être poursuivis afin de mettre au point des méthodes de mesure appropriées. Dans les domaines où celles-ci sont déjà définies (pour les bilans d'éléments fertilisants, par exemple), la collecte des données et l'évaluation des indicateurs sont en cours.

Une part essentielle des travaux d'élaboration des IAE est menée en s'appuyant sur les efforts déployés par les pays pilotes de l'OCDE. Formule qui consiste à mettre à profit l'intérêt particulier déjà porté par tel ou tel pays à des questions spécifiques – la qualité des sols ou les gaz à effet de serre – et à tirer parti des connaissances qu'ils ont déjà acquises.

Les travaux de l'OCDE sur les IAE peuvent également présenter un intérêt pour de nombreux pays non membres, du fait de l'importance grandissante qu'y revêtent les questions agro-environnementales. Des pressions s'y exercent à l'échelon national en faveur d'une amélioration de la

qualité de l'environnement – évolution qui va dans le sens des obligations, incombant aux gouvernements aux termes des accords internationaux, de suivre les progrès accomplis.

..

Les travaux futurs sur les indicateurs agro-environnementaux devront être évalués régulièrement de façon à tenir compte d'une possible évolution des priorités ou de l'apparition de nouvelles préoccupations touchant notamment à la sécurité alimentaire et au changement climatique. L'OCDE continuera à informer les gouvernements et le public de l'impact de l'agriculture sur l'environnement, à aider les décideurs à mieux cerner les liens qui unissent ces deux secteurs de façon à leur permettre d'affiner leurs politiques et leurs décisions, à suivre et à évaluer l'efficacité des mesures prises sur l'instauration d'une agriculture durable dans le cadre de la réforme actuelle des politiques agricoles. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE

Indicateurs environnementaux pour l'agriculture, à paraître 1997
Données OCDE sur l'environnement, 1995.



Mise hors

Leo Maier

Beaucoup de pays de l'OCDE offrent, dans le cadre de leur politique agricole, des incitations financières aux agriculteurs pour qu'ils soustraient des terres agricoles à la production ou les utilisent autrement. Ces programmes de mise hors culture poursuivent souvent deux objectifs différents : maîtriser l'offre des produits et améliorer la qualité écologique des terres agricoles¹.

Les programmes de mise hors culture des pays de l'OCDE ont soustrait à la production d'importantes superficies de terres agricoles ou les ont converties à d'autres usages que la culture : pacage, exploitation forestière ou production de matières premières énergétiques renouvelables. Aux États-Unis, 14,6 millions d'hectares de terres ont été engagés dans un programme à long terme de mise hors production et 5,6 millions sont restés en jachère en 1995 dans le cadre de programmes annuels, soit au total environ 11 % des terres arables américaines. Dans l'Union européenne (UE), quelque 7,2 millions d'hectares ont fait l'objet de programmes à court terme de mise hors culture en 1995 et plus de 0,9 million ont été affectés à l'exploitation forestière, soit, là encore, un total de près de 11 % des terres arables. Au Canada, un demi-million d'hectares environ, soit près de 1 % des terres arables, est placé sous couverture vé-

Leo Maier travaille à la division des études nationales II et environnement, direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries, OCDE.

Messagerie : agr.contact@oecd.org

culture et environnement

gérale à long terme depuis la fin des années 80. Les agriculteurs japonais ont soustrait près de 0,7 million d'hectares de champs de paddy à la production de riz en 1995, soit environ 16 % du total des terres arables. Quant aux agriculteurs suisses, ils ont mis 57 000 hectares de terres hors production en 1994 (14 % des terres arables).

La durée de la période de mise hors culture permet, dans la plupart des cas, de savoir si celle-ci a pour principal objectif de maîtriser l'offre d'un produit précis ou de protéger l'environnement. En règle générale, une mise hors culture qui ira jusqu'à cinq ans a principalement pour but de réguler l'offre d'un produit, tandis qu'un programme de dix ans ou plus poursuit habituellement des objectifs écologiques.

Retrait à court terme

La mise hors culture à court terme peut néanmoins avoir simultanément quelques objectifs environnementaux. Elle peut s'inscrire ou non dans une rotation. Dans ce dernier cas, une parcelle de terre agricole est mise hors culture pendant une période de végétation, puis remise en culture. L'année suivante, une autre parcelle est «gelée». Une grande partie des ressources en terres d'une exploitation agricole est ainsi soustraite, par séquences, à la production, indépendamment de la nécessité d'assainir l'environnement sur telle ou telle parcelle. Si la terre en jachère est laissée à l'abandon, on encourt un risque de dégradation écologique : érosion éolienne, hydrique, lessivage d'éléments fertilisants et prolifération de plantes adventices et de ravageurs.

C'est la raison pour laquelle certains gouvernements ont attaché des conditions d'ordre écologique aux dispositions budgétaires prévues pour le gel des terres par rotation. Plusieurs pays de l'Union européenne exigent ainsi des agriculteurs qu'ils établissent un couvert végétal pendant la période de gel et imposent des restrictions sur l'utilisation d'engrais et de pesticides, sur l'épandage de fumier organique et d'herbe de fauche. Au Japon, les agriculteurs sont tenus de maintenir les crêtes des rizières non exploitées afin d'en conserver la fonction de prévention des inondations. L'expérience d'un an de mise hors culture

aux États-Unis, au Japon et en Suisse montre que l'on peut normalement éviter les effets nocifs sur l'environnement à condition d'observer les règles de gestion des sols.

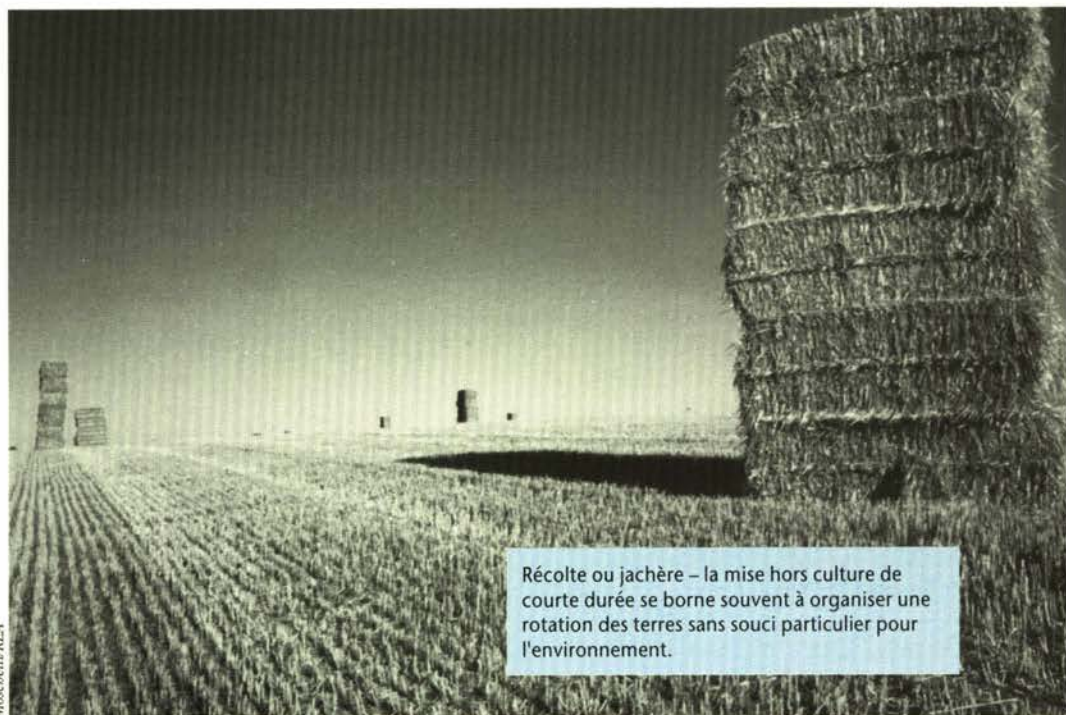
Certains pays ont, ces dernières années, fait un pas de plus et tenté de réaliser des améliorations écologiques même lorsque les terres sont mises au repos pendant un an seulement. Ils ont notamment employé des mélanges de semences rigoureusement conçus pour que la couverture végétale enrichisse le sol de nutriments et de matières organiques, améliore la structure du sol et réintroduise, dans la rotation, des espèces végétales locales. La sélection judicieuse du couvert végétal a aussi bénéficié aux oiseaux en générant un habitat propice à la nidification et en apportant de la nourriture.

Ces pratiques sont plus efficaces et moins coûteuses lorsque les mêmes parcelles sont laissées en jachère plusieurs années de suite : les améliorations du sol peuvent alors être cumulatives, le développement des écosystèmes favoriser la vie d'un éventail plus large d'espèces sauvages. Les effets défavorables sur les paysages, que l'on associe parfois au retrait avec rotation, peuvent être réduits. Et lorsque des parcelles adjacentes sont

regroupées pour créer des superficies en jachère plus vastes, les possibilités d'amélioration du milieu naturel augmentent d'autant.

L'évolution de la mise hors production à court terme – de la seule régulation de l'offre vers des objectifs de protection de l'environnement – a amené les agriculteurs et les responsables des programmes à apprendre à gérer les terres en jachère de la manière la plus favorable à l'environnement. L'orientation plus écologique des programmes de mise hors culture, grâce à des conditions de respect de l'environnement, est toutefois restée limitée. Mais, surtout, les programmes n'ont guère incité les exploitants à concentrer les terres en jachère dans les zones où les plus grands avantages environnementaux peuvent être obtenus. Au contraire, c'est souvent aux terres les moins rentables du point de vue agricole qu'a été appliquée la formule du retrait à court terme. En outre, les possibilités de réaliser des améliorations écologiques durables ont été limitées par la brièveté de la période de gel.

Dans l'Union européenne, au Japon et en Suisse, les agriculteurs sont autorisés à consacrer les superficies gelées à d'autres types de cultures plutôt que de les laisser en jachère. Lorsqu'ils choi-



Récolte ou jachère – la mise hors culture de courte durée se borne souvent à organiser une rotation des terres sans souci particulier pour l'environnement.

1. *Effets sur l'environnement des programmes de réaffectation des terres agricoles*, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1997.

Mise hors culture et environnement

sissent cette option, l'incidence sur l'environnement peut être positive ou négative, selon les cultures pratiquées et les méthodes de production retenues. La situation varie suivant les pays. L'UE applique à la production de cultures non alimentaires des conditions environnementales moins rigoureuses que celles applicables à d'autres terres soustraites à la production, tandis que le Japon et la Suisse se sont récemment efforcés d'encourager les cultures qui améliorent l'état des sols et les pratiques de conservation.

Mise hors culture à long terme

La mise hors culture à long terme peut apporter des avantages écologiques beaucoup plus grands que les programmes à durée plus limitée. Du fait que les objectifs sont habituellement d'ordre écologique, le gel à long terme peut être limité aux terres qui nécessitent des mesures de conservation, offrent de larges perspectives d'amélioration ou sont particulièrement riches en ressources naturelles.

Le Conservation Reserve Program (CRP) des États-Unis a ainsi démarré, en 1985, comme une mesure de lutte contre les pertes en sols visant les terres particulièrement sensibles à l'érosion. Peu à peu, d'autres objectifs ont été ajoutés, traduisant un déplacement des préoccupations écologiques. Les répercussions de l'agriculture sur les ressources naturelles, telles que ressenties par les électeurs et les contribuables des zones rurales et des villes, ont pris le pas sur les préoccupations très locales des exploitants. Les terres agricoles situées à proximité de sources d'approvisionnement en eau urbaine ou convenant à la création d'habitats naturels (notamment par la plantation d'arbres) ont été considérées comme prioritaires. C'est ainsi que l'on a privilégié, ces dernières années, des parcelles moins étendues présentant une valeur écologique élevée : celles comportant des rideaux d'arbres, les terres humides agricoles abritant des habitats pour la vie sauvage, les bandes de filtration riveraines qui protègent contre la pollution de l'eau.

Le Programme de couvert végétal permanent du Canada (PCP) a commencé en 1988 dans le but de réduire la détérioration des sols sur les terres à haut risque et d'améliorer les habitats na-

turels. Il incitait les agriculteurs à mettre hors culture des terres agricoles et à planter une couverture pérenne sous forme d'herbages ou de forêts, pour des périodes de dix ou 21 ans.

Les programmes de retrait à long terme de l'Union européenne entrent dans les dispositifs agro-environnementaux et forestiers instaurés en 1992 à la faveur des réformes de la politique agricole commune (PAC). Ils visent un large éventail de problèmes d'environnement et sont actuellement appliqués dans le cadre de programmes nationaux ou infranationaux. La réglementation agro-environnementale est un train de mesures destiné à promouvoir les méthodes de production agricole compatibles avec la protection de l'environnement et le maintien du milieu rural. Les agriculteurs sont encouragés à soustraire des terres à la production pendant au moins 20 ans. Parallèlement, le programme forestier vise à développer l'exploitation des forêts afin de diversifier l'utilisation des terres agricoles².

L'expérience des retraits à long terme montre que l'environnement peut être considérablement amélioré pendant la durée du contrat. Le CRP aux États-Unis et le PCP au Canada ont réduit l'érosion des sols, amélioré la qualité de l'eau et créé des habitats naturels. (Concernant les programmes de l'UE, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions.) La persistance des avantages obtenus au-delà de la durée des contrats est plus qu'incertaine. Si les terres sont finalement réexploitées, bon nombre des améliorations réalisées pendant la période de jachère risquent d'être compromises. Ce problème devient de plus en plus préoccupant à mesure qu'un nombre croissant de contrats à long terme de mise hors culture arrivent à échéance.

Produire des effets durables

En principe, les améliorations environnementales ne prendront un caractère permanent que si les modifications apportées par la mise hors culture sont écologiquement et financièrement viables³. Les pouvoirs publics peuvent envisager à cette fin plusieurs démarches.

L'une d'entre elles consiste à privilégier, pendant la période de mise hors culture, d'autres formes d'utilisation des terres permettant d'intégrer les superficies gelées dans l'activité des exploitations. Les agriculteurs seraient ainsi moins incités

Gregoire Campagne, Campagne



à revenir aux pratiques antérieures lorsque le contrat arrive à son terme. Ainsi du PCP canadien, qui favorise le développement des pâturages et autres utilisations herbeuses sur des terres précédemment arables. Dans ce cas, les versements octroyés au titre de la reconversion facilitent le passage d'un type d'exploitation à un autre plus souhaitable du point de vue de l'environnement.

Une deuxième démarche consiste à encourager la conversion des terres arables en terres boisées, qui apportent des revenus à long terme et élèvent le coût de la remise en culture des terres à l'expiration de la période de gel. Le CRP montre que les intéressés sont souvent enclins à reboiser d'anciennes zones forestières défrichées à une époque relativement récente. Les terres marginales abandonnées se prêtent également au boisement.

Cependant, pour une large part des terres relevant actuellement des dispositifs de gel à long terme, aucune mesure n'a été prise pour assurer la pérennité des améliorations écologiques. S'il est toujours possible de proroger indéfiniment les contrats, cette solution crée une charge budgétaire permanente et ne se justifie qu'en l'absence d'autres moyens permettant d'améliorer l'environnement. Dans bien des cas, des solutions moins coûteuses existent, sous réserve que les exploitants adoptent des pratiques culturales appropriées sur les anciennes terres gelées, y compris des pratiques de conservation des sols et de lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Aux États-Unis, les dispositions relatives à « l'obligation de protection » en sont un exemple : elles imposent


2. Gérard Bonnis, « Les agriculteurs, les forêts et l'environnement », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 196, octobre-novembre 1995.

3. Leo Maier et Ronald Steenblik, « Vers une agriculture durable », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 196, octobre-novembre 1995.

4. *Politiques, marchés et échanges agricoles dans les pays de l'OCDE. Suivi et évaluation 1996*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1996.

5. Voir pp. 16-18.

6. Voir pp. 10-12.



La conversion des terres arables en forêts peut créer des habitats variés et durables pour la faune et la flore.

aux agriculteurs des pratiques de conservation sur les terres sensibles à l'érosion et permettent de protéger une grande partie des superficies visées par le CRP en cas de retour à la production. Pour que les agriculteurs éprouvent moins de difficultés à s'engager dans des programmes à long terme de planification de l'utilisation des sols, ces mesures devraient être annoncées par les pouvoirs publics avant la signature des contrats de mise hors culture.

Coûts budgétaires

Les programmes actuels de mise hors culture proposent des incitations financières aux exploitants : accorder des versements directs au titre des terres laissées en jachère ou subordonner certains paiements, prévus dans des programmes de soutien des prix et des revenus agricoles, au gel d'une partie des terres. Aucun de ces dispositifs n'oblige les exploitants à supporter entièrement le coût économique de la mise hors culture.

Aux États-Unis, les paiements annuels moyens pour les terres engagées dans le CRP entre 1986 et 1992 se sont élevés à 125 dollars par hectare pour une dépense budgétaire totale estimée à plus de 1,7 milliard de dollars en 1995. Dans le cadre du PCP au Canada, le gouvernement a versé une somme forfaitaire comprise entre 50 et 163 dollars canadiens (36 à 119 dollars EU) par hectare, selon la durée du contrat, ainsi qu'une contribution financière pour l'ensemencement de 50 dollars canadiens (36 dollars EU) par hectare, soit un coût budgétaire total de 70 millions de dollars canadiens (51 millions de dollars EU).

Pour les terres mises hors culture à long terme dans l'Union européenne, le chiffre des dépenses totales n'est pas encore disponible, mais les paiements annuels à l'hectare varient entre 146 écus (191 dollars) et 600 écus (784 dollars) selon les pays. Dans le cadre du programme forestier, la contribution versée pour la plantation d'arbres peut aller de 2 415 écus (3 156 dollars) à 4 830 écus (6 312 dollars) par hectare, selon les essences,

et des paiements pouvant atteindre 725 écus (947 dollars) par hectare et par an sont autorisés pendant la période non productive de plantation des arbres. Les dépenses de l'UE au titre de ce programme ont été de l'ordre de 200 millions d'écus (261 millions de dollars) en 1995. Le taux de l'aide accordée au titre du programme relatif aux terres arables mises hors culture à court terme est fondé sur le «rendement de référence» des céréales et a été fixé à 69 écus (90 dollars) par tonne pour la campagne de commercialisation 1995-96. Le coût budgétaire total de la mise en jachère à court terme s'est élevé à 2,4 milliards d'écus (2,9 milliards de dollars) en 1994.

Au Japon, la subvention moyenne pour mise hors culture de rizières a atteint à 108 000 yens (1 056 dollars) par hectare en 1994, soit un coût budgétaire total de 63,3 milliards de yens (0,62 milliard de dollars). En Suisse, les taux s'échelonnent entre 300 francs suisses (254 dollars) par an et par hectare pour les pâturages faiblement intensifs, et 3 000 francs suisses (2 537 dollars) par hectare pour la jachère verte et quelques autres mesures. En 1994, quelque 41 millions de francs suisses (35 millions de dollars) ont été dépensés dans le cadre de ces mesures.

Bien que les dépenses budgétaires totales au titre des programmes de mise hors culture de terres ne représentent que quelques pour cent du soutien total accordé à l'agriculture dans les pays de l'OCDE¹, elles font partie des paiements directs qui augmentent le plus vite. Comme la participation aux programmes de mise hors culture est volontaire, les paiements aux agriculteurs doivent être au moins aussi élevés que les revenus perdus du fait de la mise hors production des terres. Dans les pays où le soutien des prix est élevé, cela se retrouve généralement dans le niveau des paiements pour mise en jachère.

Pour que les programmes soient efficaces, il faut trouver le «bon» paiement à l'hectare. Une procédure d'appel d'offres, mettant en concurrence les agriculteurs pour l'obtention de contrats et les obligeant à spécifier le montant minimum qu'ils jugent acceptable en échange de la mise hors culture de leur terre, serait de nature à éviter des coûts trop élevés. En même temps, le classement des offres en fonction d'une évaluation par des experts des avantages escomptés pour l'environnement permettrait de traiter en priorité les propositions les plus intéressantes. La combinaison

d'appels d'offres concurrentiels et d'expertises marquerait un progrès vers une répartition rationnelle des ressources en terres et des fonds budgétaires. Le CRP est jusqu'ici le seul programme ainsi conçu et, malgré quelques insuffisances qui pourront apparaître, des estimations réalisées aux États-Unis donnent à penser qu'il a amélioré le rapport coûts budgétaires-avantages pour l'environnement.

■ ■

L'expérience de la mise hors culture de terres débouche sur un certain nombre de conclusions concernant les mesures à prendre. Premièrement, les mesures doivent être bien ciblées : vouloir avec une seule mesure maîtriser l'offre et atteindre des objectifs écologiques fait courir le risque de ne réaliser complètement ni l'un ni l'autre. Deuxièmement, la mise hors production est souvent coûteuse en termes budgétaires ; elle devra donc être conçue de manière à produire des avantages au moindre coût pour le contribuable. Il peut aussi y avoir d'autres moyens, novateurs, d'aborder les problèmes de protection de l'environnement sur les terres agricoles, surtout à long terme, qui nécessiteraient moins de dépenses budgétaires⁵. Troisièmement, le suivi des effets sur l'environnement de la mise hors culture laisse généralement à désirer. En poursuivant l'effort de mise au point d'indicateurs agro-environnementaux⁶, on pourra améliorer les programmes et disposer d'une base permettant de vérifier que les deniers publics sont dirigés vers leur utilisation la plus efficace. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE

Effets sur l'environnement des programmes de réaffectation des terres agricoles, à paraître 1997
Politiques, marchés et échanges agricoles dans les pays de l'OCDE. Suivi et évaluation 1996, 1996

James Tobey, «La biodiversité et les incitations économiques», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 198, février-mars 1996

L'agriculture durable : questions de fond et politiques dans les pays de l'OCDE, 1995

Leo Maier et Ronald Steenblik, «Vers une agriculture durable», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 196, octobre-novembre 1995

Sylviculture, agriculture et environnement, 1995
Gérard Bonnis, «Les agriculteurs, les forêts et l'environnement», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 196, octobre-novembre 1995.

Environnement :



Thirice/Campagne, Campagne

Les agriculteurs qui se regroupent pour défendre l'environnement parent en général au plus pressé pour, dans un deuxième temps, s'attaquer au problème de gestion durable.

Ronald Steenblik

Les agriculteurs se regroupent localement un peu partout dans les pays de l'OCDE pour améliorer l'environnement : associations de sauvegarde, coopératives de défense, groupements de protection des terres. Ces associations spontanées ont en commun le désir d'améliorer la conservation des terres et des ressources en eau dans le respect des préférences locales. Une étude de l'OCDE qui paraîtra prochainement examine ces démarches coopératives dans quatre pays membres : l'Australie, le Canada, les Pays-Bas et la Nouvelle-Zélande¹.

Les mesures que prennent les gouvernements pour maîtriser les conséquences de l'action de l'homme sur l'environnement visent en général les particuliers ou les entreprises. Ils peuvent, par exemple, exiger que les agriculteurs s'abstiennent pendant l'hiver d'épandre des engrais sur leurs terres. Or, les individus ne sont pas nécessairement les acteurs les plus importants en matière d'environnement. Les pouvoirs publics cons-

tent de plus en plus souvent qu'il est plus efficace ou moins coûteux d'agir par l'intermédiaire d'associations, notamment lorsqu'un petit nombre de personnes sont collectivement responsables de tel ou tel problème. De nombreux ac-

Ronald Steenblik travaille à la division des études nationales II et environnement, direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries, OCDE.
Messagerie : agr.contact@oecd.org

cords librement négociés entre les autorités et l'industrie pour maîtriser les pollutions chimiques² et promouvoir le rendement énergétique en sont de bons exemples³.

Cette démarche est plus souple que d'autres, car elle laisse une plus large place à l'expérimentation et permet à la fois de limiter les coûts budgétaires et d'éviter l'intervention directe du gouvernement central. Mieux, elle favorise une intervention à l'échelle la plus appropriée pour ceux des problèmes d'environnement qui sont, par nature, locaux⁴ – les effets de l'érosion éolienne des sols, les nuisances et pesticides exogènes ou la conservation des sites –, qui sont importants à ce niveau, pour lesquels le coût d'intervention est faible et les comportements individuels ou leurs conséquences directement réparables et mesurables. Dans de telles conditions, la coopération locale en faveur d'une gestion responsable des terres et de l'eau semble, d'après l'expérience récente, être un précieux complément à l'action publique.

Certaines interventions des pouvoirs publics – par exemple, les bandes tampons obligatoires (bordures de champ sans cultures) – imposent des contraintes uniformes à tous. Celles qui, au contraire, laissent chaque personne ou entreprise doser ses efforts ont plus de chance d'atteindre un objectif donné (réduction de la pollution ou conservation d'une ressource commune au moindre coût). Les redevances de pollution et les quotas négociables partagent cette caractéristique. Cette plus grande efficacité a une raison simple : tant l'impact sur l'environnement que le coût d'une intervention varient presque toujours d'une personne ou d'une entreprise à l'autre. La coopération locale peut profiter aux participants de plusieurs autres façons : la collecte et le partage de l'information et des connaissances ; la création d'un climat propice à l'innovation ; des possibilités de bénéficier d'économies d'échelle.

Les associations dans la pratique

Plusieurs milliers d'associations s'occupent aujourd'hui de la protection des terres dans les pays de l'OCDE. Elles comptent en général de 20 à 100 membres, voire un millier ; même dans ce dernier cas, cependant, la plupart des activités

les agriculteurs se regroupent

concrètes sont le fait de sous-groupes restreints. La règle qui veut que la coopération est la plus efficace lorsque les acteurs se connaissent personnellement se trouve ainsi confirmée.

C'est le désir de protéger la valeur de leurs exploitations et d'éviter des réglementations contraignantes qui incite les agriculteurs à former ou à rejoindre les associations. Ils pensent être mieux placés qu'une autorité extérieure pour trouver aux problèmes d'environnement des solutions satisfaisantes et adaptées à la situation locale. L'influence des pouvoirs publics sur ces groupes est indirecte : favoriser la création, apporter un financement initial, contribuer à une recherche de base, arbitrer des conflits, servir de canal d'information. Il est souvent implicite pourtant que, si l'association ne réussit pas à atteindre ses objectifs, l'autorité publique prendra le relais.

Le renforcement des liens sociaux est souvent cité comme un avantage accessoire des associations de protection des terres, notamment dans les régions reculées – à l'intérieur de l'Australie, par exemple. De plus, les associations semblent offrir un bon moyen de canaliser l'énergie des dirigeants locaux et donnent aux agriculteurs le sentiment de maîtriser leur destin. S'ouvrant aux non-agriculteurs, elles contribuent en outre à améliorer les rapports entre agriculteurs et groupes d'intérêt environnementaux.

Les projets que lancent aujourd'hui les associations de protection des terres sont des plus divers. Certaines associations ont pour vocation essentielle d'échanger des informations, d'autres ont pris des mesures plus concrètes, financées au moins en partie par leurs membres. En Australie,

par exemple, une association s'emploie à réduire les effluents de sel et de boue qui proviennent des exploitations pour se déverser dans le cours d'eau local. Aux Pays-Bas, une «éco-coopérative» d'agriculteurs expérimente différents moyens de réduire la pollution par les fertilisants utilisés en élevage intensif.

L'activité la plus fréquente, surtout au démarrage de ces associations, est l'élaboration collective de plans d'exploitation (essentiellement des outils de gestion, parfois très détaillés – celui de l'*Ontario Farm Environmental Coalition*, au Canada, dépasse 200 pages). Ils s'inscrivent le plus souvent dans une «conception globale de l'exploitation», encourageant les agriculteurs à tenir compte de tous les facteurs environnementaux, économiques et sociologiques qui influent sur la viabilité de leur entreprise. Des conseillers extérieurs sont souvent recrutés pour contribuer à la conception des plans ou organiser des séminaires d'application. Des fermes pilotes ont parfois été créées pour aider les agriculteurs à élaborer leur plan : les membres de l'association apprennent à analyser l'information et à évaluer les options – la densité des troupeaux sur tel type de pâturage, par exemple – et la ferme pilote bénéficie, quant à elle, de leur expérience collective.

Les associations d'agriculteurs œuvrent aussi à l'amélioration des indicateurs de la qualité de l'environnement. En Nouvelle-Zélande, par exemple, une association de producteurs laitiers a défini des indicateurs dont l'échelle – de 0 (non durable) à 20 (durable) – mesure, selon des critères subjectifs, la santé des animaux et des végétaux, la qualité des terres et de l'eau. L'étape suivante du projet vise à transformer ces échelles subjectives en échelles reposant sur des critères objectifs. Les résultats de cette expérience seront comparés à des données scientifiques et serviront à améliorer l'évaluation locale des ressources.

Comme on pouvait s'en douter, les associations de protection des terres se consacrent généralement à des problèmes immédiats, comme la lutte contre les nuisances, l'érosion éolienne ou les atteintes aux paysages. Mais, avec le temps, elles

élargissent souvent leur perspective et abordent la gestion durable des terres dans une optique intégrée. En Australie, cette évolution a été encouragée par les tentatives des autorités d'inscrire les plans individuels d'exploitation dans ceux qui portent sur des unités géographiques plus vastes, notamment les bassins versants. Le principal effort d'intégration porte sur le *Murray-Darling Basin*, qui irrigue le septième des terres du pays. La priorité est accordée aux problèmes qui requièrent une coopération entre pouvoirs publics et collectivités locales, par exemple ceux tenant aux effets hors site de l'irrigation et des méthodes de gestion des terres.

Il est souvent difficile de mobiliser des contributions volontaires pour le fonctionnement des associations, ce qui n'empêche pas certaines de trouver des modalités de financement originales. Ainsi, en Nouvelle-Galles du Sud (Australie), une association compte mobiliser 380 millions de dollars australiens (300 millions de dollars EU) pour un nouveau plan de gestion des terres et des eaux. Le gros du financement se fera par prélèvement sur les exploitations.

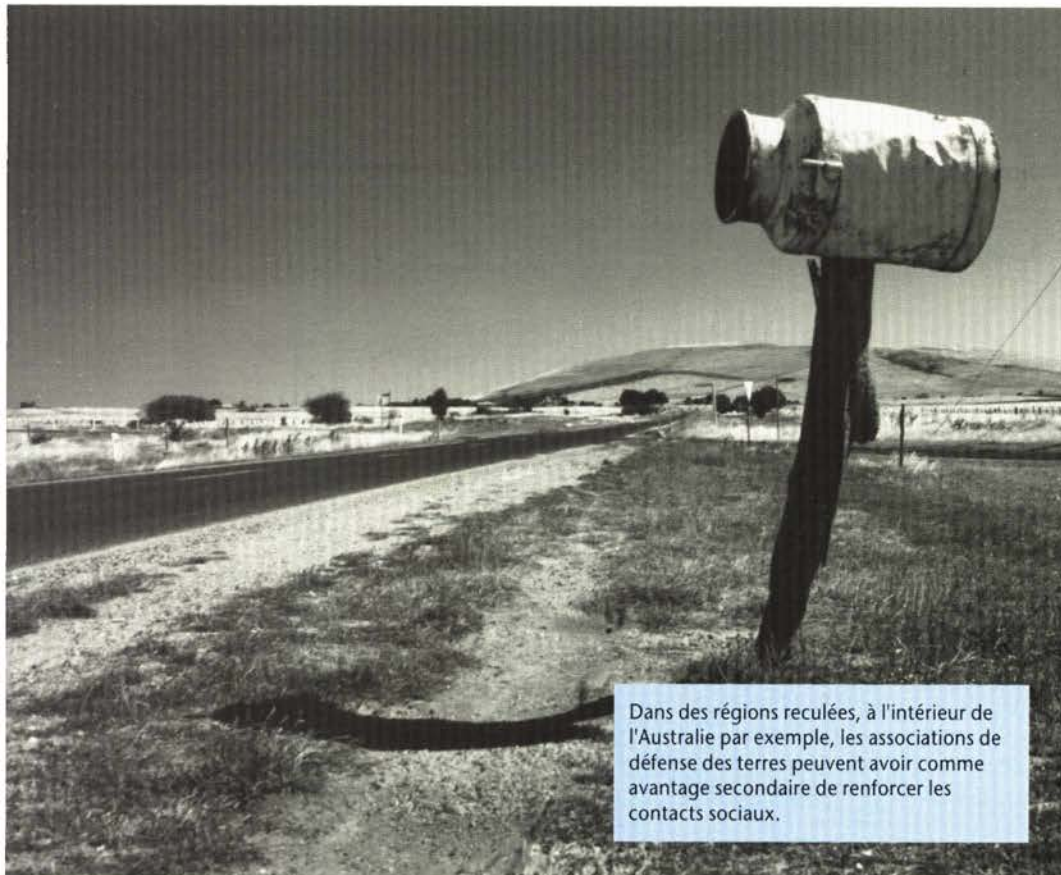
Les initiatives prises par les agriculteurs pour s'attaquer aux problèmes d'environnement sont-elles efficaces ? La réponse à cette question n'est pas évidente, du moins pas encore. Même en Australie, où les enquêtes annuelles sur les exploitations commencent à analyser séparément les actions menées par les membres des associations, la plupart des données recueillies ont trait aux pratiques agricoles et non pas à leurs effets sur l'environnement. Mais les premiers résultats sont encourageants : les membres des associations semblent mener les plans d'exploitation à leur terme et adoptent, plus tôt que les autres agriculteurs, des pratiques de conservation des sols. (Cette interprétation pêche peut-être par optimisme : l'adhésion à une association peut dénoter le souci d'une gestion responsable des terres sans en être la principale explication.) A mesure qu'augmentera le nombre d'agriculteurs qui achèvent et renouvellent un plan d'exploitation, et qui le comparent à des indicateurs économiques, phy-

1. *Actions concertées en faveur de l'agriculture durable*, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1997.

2. Michel Potier, «Les accords volontaires sur l'environnement», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 189, août-septembre 1994.

3. Lee Solsbery et Peter Wiederkehr, «Énergie : actions volontaires contre le CO₂», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 196, octobre-novembre 1995.

4. *L'agriculture durable – Questions de fond et politiques dans les pays de l'OCDE*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1995.



Dans des régions reculées, à l'intérieur de l'Australie par exemple, les associations de défense des terres peuvent avoir comme avantage secondaire de renforcer les contacts sociaux.

Taquet/Jerrican

formations sur l'organisation et la gestion, de manière à donner aux agriculteurs qui s'engagent dans l'action collective les compétences nécessaires. Troisièmement, encourager des partenariats entre collectivités agricoles et scientifiques pour créer un climat propice à l'innovation et permettre des échanges de connaissances. Quatrièmement, associer les agriculteurs à l'élaboration d'indicateurs et d'autres instruments de prise de décision pour le plus grand bien à la fois des propriétaires fonciers et des responsables de l'aménagement du territoire. Cinquièmement, favoriser la décentralisation pour éviter des politiques de l'environnement qui interdisent trop facilement certaines méthodes de production et laisser ainsi les producteurs plus libres de choisir, non seulement des méthodes traditionnelles, mais aussi des moyens novateurs qui permettront d'aller vers une plus grande durabilité de l'agriculture.

Enfin et surtout, il faut réformer les politiques agricoles pour éliminer les signaux contradictoires que reçoivent les agriculteurs. Les garanties implicites des gouvernements protègent largement le marché agricole des risques et permettent ainsi aux agriculteurs de prêter moins d'attention aux conséquences de leurs actions pour la viabilité financière et écologique de leurs méthodes d'exploitation. Les politiques qui faussent les décisions concernant la nature et le volume des productions, et qui découragent l'adoption de méthodes de gestion des terres plus durables doivent être regardées de près en vue d'une réforme. ■

siques et biologiques, des évaluations plus complètes deviendront possibles.

Le cadre de fonctionnement

Accorder une aide publique à des associations de protection des terres et non pas à chaque agriculteur individuellement permet notamment de réduire les coûts administratifs et d'améliorer la pertinence des différents projets. La structure des stratégies qu'adoptent les associations varie selon les pays mais croît généralement avec les contraintes légales⁵. En Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande, les engagements sont en général dénués de tout formalisme et s'expriment habituellement en termes d'objectifs et non de moyens, par exemple la réalisation à telle date d'un degré donné de durabilité agricole. Les engagements sont rarement assortis de pénalités en cas d'échec. Aux Pays-Bas, en revanche, l'organisation est plus formalisée. Les accords ne sont pas aussi structurés que les autres conventions sectorielles, mais prévoient en général des critères d'évaluation, un calendrier de révision, voire des pénalités si les objectifs ne sont pas atteints.

Des mesures prises dans d'autres domaines – notamment l'aide à l'agriculture et les politiques

5. Lee Solsbery et Peter Wiederkehr, *op. cit.*, proposent une typologie des actions volontaires suivant ces principes.
6. Voir pp. 12–15.

de l'environnement – ont sans aucun doute agi sur les incitations à former des associations de protection des terres et sur leur efficacité. Ainsi, la prise de conscience des liens entre viabilité écologique et viabilité financière des exploitations peut être inhibée par les signaux contradictoires découlant des mesures d'aide à l'agriculture – celles qui découragent l'assolement⁶ ou qui favorisent telle production par rapport à telle autre, par exemple. Les pays où les associations sont les plus développées (Australie et Nouvelle-Zélande) sont aussi ceux où l'aide à l'agriculture a toujours été la plus faible, et dont les revenus agricoles sont le plus directement exposés au libre jeu des mécanismes du marché. Toutes les mesures agricoles ne découragent pas, bien évidemment, l'initiative locale : certaines d'entre elles, par exemple celles qui soutiennent l'enseignement et la formation ou les innovations techniques, semblent la favoriser. L'extension d'Internet aux régions rurales est aussi une bénédiction pour les associations, qui peuvent ainsi diffuser plus rapidement et plus efficacement des idées nouvelles.

■ ■

Que peuvent faire les pouvoirs publics pour favoriser la création d'associations de protection des terres ? Le rapport de l'OCDE formule plusieurs propositions. Premièrement, réserver certains financements de projets aux associations, afin d'encourager les activités qui profitent à la collectivité tout entière. Deuxièmement, axer certaines

BIBLIOGRAPHIE OCDE



Actions concertées en faveur de l'agriculture durable, à paraître 1997

L'agriculture durable – Questions de fond et politiques dans les pays de l'OCDE, 1995

Lee Solsbery et Peter Wiederkehr, «Énergie : actions volontaires contre le CO₂», l'Observateur de l'OCDE, n° 196, octobre-novembre 1995

Michel Potier, «Les accords volontaires sur l'environnement», l'Observateur de l'OCDE, n° 189, août-septembre 1994.

Le vieillissement et l'action des pouvoirs publics

Peter Hicks

Le vieillissement démographique et l'évolution des modes de vie fragilisent les hypothèses sur la composition de la société auxquelles se réfère implicitement l'action des pouvoirs publics. Leurs répercussions seront probablement considérables¹.

Les politiques que poursuivent les gouvernements des pays de l'OCDE reposent encore dans une large mesure sur l'idée que la vie comprend trois phases distinctes. Celle de l'éducation – presque exclusivement réservée aux jeunes. Celle de la retraite, avec des pensions qui assurent des ressources aux personnes au-delà d'un certain âge. Entre les deux, la stabilité de l'emploi et la famille, les programmes sociaux prenant la relève dans les cas exceptionnels où cette stabilité fait défaut. Le temps de la formation initiale et, surtout, celui de la retraite, sont censés, au moins pour les hommes, être courts par rapport à celui

Peter Hicks est consultant à la direction de l'éducation, de l'emploi, du travail et des affaires sociales, OCDE.
Messagerie : els.contact@oecd.org



Les réformes nécessaires pour intégrer le facteur vieillissement supposent que l'on reconnaisse le concours que les personnes âgées apportent à la société.

passé à occuper un travail rémunéré. Les relations économiques entre générations se limitent aux obligations entre parents et enfants. La structure par âge de la population est en général assimilée à une pyramide dont la large base – formée par

1. *Le vieillissement dans les pays de l'OCDE. Un défi fondamental pour la politique.* Les éditions de l'OCDE, Paris, 1996.

2. Willi Leibfritz et Deborah Roseveare, « Le vieillissement et les finances publiques », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 197, décembre 1995-janvier 1996. Les chiffres, actualisés, couvrent un plus grand nombre de pays dans *Le vieillissement dans les pays de l'OCDE. Un défi fondamental pour la politique*, où sont étudiés les effets du vieillissement et de l'évolution des modes de vie sur le marché du travail, la santé, l'épargne et les pensions.

des classes d'âge relativement jeunes – soutient des cohortes plus âgées, de plus en plus réduites.

La réalité se présente désormais tout autrement, sous l'effet de la baisse des taux de natalité. Aujourd'hui, la plupart des pays de l'OCDE affichent une «démographie favorable», car la génération du *baby-boom* prend en charge des retraités relativement moins nombreux. Toutefois, d'ici à la deuxième décennie du siècle prochain, la génération pléthorique de l'après-guerre aura atteint l'âge de la retraite, tandis que la population active aura diminué dans de nombreux pays². Le nombre de personnes très âgées – 80 ans et plus – aura sensiblement augmenté. La structure par âge

Le vieillissement et l'action des pouvoirs publics

aura tendance à ressembler plus à un cylindre qu'à une pyramide.

En 1990, le rapport personnes âgées-population active, au sens traditionnel (plus de 65 ans et 24-64 ans respectivement), était de 19 % en moyenne dans la zone OCDE. En 2030, il pourrait avoir presque doublé pour atteindre 37 %. Au Japon, ce ratio qui, en 1980, était l'un des plus faibles de la zone, augmente et pourrait atteindre, en 2030, 44 %, l'un des plus élevés projetés. En Europe, ce rapport a commencé à augmenter au cours des années 90 et enregistrera un accroissement particulièrement rapide après 2010. Aux États-Unis, la progression ne devrait débuter qu'après 2010.

Quant au vieillissement individuel – l'allongement de la vie – il entraînera, lui aussi, de profonds changements et de nouveaux modes d'entraide au sein des familles. La notion même de vieillesse est remise en question. Dans bien des cas, la dépendance, la maladie et la solitude ne surviennent qu'après 80 ans. De fait, la plupart des sexagénaires et septuagénaires ont, en matière de santé et dans le domaine social, de nombreuses caractéristiques en commun avec les adultes plus jeunes. Dans chaque groupe d'âge, on trouve un large éventail d'états de santé, allant des personnes ne présentant guère de déficiences à celles atteintes de graves invalidités. De fait, du point de vue de la politique sociale, les différences sont d'ordinaire plus grandes au sein d'un même groupe d'âge que d'un groupe à un autre. A mesure qu'ils vieillissent, les gens ont davantage recours aux services de santé mais les coûts par service sont plus faibles. Ce n'est qu'après 80 ans environ que les dépenses de santé augmentent de façon spectaculaire, atteignant par habitant quatre fois la moyenne.

Du point de vue des compétences et des besoins sociaux, traiter toute personne de 25 à 64 ans comme «en âge de travailler» et les plus de 65 ans comme «personnes âgées» n'a plus de sens. Pourtant, cette distinction est ancrée dans de nombreuses politiques poursuivies par les pouvoirs publics.

L'utilisation du temps à différents stades de la vie connaît également une évolution importante. Les hommes font des études plus longues, passent moins de temps à occuper un emploi rémunéré et prennent plus tôt une retraite qui dure plus longtemps. Quant aux femmes, elles passent, elles aussi, plus de temps à étudier et vivent plus

longtemps, mais ont une activité rémunérée pendant une plus grande partie de leur vie.

Les pouvoirs publics, les employeurs et les particuliers perçoivent de plus en plus les avantages que procurerait un plus grand décloisonnement des différentes phases de la vie. L'apprentissage, par exemple, devrait s'étaler sur la vie tout entière et le temps être réparti avec plus de souplesse entre le travail rémunéré et les soins dispensés à domicile aux jeunes, aux parents âgés ou handicapés. Nul n'ignore que les événements survenus à un stade quelconque de la vie ont d'importantes répercussions plus tard. Par exemple, ce qui se passe pendant la petite enfance joue un rôle important dans la réussite scolaire et, d'une manière générale, dans l'acquisition de connaissances. Les qualifications obtenues dans le cadre d'un enseignement formel ou informel constituent un facteur important dans l'évolution de la productivité, tout comme la capacité de gain de chacun est déterminante pour sa santé. Pourtant, les mesures prises par les pouvoirs publics dans différents domaines ne tiennent pas suffisamment compte de toutes ces interdépendances. Trop souvent, elles créent involontairement des obstacles qui empêchent les gens de répartir, avec souplesse, tout au long de leur vie leur temps entre un travail rémunéré ou non rémunéré, une formation, des loisirs, des soins donnés ou reçus. Les programmes sociaux et leur interaction avec la fiscalité peuvent aussi créer des obstacles au travail, en particulier à temps partiel.

Quatre axes de réforme

Le vieillissement individuel de la population dans son ensemble, ainsi que l'évolution des modes d'instruction, d'emploi et de retraite exigent des réformes selon quatre axes.

Le premier est budgétaire et concerne en particulier le revenu perçu pendant la retraite. Le nombre de personnes en âge de prendre leur retraite augmente, les retraités vivent plus longtemps et, dans la plupart des pays, l'âge de la retraite tend à baisser. Les difficultés budgétaires conduisent à introduire, dans les régimes de pension, des réformes comprenant notamment une orientation plus systématique des pensions publiques sur les personnes qui en ont le plus besoin et un

rééquilibrage entre pensions publiques et privées. Il semble important de relever progressivement l'âge d'ouverture des droits à pension à taux plein et d'introduire des dispositions en faveur d'un passage graduel et en souplesse de la vie active à la retraite. Le relèvement de l'âge du départ à la retraite ne concerne pas seulement la question du coût des régimes de pensions existants. Il témoigne aussi d'un souci nouveau de ne pas trop déterminer par avance, dans un monde incertain, les choix de dépenses des générations futures. Les consommateurs et les électeurs du siècle prochain pourraient, en effet, avoir des priorités plus importantes que celle d'affecter des parts sans cesse plus grandes du revenu national au financement de loisirs toujours plus longs durant le dernier tiers de la vie de l'ensemble de la population.

Le deuxième axe de réforme intéresse les politiques mises en œuvre pour aider les marchés – du travail et des capitaux – à s'adapter aux effets du vieillissement et aux changements survenant dans le cours de la vie. Les politiques qui favorisent les préretraites sont particulièrement préoccupantes. Il faut accorder plus d'importance à l'apprentissage des travailleurs tout au long de la vie pour que non seulement ils gardent leurs compétences et leur productivité à mesure qu'ils vieillissent, mais qu'ils les améliorent³. Or, il ne serait guère utile de relever l'âge d'ouverture des droits à pension, ou de ménager une transition progressive vers la retraite, s'il n'y a pas de travail pour les personnes au-delà d'un certain âge.

Les marchés financiers, eux aussi, subiront l'effet direct du vieillissement, dans la mesure où une plus grande part de l'épargne sera requise pour financer une période de retraite de plus en plus longue. Ils joueront donc un rôle essentiel à l'appui des réformes des régimes de pension impliquant un accroissement du financement par anticipation. Une révision de la réglementation suivra sans doute – celle des caisses de retraite notamment – en matière de transparence et de divulgation de l'information, de transférabilité des droits à pension, ou encore des règles qui limitent l'investissement dans les prises de participation au capital d'entreprises ou dans des valeurs étrangères.

Le troisième axe de réforme concerne les politiques en faveur des prestations de services – enseignement, santé et soins permanents, em-



Thibault/AGF

Ce qui se passe pendant la petite enfance joue un rôle important dans la réussite scolaire et dans l'acquisition de connaissances plus tard – mais souvent les mesures prises par les pouvoirs publics ne tiennent pas compte de ces interdépendances.

ploi, services sociaux. Les réformes permettant de se préparer à l'augmentation importante du nombre de personnes âgées dépendantes sont essentielles³. Les autres changements prévoient de renforcer l'efficacité – en mesurant plus tard dans la vie les effets des interventions d'aujourd'hui – et de continuer à œuvrer pour maîtriser les coûts.

Le quatrième axe de réforme aura des conséquences plus vastes. Il s'agit de redéfinir – à partir d'hypothèses réalistes qui reflètent l'incidence du vieillissement et de l'évolution des modes de vie – les politiques gouvernementales par un rééquilibrage des responsabilités entre l'individu et la collectivité. De nombreuses initiatives, de grande et de petite envergure, s'imposeront ici. La stabilité, grâce à une croissance non inflationniste, est primordiale. Il est tout aussi capital de réformer les programmes sociaux qui génèrent des contre-incitations au travail, surtout parmi les travailleurs

relativement âgés. D'autres changements encore supposent l'adoption de mesures préventives, notamment la réalisation de recherches visant à promouvoir une vie saine et active ou à réduire la durée des pathologies chroniques (s'agissant, par exemple, de la maladie d'Alzheimer, même sans trouver de traitement curatif, le seul fait de différer son apparition de cinq ans en abaisserait de moitié le coût). D'une façon générale, les réformes supposent que l'on améliore, appuie et reconnaisse le concours qu'apportent à la société les personnes vieillissantes sous forme de travail rémunéré ou bénévole, d'administration de soins, y compris aux personnes âgées dépendantes, et de services rendus à la communauté.

■ ■

Tous ces changements constituent un ensemble très général, associant propositions spécifiques et grandes orientations, qu'il faut convertir en une stratégie cohérente et pratique de réformes. Les politiques gouvernementales ont une influence, délibérée ou non, sur la répartition du temps durant la vie. Parmi les effets directs : l'âge d'ouverture des droits à pension, et les réglementations qui déterminent la durée du travail et des vacances. Les moyens de financement de l'enseignement et de la formation, et les contre-incitations au travail – un sous-produit de nombreux program-

mes sociaux – sont des exemples de politiques qui peuvent, sans que tel soit leur objectif, avoir un effet négatif sur la capacité d'apprendre à un stade ultérieur de la vie ou encore sur le travail à temps partiel. Se concentrer directement sur ces effets aiderait à repérer les réformes à introduire en priorité, à se mettre d'accord sur l'orientation à leur donner et à harmoniser certaines initiatives que prennent les administrations publiques et les différents secteurs professionnels. Pour atteindre cet objectif, il importe de mieux comprendre les obstacles politiques et institutionnels qui empêchent les réformes, et d'apprendre comment les surmonter.

A cette fin, il faut entre autres choses des statistiques plus pertinentes et des outils de communication plus efficaces que ceux dont on dispose à l'heure actuelle. Le changement des relations entre générations et l'évolution des modes de vie devront figurer en bonne place dans les débats consacrés à la conception, au financement et à l'évaluation des politiques et des programmes, sans oublier leurs effets sur l'équité et la prospérité. De plus, les réformes entreprises dans différents pays devraient comprendre des mécanismes permettant d'en évaluer les résultats – que ceux-ci soient bons ou mauvais. Autant de baromètres pour l'avenir permettant aux pays de se faire mutuellement part des enseignements qu'ils auront tirés de leur action. ■



BIBLIOGRAPHIE OCDE

Le vieillissement dans les pays de l'OCDE. Un défi fondamental pour la politique, 1996

Willi Leibfritz et Deborah Roseveare, «Le vieillissement et les finances publiques», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 197, décembre 1995-janvier 1996

Protéger les personnes âgées dépendantes, 1996
Patrick Hennessy, «Financer les soins aux personnes âgées», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 201, août-septembre 1996

Apprendre à tout âge, 1996
Jean-Claude Paye, «Stratégies pour une société d'apprentissage», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 199, avril-mai 1996

Edwin Leuven et Albert Tuijnman, «L'apprentissage à vie : quels financements ?», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 199, avril-mai 1996

Patrick Hennessy, «Vivre plus longtemps en meilleure santé», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 188, juin-juillet 1994.

3. Jean-Claude Paye, «Stratégies pour une société d'apprentissage», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 199, avril-mai 1996; **Apprendre à tout âge**, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1996; Edwin Leuven et Albert Tuijnman, «L'apprentissage à vie : quels financements ?», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 199, avril-mai 1996.

4. **Protéger les personnes âgées dépendantes**, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1996; Patrick Hennessy, «Financer les soins aux personnes âgées», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 201, août-septembre 1996, et «Vivre plus longtemps en meilleure santé», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 188, juin-juillet 1994.

Dynamiques territoriales de l'emploi

Heino von Meyer et Philippe Muheim

Le chômage et la création d'emplois sont au centre des préoccupations actuelles. Mais jusqu'à présent, on ne disposait guère à l'OCDE que d'analyses du marché du travail fondées sur l'examen des économies nationales. La diversité et la dynamique des marchés du travail régionaux et locaux – pourtant la réalité pour la majorité des travailleurs et des entreprises – sont mal connues. Les travaux récents de l'OCDE relatifs aux indicateurs territoriaux de l'emploi apportent, sur la nouvelle répartition du travail entre villes et campagnes, de nouveaux éclairages, riches d'enseignement pour l'action à mener¹.

Les économistes, les hommes politiques et l'opinion publique vivent le plus souvent dans l'idée qu'une économie nationale est faite de villes prospères et de campagnes en retard. Or, beaucoup de villes ne sont plus, comme autrefois, les moteurs de la croissance de l'emploi et bon nombre de zones rurales, même reculées, comptent désormais parmi les régions les plus dynamiques des pays de l'OCDE. L'ajustement économique touche différemment non seulement les secteurs, mais aussi les territoires. Ceux-ci peuvent certes être nationaux, mais ils représentent également des unités infranationales de différentes tailles et natures : régionales, locales, rurales ou urbaines. En plus de leurs attributs géographiques, ces unités sont caractérisées par leurs structures économi-

ques, sociales et politiques, et par les relations qu'elles entretiennent les unes avec les autres.

La dimension territoriale compte. Pour élaborer et mettre en œuvre avec succès des stratégies nationales et internationales de développement économique et d'emploi, il est essentiel de comprendre le fonctionnement et les tendances des marchés du travail infranationaux. Or, les études consacrées à la structure de l'emploi négligent souvent cette dimension analytique. On fait aujourd'hui des efforts très importants pour établir des statistiques sur des séries chronologiques agrégées au niveau national, sur des détails structurels de la composition sectorielle propre à chaque activité, ou sur l'emploi selon l'âge, le sexe ou la qualification. Mais on ne fait pas encore systématiquement de ventilation territoriale. Cette lacune affaiblit sérieusement la capacité d'analyse car, même dans une économie en voie de mondialisation, le marché du travail qui intéresse directement la plupart des individus et des entreprises demeure régional, voire local.

De fait, ce ne sont pas les conclusions tirées des séries chronologiques qui font, à elles seules, l'originalité des statistiques et des analyses de l'OCDE, mais plutôt des comparaisons internationales – donc territoriales – des disparités ou similitudes entre pays membres. S'il est vrai, par exemple, que le nombre de chômeurs dans la zone OCDE a augmenté massivement entre 1975 et 1995 – plus 17 millions –, le taux de chômage global pour la zone est resté stable, dans une fourchette de 5 à 8 %. De fortes disparités existent d'un pays (territoire) à l'autre : en 1995, les taux nationaux de chômage allaient de moins de 3 % au Japon à plus de 23 % en Espagne.

Mais les pays sont-ils les unités territoriales les plus indiquées pour établir des comparaisons internationales ? Est-il pertinent de comparer le taux de chômage moyen des États-Unis et de la Belgique, ou de l'Australie et de la Suisse ? Ce qui est vrai des disparités entre pays de l'OCDE l'est encore davantage entre unités territoriales d'un même pays. Les moyennes nationales peuvent cacher plus qu'elles ne révèlent et il est par conséquent essentiel de fonder les analyses sur des unités territoriales de dimension et de nature comparables. Les travaux sur les indicateurs territoriaux montrent que tous les pays de l'OCDE, y compris ceux où le chômage est faible, ont des disparités internes considérables : les taux régionaux divergent en moyenne de plus de 30 % des taux nationaux, voire de plus de 60 %.

Introduire une dimension géographique dans l'analyse de l'emploi n'est pas chose facile. Il faut déterminer rigoureusement le degré d'agrégation et les critères à retenir pour élaborer des classifications territoriales.

Définir le territoire

Il est essentiel, si l'on veut que les analyses empiriques donnent des résultats de qualité, de choisir des unités géographiques représentatives, un mauvais choix pouvant conduire à des mesures malavisées. On fait souvent valoir, par exemple, que les disparités régionales du chômage sont plus tranchées et beaucoup plus persistantes en Europe qu'aux États-Unis. Or, des conclusions de ce type dépendent beaucoup de la taille des uni-

¹ *Indicateurs territoriaux de l'emploi : le point sur le développement rural*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1996.

Philippe Muheim travaille au programme de développement rural, service du développement territorial, OCDE, où Heino von Meyer, consultant, est responsable du projet sur les indicateurs ruraux.
Messagerie : territory.contact@oecd.org

ZOOM

La collecte et l'analyse de données territoriales

Pour établir des comparaisons internationales entre unités territoriales infranationales, les données doivent être recueillies et présentées sur la base d'une trame territoriale harmonisée utilisant les mêmes définitions. Selon la finalité de l'analyse, la trame doit être plus ou moins détaillée. Si, par exemple, il s'agit d'étudier des zones urbaines en difficulté, l'analyse doit se concentrer sur des quartiers précis, donc sur des unités inframunicipales. Pour évaluer les politiques régionales dans le cadre d'une analyse des grands déséquilibres d'un pays donné, un découpage en vastes unités territoriales est plus adapté.

Pour analyser les zones rurales et les zones urbanisées dans un contexte international, l'OCDE a mis au point une approche à deux niveaux, combinant données locales et régionales. Dans un premier temps, les communautés locales sont répertoriées comme étant rurales ou urbaines. Le critère retenu ici est la densité de population – plus ou moins de 150 habitants au kilomètre carré. Généralement, il s'agit d'unités administratives simples, comme des municipalités ou des «districts». La zone OCDE compte plus de 70 000 de ces structures locales.

Dans un deuxième temps, l'OCDE classe les petites régions en fonction de leur degré de ruralité (ou d'urbanisation) – la part de la population vivant dans des communautés rurales. Idéalement, la taille des unités régionales correspond au découpage des marchés de l'emploi tel qu'il se dégage des mouvements pendulaires de la population. C'est-à-dire qu'elles sont généralement plus petites que les grandes régions administratives, États ou provinces. Pour faciliter l'analyse, ces 2 300 petites régions de la zone OCDE sont regroupées en trois catégories. Les régions où la ma-

jorité de la population vit en milieu rural sont qualifiées d'essentiellement rurales. Si moins de 15 % de la population régionale vivent en milieu rural, la région est considérée comme «essentiellement urbanisée». Les régions «intermédiaires» sont donc celles où la part de la population rurale par rapport à la population totale se situe entre 15 et 50 %.

Le tableau montre la répartition actuelle de la population au sein des pays de l'OCDE. Pour la zone OCDE dans son ensemble, plus d'un quart de la population, soit 240 millions de personnes, vit dans des régions essentiellement rurales, qui couvrent plus de 80 % de la superficie globale du territoire OCDE. A l'autre extrême, 345 millions sont concentrés sur moins de 5 % de la superficie, dans des régions urbanisées. Le dernier tiers (275 millions) réside dans les régions intermédiaires.

L'importance des différents types de région varie sensiblement d'un pays à l'autre. Dans la plupart des pays scandinaves, la grande majorité de la population vit dans des régions essentiellement rurales. Ailleurs – en Belgique, en Allemagne, au Royaume-Uni ou au Japon –, c'est dans les régions urbanisées que la proportion de la population est la plus forte. D'autres pays se caractérisent par une structure duale, avec des pourcentages de population importants aux deux extrémités (Canada, Grèce, Irlande, Portugal). En France, en Italie et en Espagne, la plus grande partie de la population réside dans les régions intermédiaires.

Un indicateur aussi simple que le mode de peuplement se traduit dans les différentes façons dont les pays perçoivent les problèmes territoriaux et mènent leur politique de développement territorial.

Répartition de la population par type de région¹, 1990
% de la population nationale

	Régions		
	essentiellement rurales ²	intermédiaires ³	essentiellement urbanisées ⁴
Allemagne	8	26	66
Australie	23	22	55
Autriche	40	39	22
Belgique	2	18	80
Canada	33	23	44
Danemark	40	38	22
Espagne	17	46	37
États-Unis	36	34	30
Finlande	43	37	20
France	30	41	29
Grèce	42	24	34
Irlande	47	15	38
Islande	35	8	57
Italie	9	44	47
Japon	22	35	43
Luxembourg	–	100	–
Mexique	46	19	35
Norvège	51	38	11
Nouvelle-Zélande	47	25	28
Pays-Bas	–	15	85
Portugal	35	22	43
République tchèque	15	57	28
Royaume-Uni	1	27	72
Suède	49	32	19
Suisse	13	25	62
Turquie	58	30	12
Moyenne OCDE	28	32	40
– non applicable			

1. Les données pour la Hongrie et la Pologne ne sont pas disponibles.

2. Plus de la moitié de la population régionale est rurale (selon la définition de l'OCDE).

3. Population rurale : entre 15 et 50 %.

4. Population rurale : moins de 15 %.

Source : OCDE

Dynamiques territoriales de l'emploi

ZOOM

L'agriculture n'est plus la pierre angulaire des économies rurales

L'analyse du tissu économique des régions peut offrir des éclairages constructifs pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques menées. L'agriculture a longtemps été considérée comme l'activité économique la plus importante en milieu rural. Désormais, sur la plupart des marchés du travail ruraux dans la zone OCDE, la grande majorité des possibilités d'emploi se trouve dans les activités non agricoles.

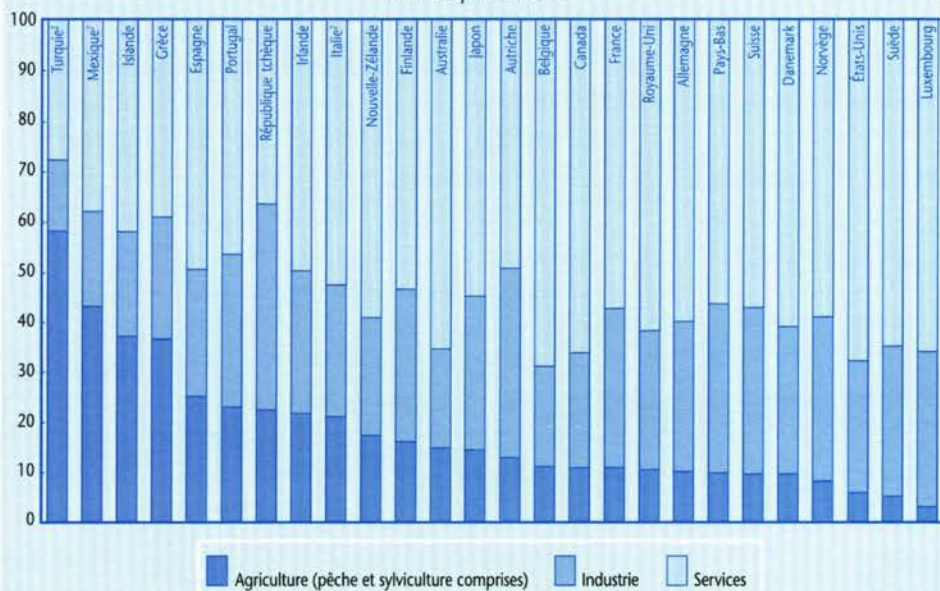
La part de l'emploi agricole dans l'emploi national va de plus de 20 % en Grèce, en Turquie et au Mexique, à moins de 5 % en Belgique, au Luxembourg, en Suède, en Suisse, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Dans tous les pays, la part de l'emploi agricole est évidemment plus élevée en milieu rural qu'ailleurs, mais dans la plupart des pays de l'OCDE, même dans les régions essentiellement rurales, seulement un emploi sur cinq relève du secteur agricole. A quelques exceptions près, comme les zones rurales de l'Irlande, du Portugal et de l'Espagne, où le rapport est d'environ un sur quatre, et la Grèce et l'Islande, où plus d'un tiers de la population active rurale travaille encore dans l'agriculture, la sylviculture ou la pêche (graphique).

Non seulement les emplois agricoles diminuent plus qu'on ne le croit, en tant que part des emplois ruraux, mais leur nombre baisse. Pendant les années 80, l'emploi agricole dans les zones essentiellement rurales de la plupart des pays de l'OCDE a reculé de plus de 10 %, parfois même de plus de 25 %, alors que l'emploi dans le secteur des services a considérablement progressé. Outre l'emploi agricole stricto sensu, beaucoup d'autres activités sont tributaires de la production agricole primaire. Mais cela est vrai aussi de la plupart des activités économiques et – c'est encore plus important dans l'optique du développement territorial – de telles activités économiques (fabrication de machines agricoles, industries chimiques ou traitement de produits alimentaires, par exemple) ne sont pas nécessairement implantées en milieu rural.

Si l'objectif poursuivi est de créer des opportunités économiques dans les zones rurales, il ne faut pas uniquement s'intéresser à l'emploi agricole et aux activités qui s'y rapportent. Une analyse territoriale, plutôt que sectorielle, aide à cibler les mesures et les politiques sur les vrais enjeux.

L'emploi dans les zones rurales¹, 1990

% de l'emploi rural total



1. Régions dans lesquelles la majorité de la population vit dans des communautés de moins de 150 habitants au km² ; les données pour la Hongrie et la Pologne ne sont pas disponibles.

2. Estimations.
Source : OCDE

tés territoriales analysées. Si, en effet, les taux de chômage « régionaux » en Amérique du Nord sont calculés sur la base des États américains et des provinces canadiennes, les disparités régionales seront beaucoup moins marquées qu'en Europe, où les unités territoriales utilisées pour mesurer le chômage sont beaucoup plus petites. Plutôt que d'utiliser des entités administratives ou politiques dans une analyse territoriale de l'emploi, les unités observées devraient refléter la dimension spatiale des marchés du travail régionaux à partir, par exemple, des mouvements pendulaires entre domicile et lieu de travail. Si l'on utilise de telles unités d'analyse pour l'Amérique du Nord, les poches de chômage deviennent beaucoup plus visibles. Les analyses empiriques indiquent que, si l'on utilise pour les États-Unis 760 zones de mouvements pendulaires plutôt que 50 États, les disparités territoriales de chômage sont nettement plus accusées que dans la plupart des pays d'Europe.

Une fois choisies, les unités territoriales doivent être classées et regroupées pour éviter de rendre l'analyse trop complexe. Il faut donc repérer les différents types de zone, en fonction des principaux objectifs de l'analyse ou de l'action à mener. Deux dimensions analytiques semblent avoir une importance particulière pour le développement territorial : le degré de ruralité (ou d'urbanisation) des unités territoriales et leurs résultats en matière de développement économique.

Rural-urbain : les disparités

Pour rendre compte de la diversité des unités territoriales, il est intéressant de classer les régions selon un gradient rural-urbain pour les regrouper en trois catégories : essentiellement rurales, intermédiaires, essentiellement urbanisées (encadré p. 23). À l'aide de cette typologie, les indicateurs de l'emploi révèlent quelques traits systématiques qui distinguent marchés du travail ruraux et urbains :

- le taux de chômage est généralement plus élevé dans les régions rurales et le taux d'activité de la main-d'œuvre rurale plus faible qu'en milieu urbain, même si le contraire est vrai dans les régions rurales de certains des pays les plus urbani-

sés de l'OCDE comme le Japon, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Belgique ou la Suisse

- dans tous les pays, les femmes sont sous-représentées dans la population active rurale et elles sont touchées de façon disproportionnée par le chômage
- la structure sectorielle des activités économiques diffère sensiblement d'un type de région à l'autre ; par rapport aux moyennes nationales, les régions urbaines s'adjugent une plus grande part de l'emploi dans le secteur des services, alors que l'agriculture est, comme on pouvait s'y attendre, plus importante dans les régions rurales
- néanmoins, même dans les régions rurales, quatre emplois sur cinq concernent des activités non agricoles et l'augmentation nette des emplois ruraux s'est faite presque exclusivement dans le secteur des services (encadré p. 24).

Autre illustration de la pertinence d'analyses qui tiennent compte des spécificités territoriales : dans les dix années à venir, la pression démographique sur les marchés du travail – l'évolution du nombre de personnes en âge de travailler – non seulement diffèrera d'un pays à l'autre, mais sera aussi répartie très inégalement à l'intérieur même des pays. Dans les pays européens les plus urbanisés, la pression démographique est plus forte en milieu rural qu'en milieu urbain. Cela vaut également pour les États-Unis et le Canada, mais pas pour le Japon. Dans les pays d'Europe où les ruraux représentent une large part de la population – en Suède, en Finlande, en Grèce –, la pression sera la plus forte dans les régions à prédominance urbaine. Face à de telles pressions, les régions devront soit créer des emplois supplémentaires, soit faire face à un chômage grandissant, soit encourager l'émigration.

Le développement économique

Les secteurs en déclin, comme l'agriculture, étant relativement importants dans les régions rurales, et le secteur

des services, en expansion rapide, étant le plus souvent implanté dans les villes ou les agglomérations, on pourrait s'attendre à voir les zones rurales à la traîne par rapport aux zones urbaines. Ce n'est pas le cas.

En effet, de nombreuses zones métropolitaines dans les pays de l'OCDE ont cessé, au cours des années 80, de créer autant d'emplois qu'auparavant (tableau). De leur côté, les régions rurales ont dans l'ensemble enregistré une croissance nette de l'emploi, mais généralement à un rythme plus lent que le reste du pays considéré. Les « vainqueurs » sont les régions intermédiaires, plutôt rurales, mais avec une armature de petites villes fa-

cilement accessibles. Il est intéressant de noter que ce sont les pays où la croissance de l'emploi a été la plus forte au plan national qui présentent le moins de disparités régionales en termes de croissance, croissance qui a eu lieu, principalement, dans les régions intermédiaires. Dans les pays où l'accroissement de l'emploi a été le plus faible, en revanche, ce sont presque exclusivement les régions urbanisées qui en ont bénéficié, ce qui a conduit à d'importantes disparités en matière de croissance.

Cela étant, de simples comparaisons entre ces trois types de régions ne montrent pas toute la diversité des évolutions sur les marchés du travail

régionaux. Si l'on veut réellement expliciter la dynamique territoriale de l'évolution de l'emploi, les régions doivent également être différenciées en fonction de leurs résultats en matière de développement. Le graphique, page 26, qui présente toutes les régions de l'Autriche selon leur degré de ruralité et l'évolution de l'emploi au cours des années 80, fournit un exemple significatif. Contrairement à ce que l'on aurait pu attendre, il n'y a pas de corrélation directe entre le degré de ruralité (ou d'urbanisation) des régions et leur capacité de créer de nouveaux emplois. Même si, en moyenne, les régions rurales accusent un retard, elles sont nombreuses à avoir réussi, beaucoup mieux que l'économie nationale dans son ensemble, à créer de nouveaux emplois. De fait, dans presque tous les pays de l'OCDE, certaines régions rurales dynamiques (pas la majorité) ont obtenu de meilleurs résultats que beaucoup de régions urbanisées.

La structure sectorielle des économies régionales aide à expliquer les disparités de croissance de l'emploi entre régions rurales et urbaines. Mais elle n'explique pas les différences entre les régions rurales dynamiques et celles qui sont en retard. Toutes les régions rurales se caractérisent, on l'a vu, par une sur-représentation de secteurs en perte de vitesse, comme l'agriculture et d'autres branches qui exploitent les ressources naturelles, alors que les secteurs

Disparités dans l'évolution de l'emploi par type de région¹, 1980-90

	Croissance nationale de l'emploi %	Ratio évolution régionale/nationale		
		Régions		
		essentiellement rurales ²	intermédiaire ³	essentiellement urbanisées ⁴
Pays-Bas	26,1	-	1,1	1,0
États-Unis	18,5	0,7	1,2	1,1
Suisse	16,7	0,9	1,3	0,9
Canada	16,5	0,9	1,6	0,8
Australie	13,0	0,9	1,4	0,9
Suède	12,0	0,9	1,0	1,2
Japon	10,5	0,2	0,8	1,7
Grèce	7,2	-0,3	1,3	2,5
Espagne	6,7	1,0	-0,5	2,8
Allemagne	6,7	2,2	1,1	0,9
Finlande	5,0	-0,4	0,8	4,2
Autriche	4,5	0,4	1,6	0,8
Norvège	4,0	0,5	1,9	0,0
France	3,7	0,2	1,6	1,1
Royaume-Uni	3,5	2,5	3,1	-0,3
Belgique	1,7	2,4	-1,7	1,5
Nouvelle-Zélande	1,6	-1,1	-0,8	6,5
Irlande	1,3	0,1	0,8	2,1
République tchèque	1,1	0,2	0,4	2,8

- non applicable

1. Les pays sont classés selon la croissance nationale de l'emploi.

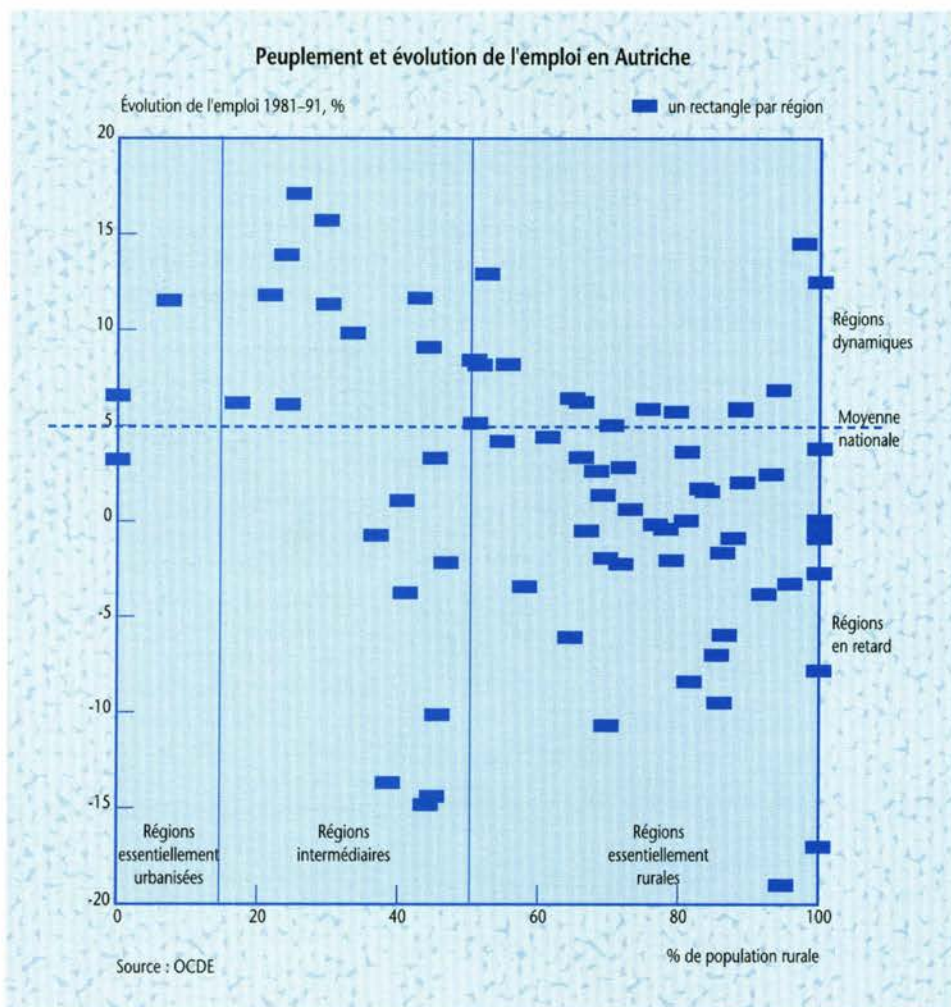
2. Plus de la moitié de la population régionale est rurale (selon la définition de l'OCDE).

3. Population rurale : entre 15 et 50 %.

4. Population rurale : moins de 15 %.

Source : OCDE

Dynamiques territoriales de l'emploi



en expansion – les services ou les industries manufacturières complexes – sont sous-représentés. Ce qui n'empêche pas certaines régions rurales de mobiliser d'autres forces qui stimulent leur dynamisme.



Autant d'éléments qui, à l'évidence, influent sur l'analyse et l'élaboration des politiques à mener. Dans les analyses territoriales, en plus de la dimension rural-urbain, il faut distinguer les régions en fonction de leurs résultats (dynamiques-en retard). Mettre uniquement l'accent sur les différences rural-urbain fait implicitement des zones urbanisées des modèles pour les zones rurales. Pour les régions rurales à la traîne, les régions

rurales dynamiques constituent probablement une meilleure référence que les régions urbanisées.

La ruralité n'est pas non plus en tant que telle un obstacle insurmontable à la création d'emplois. «Rural» n'est pas synonyme de «déclin», ni «urbain» ou «agglomération» de prospérité. Les politiques de développement rural ont leur raison d'être, non seulement dans l'optique de l'équité et de la cohésion sociale, mais aussi en termes d'efficacité économique et d'innovation.

Dans une économie en voie de mondialisation, chaque territoire doit, plus que jamais, consolider et mettre à profit son potentiel spécifique de développement. Or, souvent, ces spécificités ne sont pas convenablement mises en relief ni suffisamment exploitées. Elles sont certes plus

difficiles à mesurer que les réserves en ressources naturelles, la structure sectorielle de l'emploi ou les infrastructures physiques. Elles dépendent probablement des traditions entrepreneuriales et de l'éthique professionnelle, de la compétence, de la cohésion, des partenariats et de la participation, ou bien de l'attrait de l'environnement naturel et du patrimoine culturel. Les analyses territoriales des forces et faiblesses économiques, sociales et environnementales des zones – urbaines et rurales – semblent ouvrir des voies prometteuses pour favoriser un développement durable. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE

- Indicateurs territoriaux de l'emploi : le point sur le développement rural, 1996
- Les perspectives de l'emploi, 1996
- «Les perspectives de l'emploi : prévenir les risques d'exclusion du monde du travail», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 202, octobre-novembre 1996
- La stratégie de l'OCDE pour l'emploi. Accélérer la mise en œuvre, 1996
- Créer des emplois pour le développement rural – De nouvelles politiques, 1995
- Michael Ryan, «La préretraite des agriculteurs», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 194, juin-juillet 1995
- Rémy Prud'homme, «Les nouveaux objectifs de la politique régionale», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 193, avril-mai 1995
- Créer des indicateurs ruraux pour étayer la politique territoriale, 1994
- Philippe Muheim et Priscilla Salant, «Mettre en valeur les aménités rurales», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 190, octobre-novembre 1994
- Bernard Lane et Kenji Yoshinaga, «Créneaux pour le monde rural», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 190, octobre-novembre 1994
- Développement territorial et changement structurel. Une nouvelle perspective sur l'ajustement et la réforme, 1993.



Décortiquer les obstacles aux échanges

Michael Daly et Hiroaki Kuwahara



United States Lines

Les droits de douane frappant les importations de la zone OCDE ont tendance à diminuer et, à quelques importantes exceptions près, sont actuellement plutôt faibles. Le protectionnisme industriel n'est pas pour autant en voie de disparition mais tend désormais à se manifester davantage sous la forme de barrières non tarifaires (BNT) aux frontières – restrictions «volontaires» des importations, mesures anti-dumping et compensatrices. Le consommateur s'en trouve de toute façon pénalisé en terme de prix plus élevés et les BNT sont aussi susceptibles de peser sur l'efficacité économique et la prospérité. Dans le cas des petits pays, ce recul de la prospérité affecte essentiellement le pays mettant en œuvre les mesures de protection. Mais à l'échelle des grands blocs commerciaux – États-Unis, Union européenne, Japon, Canada – le protectionnisme peut également avoir un impact négatif sur les partenaires commerciaux et amener ces derniers à prendre des mesures de rétorsion¹.

En moins d'une décennie, grâce à la signature des accords issus des négociations du cycle d'Uruguay, la moyenne globale (pondérée par les importations) des droits de douane entre pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est revenue de 6,3 % – leur

niveau de 1988 – à 3,9 %². Mais la structure des taux reste hétérogène tandis que le recours de nombreux pays aux barrières non tarifaires s'est intensifié. Une évolution inquiétante dans la mesure où la transparence des BNT est bien moindre que celle des droits de douane. Le caractère visible et quantifiable de ces derniers explique au

demeurant la réussite du GATT (Accord généralisé sur les tarifs douaniers et le commerce) lorsqu'il s'est agi de les réduire. Mais ce pas en avant dans la libéralisation du commerce mondial risque de se trouver compromis par la montée des BNT dont le caractère opaque implique une vigilance de tous les instants. Un processus de surveillance efficace suppose donc au préalable de déterminer avec précision les secteurs propices aux BNT ainsi qu'une identification des types de restriction qui les traduisent.

Dans le but de mettre en œuvre cette surveillance, l'OCDE a mis au point une série d'indicateurs susceptibles d'améliorer la transparence des tarifs douaniers et l'identification des BNT.

1. Indicateurs des barrières tarifaires et non tarifaires. Les éditions de l'OCDE, Paris, 1996.

2. Ces moyennes portent sur les taux consolidés, à savoir les droits les plus élevés autorisés aux termes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). La consolidation des droits de douane et la réduction de ces taux consolidés est au cœur des négociations du GATT. Voir *The New World Trading System*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1994 (en anglais uniquement).

Michael Daly, après avoir été au département des affaires économiques, travaille à la division des mouvements de capitaux, des investissements internationaux et des services, direction des affaires financières, fiscales et des entreprises de l'OCDE. Hiroaki Kuwahara fait partie du groupe du système d'information sur les mesures de réglementation commerciale de la CNUCED.
Messagerie : ech.contact@oecd.org

Décortiquer les obstacles aux échanges

TOILE DE FOND

Les catégories de droits de douane

Droits ad valorem

Représentent un pourcentage constant de la valeur des produits dédouanés.

Droits spécifiques

Exprimés sous forme d'un montant monétaire fixe par unité physique ou unité de poids du produit importé.

Droits composites

Combinaison de droits ad valorem et de droits spécifiques.

Droits alternatifs

Prennent la forme soit d'un droit ad valorem soit d'un droit spécifique.

Droits applicables aux contingents tarifaires

Droits de douane applicables à un contingent d'importations, un taux supérieur étant prélevé sur les importations au-delà du contingent ; les contingents comme les droits peuvent être définis en volume ou en valeur.

Principales barrières non tarifaires – BNT

Les principales BNT comprennent deux grandes catégories de mesures : les restrictions quantitatives et les mesures de contrôle des prix.

Restrictions quantitatives

Restrictions à l'exportation

Accords entre importateurs et exportateurs, en vertu desquels ces derniers acceptent de limiter leurs exportations pour éviter l'imposition de restrictions obligatoires par les pays importateurs.

Régime de licences non automatiques

Pratique consistant à exiger préalablement à l'importation une licence qui n'est pas accordée automatiquement, mais de manière discrétionnaire ou en fonction de critères spécifiques.

Autres restrictions quantitatives

Englobent diverses catégories de contingents et d'interdictions.

Mesures de contrôle des prix

Droits variables

Portent les prix du marché des produits importés à des niveaux voisins de ceux des produits nationaux correspondants.

Mesures antidumping et compensatrices

Elles impliquent normalement des enquêtes par les autorités antidumping, généralement à la suite de plaintes de producteurs nationaux, dont le but est de déterminer s'il y a ou non dumping ou octroi de subventions et, le cas échéant, si cette pratique entraîne ou non un «préjudice matériel» pour les producteurs nationaux. Si la plainte est rejetée, l'action reste sans suite. Si elle est jugée fondée, un droit est prélevé sur les importations en provenance du pays incriminé. Une troisième issue possible est le retrait de la plainte, souvent à la suite d'une forme d'engagement sur les prix, en vertu duquel les entreprises étrangères acceptent de relever leurs prix et de faire cesser ainsi le dumping, ou lorsque l'État étranger supprime la subvention.

Autres mesures de contrôle des prix

Englobent les restrictions volontaires des prix à l'exportation, dispositions en vertu desquelles les exportateurs conviennent de maintenir les prix de leurs produits au-dessus de certains niveaux minima.

L'encadré ci-contre recense ainsi les principales catégories de droits de douane et de barrières «principales» à l'entrée. Quant aux tableaux 1 et 2, ils fournissent, en complément, des indicateurs synthétiques du niveau et de la structure des droits de douane ainsi que de l'incidence des BNT dans les quatre grands blocs commerciaux³.

Les indicateurs tarifaires du tableau 1 sont calculés à partir des taux nominaux effectivement appliqués en vertu de la clause de «la nation la plus favorisée» (NPF) aux produits importés sélectionnés parmi les milliers de lignes tarifaires issues des nomenclatures douanières de chaque pays⁴. L'indicateur 1 fait apparaître la proportion de lignes bénéficiant d'une franchise douanière.

L'indicateur 2 identifie la part des tarifs prenant la forme de droits spécifiques, composites ou alternatifs. Les droits spécifiques (qui constituent un élément des droits composites et alternatifs) soulèvent une série de problèmes particuliers. En premier lieu, ils sont plus opaques que les droits *ad valorem* – ceux qui prennent la forme d'un prélèvement d'un certain pourcentage de la valeur monétaire de l'importation – et peuvent donc servir à masquer des droits effectifs relativement élevés. Ainsi, aux États-Unis, 19 des 20 droits les plus élevés en 1993 aboutissaient à des prélèvements oscillant, en équivalents *ad valorem*, entre 50 et plus de 500 %, ce dernier tarif étant appliqué à certains produits dérivés du tabac. En second lieu, les droits spécifiques ont un effet de distorsion plus important sur la structure productive nationale que les droits *ad valorem* dans la mesure où, lorsqu'ils frappent des importations de valeur inférieure, ils aboutissent à subvention-

3. On peut trouver dans **Indicateurs des barrières tarifaires et non tarifaires** les indicateurs comparables pour les autres pays de l'OCDE.

4. Le principe de la NPF, qui constitue l'une des pierres angulaires du GATT, stipule que toute concession commerciale accordée à un membre de l'OMC doit être également à tous les autres membres, ce qui interdit toute discrimination entre les produits importés en fonction de leur pays d'origine. Le taux NPF appliqué doit être distingué du taux NPF «consolidé» qui est parfois plus élevé.

5. Un autre indicateur du niveau global de protection douanière consiste à calculer le taux des droits perçus, c'est-à-dire le montant des droits collectés en pourcentage de la valeur totale des importations. Cet indicateur ignore les droits prohibitifs qui ne génèrent aucune recette et présentent donc le même inconvénient que la moyenne pondérée par les importations.

6. **Le cycle d'Uruguay**. Les éditions de l'OCDE, Paris, 1995 et Carmel Cabill, «L'agriculture de la zone OCDE après Uruguay», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 196, octobre-novembre 1995.

1. Structure des droits NPF¹ : États-Unis, Union européenne, Japon, Canada

%

Indicateurs	États-Unis		UE		Japon		Canada	
	1989	1993	1988	1993	1988	1993	1988	1993
1. Produits en franchise de droit/ensemble des droits	17,4	14,4	10,5	10,9	21,9	35,4	25,7	26,3
2. Droits spécifiques, composites et alternatifs/ensemble des droits	17,6	17,0	10,6	11,1	7,4	8,8	8,6	6,2
3. Moyenne simple des taux NPF	6,2	6,4	7,4	7,6	6,9	7,0	9,1	8,8
4. Moyenne pondérée de tous les taux NPF ²	4,0	4,0	6,0	6,2	3,8	3,6	6,9	6,7
5. Écart type global	7,7	8,6	6,1	6,1	8,9	12,7	8,8	8,4
6. Pics ³ tarifaires intérieurs/ensemble des droits	4,5	4,0	2,2	2,3	5,3	5,7	0,5	0,3

1. Nation la plus favorisée.

2. Coefficients constants de pondération des importations OCDE.

3. Ceux qui sont supérieurs à trois fois la moyenne simple des taux NPF.

Source : OCDE

ner de façon différenciée des biens relevant d'une même ligne tarifaire. Cela revient à encourager la production nationale de biens moins coûteux, ces derniers étant mieux protégés contre les importations de produits équivalents. De là un évident caractère régressif : les ménages les plus modestes sont les premiers pénalisés par l'imposition de droits plus lourds sur les produits bon marché. Sans compter que les droits spécifiques protègent d'autant plus les producteurs nationaux que leurs concurrents étrangers baissent leurs prix. Force est toutefois de reconnaître que ces droits sont relativement pratiques à appliquer lorsque la valeur des biens sujets à taxation est difficilement mesurable.

Le degré global de protection douanière dont bénéficie un pays est déterminé en croisant la moyenne simple des droits effectifs appliqués en vertu de la clause NPF (tableau 1, indicateur 3) avec la moyenne de ces droits pondérée de la

valeur des importations assujetties à chacun de ces tarifs (indicateur 4). Les moyennes simples sont relativement aisées à calculer dès lors que l'on attribue une importance égale à tous les tarifs douaniers. Mais elles ne prennent pas en compte le volume d'importation des divers produits. La moyenne pondérée, en revanche, reflète mieux l'impact des tarifs parce qu'elle intègre la valeur des importations visées. Le problème est que ce type d'approche affecte une pondération négligeable aux produits donnant lieu à un «pic tarifaire» dissuasif. Par ailleurs, la pondération des importations d'un pays peut faire apparaître, sur longue période, des variations factices, la valeur des importations incorporant les modifications de tarifs douaniers. C'est ainsi par exemple que la pondération appliquée à un type de produit se trouvera augmentée à la suite d'une baisse des droits de douanes qui tendra à en accroître l'importation.

Aucune des deux méthodes n'étant sans inconvénient, il semble judicieux de les combiner⁵. En outre, la distorsion à la baisse que peut faire apparaître la pondération des importations par pays est susceptible d'être corrigée par le recours aux pondérations OCDE (total des importations de chaque pays membre en provenance du reste du monde) qui peuvent servir de repère fixe. Un tel repère diminue le risque d'être abusé par une évolution fallacieuse résultant des moyennes pondérées.

Lors des négociations du GATT, les moyennes pondérées ont permis de cerner la progression des réductions tarifaires dans le cadre de la clause NPF. Mais l'on a eu recours aux moyennes simples pour évaluer les réductions de droits de douanes en matière agricole⁶. Les moyennes simples ont été également utilisées dans les cas de remplacement des BNT agricoles par des droits de douane, ceux-ci étant alors suffisamment lourds pour décourager les importations.

Bien sûr, le niveau moyen des droits de douane ne saurait à lui seul engendrer les distorsions porteuses d'une baisse de prospérité. Il faut en la matière considérer également les variations de tarifs d'un produit à l'autre. La probabilité de voir

2. L'incidence des différents types de BNT¹ : États-Unis, Union européenne, Japon, Canada

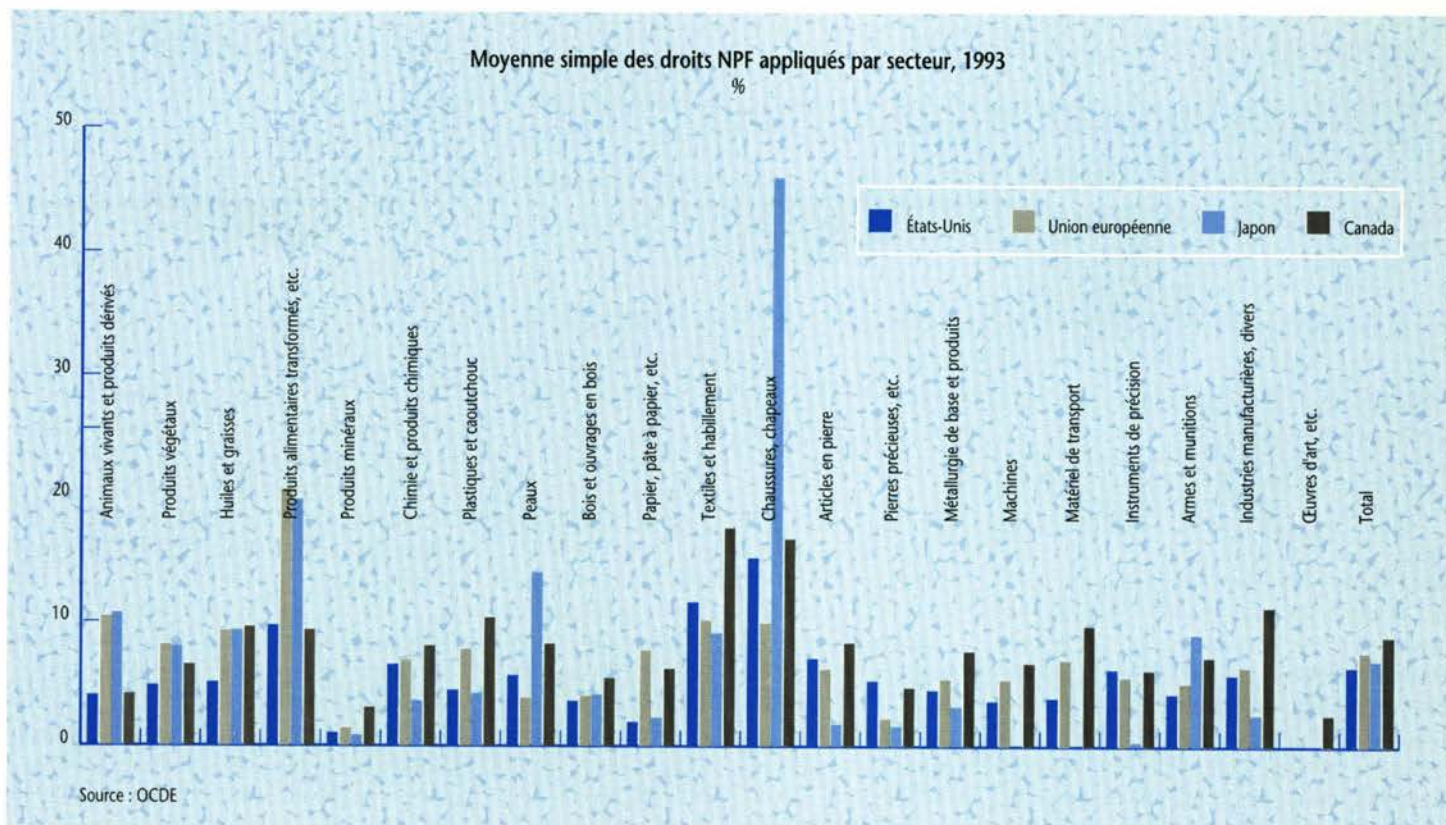
%

Catégories de BNT	États-Unis				Union européenne				Japon				Canada			
	Indice de fréquence		Indice de couverture des importations		Indice de fréquence		Indice de couverture des importations		Indice de fréquence		Indice de couverture des importations		Indice de fréquence		Indice de couverture des importations	
	1989	1993	1989	1993	1988	1993	1988	1993	1988	1993	1988	1993	1989	1993	1989	1993
Principales BNT	25,5	22,9	16,6	17,0	25,2	21,8	10,9	9,0	12,5	11,3	7,4	3,8	8,9	8,2	4,1	2,5
Restrictions quantitatives	20,4	18,1	13,7	10,2	19,5	17,2	7,8	7,1	11,7	10,5	6,6	3,0	6,6	6,8	3,0	1,7
restrictions des exportations	19,5	13,1	12,9	10,1	15,5	13,9	6,2	5,6	0,3	0,1	0,2	0,0	4,8	5,8	1,2	1,4
régimes de licence	0,0	0,0	0,0	0,0	4,4	3,5	2,2	1,7	8,9	8,9	1,3	1,3	2,6	0,2	0,7	0,0
autres restrictions quantitatives	6,6	5,6	1,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,0	2,8	1,6	5,4	1,7	0,8	0,8	1,1	0,3
Mesures de contrôle des prix	17,8	10,8	3,6	7,3	12,4	8,4	6,0	3,5	0,8	0,9	0,7	0,8	2,4	1,4	1,1	0,8
droits variables	0,1	0,0	0,1	0,0	6,3	5,4	1,8	1,5	0,8	0,9	0,7	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0
mesures antidumping et compensatoires	17,7	10,8	3,2	7,1	2,6	1,9	2,2	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	2,4	1,4	1,1	0,8
autres mesures de contrôle des prix	0,1	0,1	0,3	0,2	4,3	1,1	2,1	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

1. Barrières non tarifaires.

2. Chiffres arrondis.

Source : OCDE



les décisions des agents économiques – fonction du moindre coût – être faussées par la structure tarifaire est d'autant plus forte que les variations de tarifs sont de grande amplitude. Le degré de variabilité est par ailleurs une bonne mesure de la complexité d'un système tarifaire donné et de son iniquité potentielle pour les consommateurs. On dispose de deux indicateurs de dispersion : l'écart type qui traduit le degré de cette dispersion (graphique) et le pourcentage de «pics tarifaires», définis comme les tarifs au moins trois fois supérieurs à la moyenne globale nationale (indicateurs 5 et 6 du tableau 1).

Le tableau 2 fait apparaître deux indicateurs des catégories de BNT et des mesures assimilées : les indices de fréquence et de couverture des importations. Le premier fournit le pourcentage des positions tarifaires nationales affectées par une BNT ou un groupe de BNT, alors que le second mesure le pourcentage des importations d'un pays assujetties à une ou plusieurs BNT. Leur combinaison constitue donc un indicateur de fréquence pondéré par les importations⁷. C'est un bon moyen d'évaluer l'incidence et les tendances des BNT sur les importations d'un pays, même si cet instrument ne fournit guère d'indication sur le degré de restriction des BNT.

Justement parce qu'elles entrent dans le calcul avec un coefficient de pondération faible, les BNT très restrictives constituent le point faible de l'indice de couverture des importations qui, en outre, comme l'indice de fréquence, ne tient compte de l'assouplissement des BNT qu'en cas d'élimination totale. Si elles ne sont pas supprimées, l'indice de couverture des importations – mais pas

l'indice de fréquence – peut même faire apparaître des résultats pervers en termes de tendance. Par exemple, si l'assouplissement d'un contingent débouche sur un accroissement des importations du produit bénéficiaire, l'indice de couverture des importations augmentera puisqu'une plus grande proportion d'importations sera réputée victime de BNT.

Les politiques tarifaires

En comparant, dans les différents pays, la proportion de lignes tarifaires bénéficiant d'une franchise douanière (tableau 1, indicateur 1), on constate que les États-Unis et l'Union européenne (UE) ont plus recours aux droits de douane que le Japon et le Canada. Mais le nombre de franchises est appelé à s'accroître de façon considérable avec la mise en œuvre des accords du cycle d'Uruguay.

L'indicateur 2 montre que les droits spécifiques représentent une part importante des nomenclatures douanières des quatre zones citées, en particulier dans le domaine agricole. Mais ils sont plus répandus aux États-Unis et en Europe que dans les deux autres pays. Ces droits spécifiques ont beau exercer sur le commerce des effets plus pervers que les droits *ad valorem*, ils devraient pourtant voir leur application s'étendre avec le cycle d'Uruguay qui, en effet, a décidé de convertir les BNT agricoles en droit de douane, généralement spécifiques.

Si l'on s'en tient aux moyennes simples ou aux moyennes pondérées par les importations (indicateurs 3 et 4), le Canada et l'Union européenne pratiquent un niveau de protection douanière

beaucoup plus élevé que les États-Unis ou le Japon. Parmi les produits les plus protégés en 1993 (graphique) figurent les produits alimentaires transformés, les boissons, le tabac, les textiles et les chaussures, ainsi que de nombreux produits agricoles. Le cycle d'Uruguay ne changera guère cette situation dans la mesure où la transformation des BNT agricoles en tarifs douaniers va se traduire aux États-Unis, dans l'UE et au Japon, par une hausse des tarifs frappant de nombreuses catégories de produits agricoles, comme les produits laitiers ou la viande.

Réputés les moins protégés selon la méthode des écarts type globaux (indicateur 5), le Japon et les États-Unis ont pourtant des tarifs douaniers à l'origine de plus fortes distorsions que le Canada et l'Union européenne dans la mesure où leur nomenclature douanière comporte davantage de «pics tarifaires» (indicateur 6). On peut en conclure qu'un niveau inférieur de protection ne débouche pas forcément sur de moindres distorsions, la récipro-

7. Ces indices sont calculés en affectant des valeurs réelles aux flux commerciaux bilatéraux entre divers pays exportateurs et le pays importateur.

8. La suppression des droits à très faible «nuisance» simplifierait cependant les tarifs douaniers des pays.

9. Ainsi l'UE a-t-elle récemment annoncé qu'elle préleverait des droits antidumping sur les importations de cendre de soude en provenance des États-Unis. Les États-Unis, de leur côté, appliquent ce type de droits sur les importations de certains produits sidérurgiques en provenance des pays de l'UE.

10. La menace ou la possibilité de mesures antidumping compensatrices a poussé par le passé les pays exportateurs à accepter d'autres mesures, notamment la limitation «volontaire» des exportations, qui autorisent normalement les exportateurs à augmenter les prix en réduisant les livraisons.

que étant tout aussi vraie. En outre, une baisse du niveau global de la protection tarifaire peut aggraver les distorsions dans les pays qui omettent de réduire les droits les plus prohibitifs. De fait, en matière de libéralisation des échanges et de distorsion intérieure, il est plus efficace de réduire un petit nombre de droits élevés plutôt que d'abaisser un grand nombre de droits déjà modérés. C'est donc bien l'élimination des «pics tarifaires» plutôt que l'abaissement de droits relativement réduits qui devrait dominer la stratégie de réduction du niveau général des tarifs douaniers⁸.

Les indices de fréquence montrent qu'en 1993 la part des importations soumises aux «principales» BNT était moindre que cinq ans auparavant, les secteurs de l'agriculture, du textile ou des vêtements y restant toutefois très exposés. Les pays ont recours à des types de BNT très différents même si, en général, on observe une nette prédominance des restrictions quantitatives sur les mesures de contrôle des prix. La limitation «volontaire» des exportations est une restriction très fréquente aux États-Unis, au Canada et dans l'Union européenne alors qu'au Japon prédomine plutôt la pratique des licences «non automatiques». Au Japon encore, mais également en Europe, les importations agricoles sont très largement soumises à des droits variables. Les États-Unis et le Canada sont pour leur part coutumiers des mesures de contrôle de prix prises en vertu de la législation antidumping et des actions compensatoires. Ces mesures ont eu tendance aux États-Unis à se substituer aux restrictions volontaires à l'exportation – notamment dans le cas de l'acier – et, en dépit d'une diminution du nombre de produits frappés, elles ont touché une part croissante de la valeur des importations américaines entre 1988 et 1993. Elles ont au contraire vu leur impact diminuer au Canada et en Europe.

Reconnaissant la nécessité de contrer la distorsion des baisses de prix à l'importation qu'induisent les subventions, les tarifications de type monopolistique ou celles qui résultent de stratégies d'éviction, le GATT autorise le recours aux mesures antidumping, compensatoires ou «volontaires». De telles mesures, plus défensives que protectrices, peuvent ainsi améliorer le jeu de la concurrence et aller dans le sens d'une meilleure efficacité économique. Le problème est qu'elles donnent lieu à des utilisations abusives constituant, non des stimulations, mais au contraire des entraves à

la concurrence. Cette «déviance» tient notamment au caractère souvent arbitraire de la mise en œuvre de ces contre-mesures. Enfin, comme elles visent spécifiquement certaines catégories d'exportateurs, leur utilisation abusive est fortement discriminatoire et déroge ainsi à la clause NPF⁹.

Les mesures compensatoires peuvent aussi avoir un effet dissuasif sur les exportateurs. Face à l'incertitude du déclenchement des mesures ou de leur durée de mise en application – une imprévisibilité contraire à l'un des grands principes du GATT – ces derniers peuvent ainsi réduire leurs livraisons ou augmenter leurs prix. Les exportateurs peuvent également être dissuadés de contester le bien-fondé des mesures compensatoires qui les frappent en raison du coût prohibitif des actions judiciaires visant à établir le non-fondement des plaintes déposées par les producteurs nationaux. Aux États-Unis, par exemple, certaines entreprises ont été jusqu'à engager des actions antidumping motivées par la simple perspective d'enquêtes sur les restrictions commerciales destinées à contester les mesures compensatoires ! Enfin, comme on peut aisément substituer des mesures antidumping ou compensatoires à la limitation «volontaire» des exportations¹⁰, l'interdiction de cette dernière pratique à la suite des accords du cycle d'Uruguay risque d'aboutir à la propagation des deux premières. Et cela, en dépit des dispositions du GATT renforçant la discipline en matière d'utilisation des mesures antidumping ou compensatoires. De même, la transformation des restrictions quantitatives sur les produits agricoles en tarifs douaniers pourrait donner lieu à un recours accru à ces mesures.

■ ■

L'analyse qui précède doit être assortie de plusieurs réserves importantes. En premier lieu, les divers indicateurs font ressortir seulement la protection nominale découlant des droits de douanes et non la protection effective. Celle-ci considère, non pas le prix des produits de base, mais la valeur ajoutée de l'activité protégée, prenant ainsi en compte l'impact des tarifs frappant les matières premières et les composants importés par les industries locales. En second lieu, les indicateurs de BNT ne traduisent pas forcément les effets négatifs de ces barrières sur l'économie, dans la mesure où ils ne saisissent que l'existence de ces dernières et non leur degré de restriction. En

somme, ces instruments permettent d'évaluer, dans chaque pays, les tendances en matière de recours aux BNT mais non de comparer leur incidence respective. En troisième lieu, les indicateurs ne permettent que partiellement de comprendre l'influence des BNT sur le comportement des agents économiques : celui-ci peut-être faussé aussi bien par l'imposition effective des mesures de protection que par la simple perspective de leur mise en place, fût-elle ultérieurement concrétisée ou non.

Par ailleurs, les indicateurs évoqués ne concernent que les mesures aux frontières. Or, on ne peut se faire une juste idée du régime commercial global d'un pays donné sans prendre également en compte les mesures intérieures qui modifient les courants d'échange et l'allocation des ressources, notamment les subventions à l'industrie, les avantages fiscaux et autres pratiques discriminatoires en matière de marchés publics. Tout un arsenal qui peut servir des finalités protectionnistes. Les échanges et l'allocation des ressources au niveau intérieur peuvent encore être faussés par certaines pratiques anticoncurrentielles du secteur privé et donc, indirectement, par l'inaction ou l'incapacité des pouvoirs publics en matière de lutte contre ces pratiques. Dernier point : les indicateurs sous revue ne portent que sur les produits importés et laissent de côté la question des services ou celle de l'investissement direct, domaines importants des échanges internationaux au sens large qui sont, eux aussi, confrontés à des pratiques restrictives. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE

Indicateurs des barrières tarifaires et non tarifaires, 1996

Le cycle d'Uruguay, 1995
Carmel Cahill, «L'agriculture de la zone OCDE après Uruguay», l'Observateur de l'OCDE, n° 196, octobre-novembre 1995

The New World Trading System, 1994 (en anglais uniquement).



Les PME en Afrique de l'Ouest, moteurs de la croissance

Michel Courcelle et Anne de Lattre

Les pays de l'Afrique de l'Ouest et l'ensemble des agences de coopération reconnaissent aujourd'hui que le secteur privé doit être le moteur de la croissance économique. Mais les entrepreneurs d'Afrique de l'Ouest se heurtent à des difficultés considérables : la conjoncture économique y est moins prévisible que dans d'autres régions, les marchés – en termes de demande solvable – sont plus étroits, les infrastructures moins développées et l'environnement législatif et réglementaire est plus contraignant. Le Réseau de l'entreprise en Afrique de l'Ouest a précisément pour objet de donner aux entreprises les moyens d'améliorer le cadre dans lequel elles interviennent.

Chacun sait que le climat des affaires en Afrique de l'Ouest est particulièrement peu attrayant. Les entreprises y sont soumises à quantité de restrictions et le secteur privé fait parfois même l'objet de mesures discriminatoires : obstacles à l'investissement direct, distorsion de la fiscalité et des incitations à investir, procédures administratives arbitraires et abusives, notamment en matière de recouvrement de l'impôt, cadre législatif et réglementaire inefficace.

Michel Courcelle est responsable de la cellule d'appui au secteur privé du REAO au Club du Sahel. Anne de Lattre est fondatrice du Club du Sahel et y travaille aujourd'hui en tant que consultant.

Messagerie : sahel.contact@oecd.org

Tout cela rend les coûts de transaction extrêmement élevés et la prévision impossible. Cette situation non seulement suscite méfiance et réticence de la part des investisseurs étrangers, mais elle sape la compétitivité de l'industrie et des entreprises africaines. De nombreux pays de la région ont certes adopté des programmes d'ajustement, mais rares sont ceux dont les politiques budgétaire et monétaire reposent sur des bases saines. Les banques, fortement ébranlées par leurs défaillances passées, se protègent en prêtant uniquement aux grandes firmes ou aux entreprises à capitaux étrangers. Une inflation forte et des taux de change surévalués et instables paralysent les chefs d'entreprise. Les marchés nationaux sont généralement trop exigus pour permettre les éco-

nomies d'échelle nécessaires à l'essor d'activités telles que la production d'engrais, la fabrication de pâte à papier ou la transformation alimentaire. La plupart des entreprises ouest-africaines se trouvent, en outre, dans une situation relativement précaire, notamment parce que les importations illégales de voitures d'occasion, de vêtements, de produits alimentaires et de biens de consommation durables cassent les prix sur les marchés nationaux et régionaux.

Enfin, la prédominance des entreprises publiques pose un autre problème. Les structures du secteur privé sont, au mieux, réduites à leur plus simple expression. A quelques exceptions près, les chambres de commerce et les organisations professionnelles locales sont encore largement dépendantes du secteur public, comme en témoignent à la fois leur composition, leur fonctionnement et leurs orientations. Les relations entre l'État et le secteur privé sont mauvaises et le dialogue est limité, voire inexistant ; de fait, de nombreuses décisions économiques importantes ont été prises ces dernières années sans que le secteur privé soit associé à leur élaboration.

Le Réseau de l'entreprise en Afrique de l'Ouest

Le Réseau de l'entreprise en Afrique de l'Ouest (REAO) est né en 1992 de la conviction que l'entreprise privée moderne est l'une des clefs du développement de l'Afrique de l'Ouest, et de la



Le Réseau de l'entreprise de l'Afrique de l'Ouest essaie d'améliorer l'environnement institutionnel et commercial dans lequel travaillent les entrepreneurs locaux.



Hue/How-Qui

certitude que les entrepreneurs locaux sont les mieux armés pour obtenir le changement d'un environnement jusqu'ici défavorable à l'entreprise¹.

C'est le Club du Sahel et l'USAID (United States Agency for International Development) qui ont eu l'idée du réseau. Ils ont été les premiers artisans de son organisation. Ils ont accordé un appui conjoint modeste, estimant qu'il appartenait aux entrepreneurs africains de manifester leur autonomie, leur indépendance et d'assurer les conditions de la pérennité du réseau eux-mêmes. Les hommes et les femmes d'affaires d'Afrique de l'Ouest doivent être les bâtisseurs et les propriétaires de leurs organisations professionnelles. Les acteurs du réseau et ceux qui les entourent sont de véritables partenaires, donnant et recevant des services à tour de rôle.

Le REAO a mis en œuvre des politiques souples, évolutives, adaptées au milieu pour faire avancer ses idées. L'économie privée nationale doit être largement ouverte sur l'économie mondiale et encore plus sur l'économie régionale. Dans l'espace fragmenté et découpé d'Afrique de l'Ouest

coexistent des francophones et des anglophones qui se connaissent mal. Les entrepreneurs membres du REAO estiment qu'il est indispensable de communiquer, de s'associer, de s'informer mutuellement pour constituer, un jour, un grand marché à l'échelle régionale.

En quatre années d'existence, le REAO a obtenu des résultats, s'est forgé une image de progrès et une réputation de sérieux. La constitution du REAO s'est faite par étapes, mais à marche forcée, avec un souci permanent d'implication des entrepreneurs membres des réseaux nationaux. La méthode employée est originale, très différente de celle des autres organismes professionnels du secteur privé. Elle repose sur les principes suivants :

- le Réseau doit être indépendant, pouvoir compter sur l'engagement de ses membres et sur des moyens qui permettront d'assurer sa pérennité
- la solidité d'un réseau régional ne peut être acquise sans l'existence de réseaux nationaux également solides
- la formalisation du Réseau doit être progressive, se faisant de soi-même et non par une création artificielle.

Une petite cellule d'appui souple a été constituée. Basée à Washington et à Paris, elle a pour mission de conduire le REAO à une totale auto-

nomie de fonctionnement et de gestion à la fin de l'année 1997. Elle a facilité le démarrage des réseaux nationaux, aidé à la structuration des initiatives régionales et facilité les rapports avec les agences de coopération aux plans national, régional et international.

Du national au régional

Aujourd'hui, le REAO est une organisation non gouvernementale internationale qui réunit plus de 300 entrepreneurs venant de 12 pays d'Afrique de l'Ouest². Le réseau régional recouvre en réalité 12 réseaux nationaux qui accueillent des entreprises de tous les secteurs ; leurs membres sont tous des entrepreneurs de la deuxième ou troisième génération. Les candidatures sont soigneusement sélectionnées pour assurer à la fois la cohésion de l'ensemble et la diversité des secteurs représentés. Les réseaux nationaux sont amenés à constituer des secrétariats nationaux dont tous les frais de fonctionnement sont couverts par les contributions des membres ; ils doivent également participer aux frais de la structure du REAO au plan régional. Le REAO entretient des relations étroites avec les responsables nationaux et régionaux ainsi qu'avec les organismes donateurs qui l'ont aidé depuis sa création : USAID, Banque mondiale, Caisse française de développement, ministère français de la coopération, Agence canadienne de développement international et Union européenne.

Un ciment entre les membres

Les membres des réseaux sont des entrepreneurs qui investissent leur temps et leur argent en vue d'une action commune. Ils s'attendent à un retour sur investissement. Comme la méthode exigeante qu'ils ont choisie est très nouvelle, elle est parfois mal comprise. La tentation de la dépendance est toujours présente et le risque de désagrégation permanent. Aussi, ils s'efforcent de rendre, au travers du REAO, des services appréciés et qui justifient les investissements de leurs homologues.

Dans tous les pays, les réseaux permettent ainsi à des entrepreneurs du secteur privé national, qui ne se connaissaient guère, de se rencontrer régu-

1. Il couvre des pays anglophones et francophones de la région.

2. A ce jour : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Tchad et Togo.



Alain Puyogues/CRIC

Réseaux pour le Réseau – les associations nationales qui composent le REAO utilisent l'électronique pour traiter les demandes d'information qu'elles reçoivent.

lièrement et de mettre en œuvre un programme commun. Ils deviennent progressivement des partenaires crédibles dans leurs pays. La solidarité s'exprime d'abord dans les relations d'affaires entre les membres. A titre d'exemple, les réunions du réseau du Mali commencent toujours par un tour de table au cours duquel les membres font part aux autres des possibilités d'affaires dont ils ont entendu parler. La règle est toujours d'accorder une préférence aux fournisseurs membres du Réseau. La solidarité va parfois plus loin. Un membre en difficulté bénéficiera de l'appui des autres. Certains réseaux ont mis au point des «clubs d'investisseurs» qui créent ou reprennent des affaires en commun.

Très vite les membres du REAO ont mis sur pied trois sous-réseaux professionnels régionaux permettant l'organisation et le suivi des contacts d'affaires : les auditeurs et experts-comptables, les exportateurs, les banquiers et les autres professions du secteur financier. Ces organes sont indépendants du réseau régional et des réseaux nationaux, et possèdent un statut juridique propre. Leur principal objectif est d'améliorer la qualité des services dans leur branche d'activité, grâce à des actions de formation, des mécanismes de contrôle de qualité et des informations sur les techniques et les technologies existantes qui permettraient d'améliorer la qualité.

Des carences du système d'information sont apparues, ce qui a motivé la création du Centre régional d'informations commerciales (CRIC), un élément important dans l'organisation régionale du REAO. Le CRIC diffuse non seulement un bulletin trimestriel sur les activités du réseau, mais

aussi des informations mensuelles sur les prix, les approvisionnements, les nouvelles technologies et les perspectives commerciales dans les domaines intéressant les membres du réseau. Les réseaux nationaux communiquent avec le CRIC par voie électronique pour toute demande spécifique d'informations.

Les partenaires du REAO ont souhaité en faire progressivement un interlocuteur reconnu par les autorités nationales, régionales et internationales. Dans un milieu incrédule, les réseaux nationaux ont dû se faire une place. Ils n'ont pas cherché à se substituer aux chambres de commerce et aux organisations patronales qui ont un rôle limité mais réel de gestion des relations entre l'État et le secteur privé. Ils ont mis l'accent sur leur rôle de catalyseur. Par exemple, le réseau du Mali est devenu le représentant des intérêts du secteur privé national. Il est directement consulté par les autorités nationales pour la conception et la mise en œuvre des politiques économiques. Le réseau du Ghana est parvenu à faire modifier les conditions d'intervention des entreprises étrangères à la bourse d'Accra. Cette modification a permis le véritable décollage de la bourse et la privatisation de nombreuses participations de l'État ghanéen dans des entreprises locales. Les actions du réseau de la Côte d'Ivoire ont permis, quant à elles, le lancement de cinq entreprises de sous-traitance à gestion et capitaux nationaux.

Le REAO commence également à être reconnu aux plans régional et international. L'intégration régionale a été jusqu'à présent du domaine de compétence des États. Or, les entreprises africaines ont un rôle à jouer dans le développement de

la coopération régionale en Afrique de l'Ouest – leur apport est celui de «praticiens» des échanges. Les institutions régionales d'Afrique de l'Ouest suivent les travaux du REAO et associent de plus en plus celui-ci à leurs activités. La qualité des analyses sans complaisance présentées par le REAO, la capacité des membres à diriger des réunions de travail, à réunir les principaux intervenants du commerce régional – les commerçants, les responsables des douanes, les banquiers et les institutions régionales – et à organiser un dialogue fructueux entre ces parties, ont grandement contribué à asseoir la réputation du REAO.



Le REAO est un excellent exemple de la façon dont des hommes et des femmes d'affaires mettent leurs efforts en commun non seulement pour améliorer leurs propres débouchés commerciaux, mais aussi pour essayer de changer les conditions difficiles qui sont celles de la plupart des pays non industrialisés. La principale caractéristique du Réseau est qu'il est totalement indépendant des gouvernements comme des organismes donneurs. Ce qui lui permet d'éviter les considérations d'ordre politique pour se concentrer uniquement sur les questions commerciales.

L'expérience du REAO ne devrait pas se limiter à l'Afrique de l'Ouest. Le REAO doit aussi s'ouvrir sur le reste de l'Afrique – l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. La communauté internationale reconnaît la contribution essentielle que le secteur privé peut apporter à la croissance économique et le rôle non moins important qu'il joue dans la mise en œuvre de politiques nationales rationnelles. La question est maintenant de savoir comment favoriser l'éclosion de structures et d'initiatives comme celles du REAO dans la société civile tout entière, et dans d'autres régions. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE



Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest : une vision à l'horizon 2020, 1996

Jean-Marie Cour et David Naudet, «L'Afrique de l'Ouest – horizon 2020», l'Observateur de l'OCDE, n° 200, juin-juillet 1996.

Coup de projecteur

Canada

Le système de pension : options pour une réforme

Hannes Suppanz

Le système de retraite canadien associe essentiellement trois éléments : les prestations destinées à garantir un revenu de base aux personnes âgées, les pensions publiques liées aux gains et les pensions privées assorties d'avantages fiscaux. Les revenus des retraités proviennent pour quelque 60 % des pensions publiques, lesquelles représentent environ un tiers des gains antérieurs (proportion relativement modeste par rapport à celle d'autres pays)¹.

Quoique les dépenses liées aux pensions publiques demeurent, en proportion du PIB, inférieures à ce qu'elles représentent dans la plupart des autres pays de l'OCDE, elles ont augmenté rapidement et, sur les bases actuelles, devraient passer d'environ 5 % du PIB à quelque 9 % en 2030 (graphique). De fait, les grandes évolutions démographiques et économiques intervenues depuis la mise en place du système – dans les années 60 – remettent en question sa viabilité à long terme. Les Canadiens vivent beaucoup plus longtemps qu'à cette époque – l'espérance de vie à 65 ans est passée de 80 ans et demi à 83 ans et demi et devrait continuer d'augmenter. Et, à partir de 2020 environ, à cause de la diminution de la population active, il sera plus difficile encore de faire face à l'escalade des dépenses de pension. Deux facteurs rendent le problème plus complexe : le ralentissement de la croissance économique qui limite la capacité des Canadiens actifs de financer les pensions de demain ; l'impérative maîtrise des finances publiques. Tous ces éléments suscitent un vaste débat sur la nécessité de réformer le système, afin d'en préserver la viabilité à long terme.

1. *Études économiques de l'OCDE : Canada*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1996.

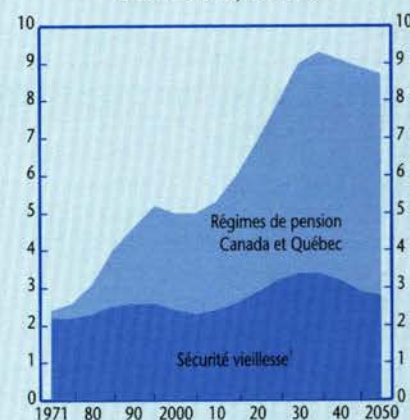
La politique canadienne en matière de pensions publiques vise, comme dans presque tous les pays de l'OCDE, deux objectifs distincts : mettre les personnes âgées à l'abri du besoin, et assurer, au moment de la retraite, un apport de revenu fiable, quelle que soit la durée de celle-ci. Pour le premier objectif, la question qui se pose est de savoir si le système permet d'atteindre les personnes qui ont vraiment besoin d'être aidées sans dépenser plus que nécessaire. Pour le second objectif, il faut se demander si les dispositions actuelles peuvent être maintenues à long terme et si elles concilient convenablement les intérêts des différentes générations.

Les deux premiers piliers du système canadien (les prestations vieillesse et les pensions publiques) sont conçus pour atteindre ces deux objectifs. Le débat qui s'est engagé récemment porte essentiellement sur les pensions publiques, en particulier parce que les projections indiquent que les taux de cotisation devront tripler au cours des trois prochaines décennies si le système reste fondé sur le principe de la répartition. Les prestations vieillesse servies, même si elles doivent augmenter moins fortement, représentent actuellement environ la moitié des dépenses publiques liées aux pensions (soit 2 ½ % du PIB), ce qui mérite que l'on s'en occupe. Le gouvernement fédéral a déjà fait des propositions pour réformer ce système et, au terme d'un vaste processus de consultation, compte parvenir rapidement à un accord avec les provinces sur la réforme des régimes publics gérés conjointement.

Quelles réformes ?

Les prestations vieillesse, fondées sur plusieurs dispositifs qui se combinent pour assurer un re-

Dépenses prévues au titre des pensions publiques, 1971-2050 avant la réforme, % du PIB



1. Y compris le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint.

Source : OCDE

venu plancher aux Canadiens âgés, sont financées par l'impôt. Elles représentent déjà plus de 17 % des dépenses totales des programmes fédéraux (hors intérêts). Le gouvernement a donc annoncé des mesures visant à rendre ce système plus efficient et moins coûteux. À partir de 2001, il y aura une prestation unique – la « prestation aux aînés » – qui intégrera le crédit d'impôt du système actuel. À titre transitoire, les retraités qui, à cette date, percevraient déjà des prestations vieillesse auront la possibilité de rester dans l'ancien système. >

Hannes Suppanz travaille à la branche des études nationales I et des perspectives économiques, département des affaires économiques, OCDE.
Messagerie : eco.contact@oecd.org



Un des objectifs du système canadien : atteindre les personnes qui ont vraiment besoin d'être aidées sans dépenser plus que nécessaire.

Le système proposé aura essentiellement deux effets. D'abord, les prestations seront plus fortement concentrées sur les personnes à faibles revenus. Ensuite, en accordant un traitement moins favorable aux retraités à hauts revenus – les prestations devenant imposables au-delà de certains seuils –, il permettra de maîtriser le coût total. D'après les estimations officielles, en 2030, les nouvelles dispositions aboutiront à une économie de plus de 10 % par rapport aux dispositions actuelles.

Le deuxième pilier du système est constitué par les régimes de pension du Canada et du Québec. Ils sont publics et financés par des cotisations obligatoires à la charge des employeurs, des salariés et des travailleurs indépendants. Ils servent des pensions fondées sur les gains. En 1966, lorsque ces régimes ont été institués, le taux global de cotisation a été fixé à 3,6 % et l'on prévoyait qu'il atteindrait 5,5 % en 2030. Or, ce chiffre a déjà été dépassé et l'on s'attend maintenant à 14,2 % en 2030, s'il n'est introduit aucun changement dans le calcul des prestations, ni dans les pratiques de financement et d'investissement.

Les futurs contribuables devront donc supporter des taux de cotisation beaucoup plus élevés que la génération actuelle pour assurer des niveaux de pension comparables. Le montant des engagements non provisionnés du régime de pension du Canada donne une idée de l'ampleur des transferts entre générations qu'implique le financement par répartition : à 556 milliards de dollars canadiens à la fin de l'année 1995, il excède déjà la dette publique nette de l'État fédéral.

Les facteurs démographiques et économiques n'expliquent qu'en partie pourquoi les taux de cotisation aux régimes publics s'accroîtront beaucoup plus que prévu. L'augmentation est imputable pour près de moitié à la générosité croissante du système et à la progression des prestations d'invalidité (du fait, notamment, de la prise en compte de facteurs non médicaux, tels que la situation du

marché local du travail). Si l'on entend maîtriser les coûts, les réformes devront, par conséquent, prévoir une limitation des prestations.

Toutefois, le taux de remplacement du revenu qu'assurent actuellement les régimes publics est relativement bas et une réduction du taux de base des prestations – tout en entraînant une diminution de la composante liée aux gains – conduirait à un alourdissement des dépenses au titre des prestations accordées sous condition de ressources. On peut néanmoins envisager un resserrement des critères d'admission aux régimes de pensions. Il serait aussi souhaitable d'accélérer la hausse inévitable des taux de cotisation pour rendre les régimes plus largement capitalisés et ne pas atteindre les taux de cotisation qui, autrement, seront à terme inévitables. Cela permettrait de freiner la progression de la charge fiscale qui pèsera sur les générations futures et contribuerait ainsi à garantir la viabilité du système à long terme.

Étant donné les contraintes budgétaires auxquelles sont soumises les autorités aussi bien fédérales que provinciales, on s'interroge aussi de plus en plus sur le bien-fondé des avantages fiscaux accordés aux pensions privées – le troisième pilier du système. En particulier, le soutien non négligeable consenti par la puissance publique aux pensions privées est-il un moyen efficace d'atteindre l'objectif sous-jacent d'accroissement de l'épargne nationale ? De fait, la plupart des personnes qui souscrivent un plan de pension privé se situent dans les tranches de revenu supérieures et leur propension à épargner n'est pas forcément très sensible aux avantages fiscaux. Pour concilier ses différents objectifs, le gouvernement a donc gelé, dans ses limites actuelles, l'aide fiscale dont bénéficie ce type de plan, tout en supprimant les restrictions aux possibilités de report.

En résumé, bien que le système de retraite dont bénéficient les personnes âgées ne soit pas particulièrement généreux au Canada – le système faisant une assez large place à l'épargne privée en-

couragée par des avantages fiscaux –, les problèmes budgétaires (notamment l'ampleur de l'endettement public) limitent la capacité des pouvoirs publics de soutenir les régimes de pensions. En outre, les Canadiens âgés ont plus reçu sous forme de prestations, jusqu'à présent, qu'ils n'ont cotisé durant leur vie, ce qui signifie que les jeunes devront payer plus qu'ils ne percevront.

Dans ce contexte, la proposition du gouvernement fédéral tendant à rationaliser les prestations destinées à assurer un revenu minimum aux personnes âgées, en instituant une prestation unique axée sur les personnes qui en ont le plus besoin, est judicieuse. Cependant, les taux d'imposition réels très élevés pour certaines tranches de revenu qu'implique l'instauration de la « prestation aux aînés » peuvent avoir un effet dissuasif pour le travail et l'effort d'épargne en vue de la retraite. En outre, la réforme aurait pour effet de réduire les pensions publiques servies aux Canadiens dans les tranches de revenus intermédiaires et supérieures.

Dans une perspective d'équité entre les générations et d'efficacité économique, il y a aussi de fortes raisons de réformer les régimes de pension du Canada et du Québec, qui assurent des prestations liées aux gains. Les réformes devraient aller dans le sens d'une plus large cotisation, par le biais d'un relèvement rapide des cotisations qui seraient portées à un niveau juste du point de vue actuariel, et par le biais d'une certaine limitation dans l'accès aux prestations (en particulier au titre de l'invalidité). Il faudrait aussi optimiser le rendement des actifs, accrus, dont disposerait un système réformé dans cet esprit, dans les limites d'une prise de risque acceptable, en confiant la gestion des investissements à des gérants de portefeuille privés.

Une décision rapide concernant la réforme du système de pensions est manifestement souhaitable : plus on tardera, plus le poids des cotisations sera lourd pour les générations futures. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE

Études économiques de l'OCDE : Canada, 1996
Les régimes de retraite privés dans les pays de l'OCDE. Canada. Études de politique sociale, n° 15, 1995.



États-Unis

Le gouvernement d'entreprise : la régulation par le marché

Peter Jarrett

Toutes les organisations, y compris les entreprises, doivent faire face à des conflits entre leurs propres objectifs et les objectifs des «agents» qui jouent un rôle dans leur fonctionnement.

Comme le règlement de ces conflits engendre des coûts de transaction – puisqu'il est impossible de rédiger des contrats exhaustifs entre les différentes personnes concernées –, il faut répartir les droits résiduels de prise de décision et de contrôle des actifs des entreprises (autres que les ressources humaines). Les modalités de cette répartition – le cadre institutionnel et juridique dans lequel les entreprises fonctionnent – constituent l'armature du «gouvernement d'entreprise» auquel on reconnaît aujourd'hui une influence de plus en plus grande sur les résultats économiques.

Le système américain – modèle, dans la zone OCDE, des systèmes fondés sur le marché dits «externes» – a été plus étudié que les autres. Ce qui n'empêche pas des avis très partagés à son sujet. Faut-il mettre l'accent sur une vision à court terme et un «recentrage» (le fameux *downsizing*) injustifié, avec le coût élevé du capital, les excès financiers et la spéculation qui en découlent ? S'agit-il, au contraire, des entreprises les plus dynamiques et les plus compétitives du monde, opérant dans un environnement caractérisé par la transparence, la qualité de l'information, des disciplines provenant du marché et la minimisation des coûts d'agence (c'est-à-dire, des coûts résul-

Peter Jarrett travaille à la branche des études nationales III et des perspectives économiques, département des affaires économiques, OCDE.

Messagerie : eco.contact@oecd.org



Serge Aitah/REA

tant du fait que les dirigeants d'entreprise opèrent comme «agents» pour le compte des propriétaires, les «mandants» ? Des rémunérations atteignant plusieurs millions de dollars sont-elles l'illustration grotesque de la démesure des dirigeants ou, au contraire, la récompense justifiée de ce qu'ils font pour maximiser la valeur des actions ? L'attitude des pouvoirs publics en découle : si le système ne fonctionne pas efficacement, une intervention sera peut-être justifiée sous la forme, par exemple, de mesures fiscales et de réglementation des valeurs mobilières et du marché du travail¹.

1. *Études économiques de l'OCDE : États-Unis*. Les éditions de l'OCDE, Paris, 1996.

Depuis le début de ce siècle, lorsque des dirigeants professionnels, qui n'étaient pas les propriétaires, ont été recrutés pour gérer les entreprises pour le compte d'actionnaires de plus en plus dispersés, il y a toujours eu des coûts d'agence. L'ère de ce que l'on a pu appeler le «capitalisme managérial» a culminé vers les années 50 mais le soutien populaire et politique pour une telle position dominante s'est réduit depuis lors. Dans la plupart des grandes entreprises, un gouvernement conjoint d'entreprise est apparu incluant un petit nombre d'investisseurs institutionnels de plus en plus actifs, essentiellement des fonds de pension. Comme ces investisseurs effectuent leurs opérations pour le compte des bénéficiaires, ils sont

soumis en droit à une obligation fiduciaire de prudence et de diligence, d'où l'appellation de «capitalisme fiduciaire». La part du capital des sociétés américaines détenue par des investisseurs institutionnels est passée de moins de 10 % au cours des années 50, à près de 45 % récemment et à 57 % pour les 1 000 sociétés les plus importantes (graphique A).

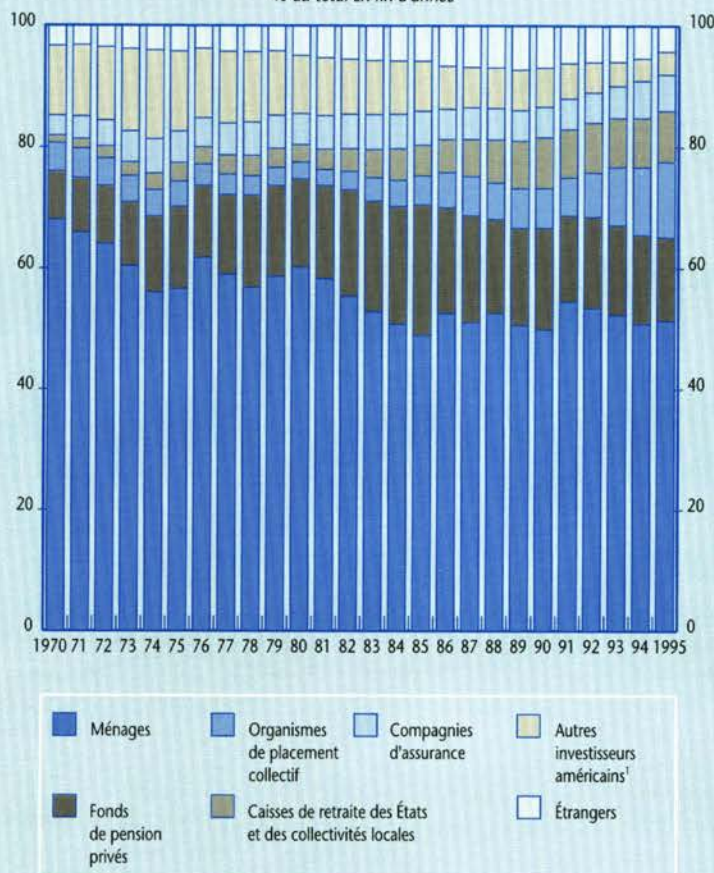
Cependant, le rôle dirigeant des institutions financières est limité par des contraintes juridiques et réglementaires établies depuis longtemps. Ces contraintes ont pour objet d'orienter le système vers une surveillance par le marché et s'appuient sur l'obligation de fournir en temps utile la totalité des informations pertinentes. Or, le résultat en a été une fragmentation du secteur des services financiers beaucoup plus marquée aux États-Unis que dans la plupart des autres pays de l'OCDE. Le rôle des banques commerciales a été limité par les

contraintes qui leur sont imposées au sujet de leur droit de négocier ou de détenir des actions de société, d'où le cloisonnement entre banques commerciales et banques d'affaires. Ces limitations, ainsi que certaines doctrines juridiques, ont restreint les portefeuilles d'actions des banques commerciales à un montant très faible, et le contrôle qu'elles peuvent exercer sur les entreprises est bien moindre que dans certains autres pays de l'OCDE.

Quant aux sociétés d'assurance, elles sont peu disposées à exercer un contrôle et se montrent donc assez passives. Si, malgré leur succès croissant, les fonds communs de placement se comportent rarement comme des investisseurs actifs du point de vue du gouvernement d'entreprise, c'est là encore dû à différentes conditions imposées par la loi. Les fonds de pension d'entreprise sont tenus d'exercer une certaine surveillance, mais les menaces implicites qui pèsent sur eux du fait de la solidarité entre dirigeants ne les incitent guère à se montrer actifs. En revanche, les fonds de retraite gérés par les syndicats, et surtout ceux des fonctionnaires, ont fait tout particulièrement en-

A. Qui détient les actions des entreprises américaines ?

% du total en fin d'année



1. Banques commerciales, établissements d'épargne, sociétés d'investissement fermées, maisons de titres, fonds bancaires de gestion du patrimoine privé.

Source : Board of Governors, Système fédéral de réserve

tendre leur voix dans le domaine du gouvernement d'entreprise.

Comment limiter la recherche de rentes par les dirigeants

Les dirigeants peuvent abuser de leur pouvoir pour ne pas maximiser la valeur des actions de différentes manières : «bâtir des empires», adopter des stratégies d'investissement comportant des risques trop faibles et par conséquent des rendements limités, consacrer les disponibilités financières à des activités improductives, s'attribuer des rémunérations excessives ou des avantages annexes démesurés, s'efforcer de préserver leur position en affaiblissant les mécanismes qui permettraient de sanctionner leur action ou de les remplacer, en particulier le mécanisme de rachat.

Il existe différents moyens de mettre en échec ce type de comportement de recherche de rente. En premier lieu, pour que les cadres dirigeants agissent dans l'intérêt des propriétaires, le meilleur

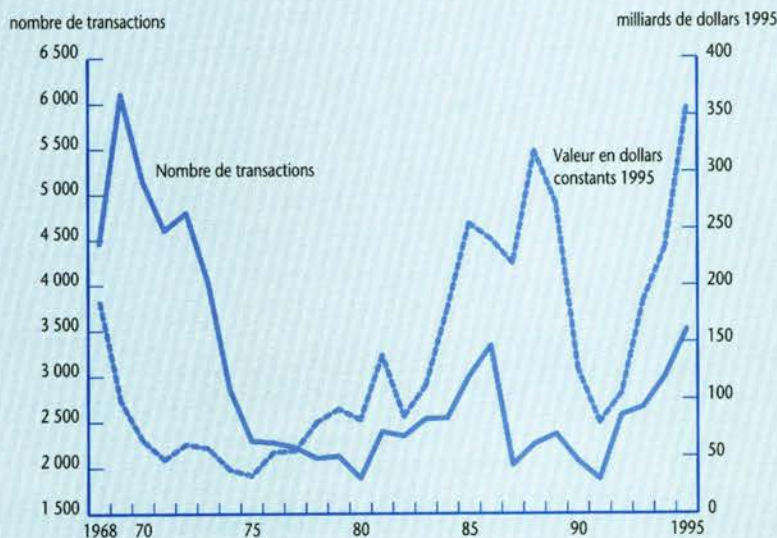
moyen est peut-être de jumeler les rôles d'actionnaire et de gestionnaire par une forte participation au capital ou en liant étroitement leur rémunération à l'évolution du cours des actions, mais cela peut conduire à des distorsions et les inciter à éviter le risque ou à faire preuve d'opportunisme. En second lieu, le ratio endettement-capital de l'entreprise peut être fixé à un niveau suffisamment élevé pour limiter l'investissement et obliger à distribuer des dividendes lorsque les possibilités d'investissement sont faibles. Et cela bien que l'endettement exerce aussi un effet dissuasif sur les rachats et risque d'inciter les dirigeants à accorder une trop grande attention au court terme afin que l'entreprise soit en mesure de faire face à ses obligations de remboursement.

Cependant, le mécanisme de contrôle le plus transparent consiste à faire surveiller les dirigeants par le conseil d'administration. Un autre problème d'agence se posait ici jus-

qu'à une date récente : la plupart des administrateurs n'étaient pas incités, par leur statut, à exercer leurs responsabilités de surveillance, et le conseil était plutôt un rouage inefficace dans le mécanisme de gouvernement d'entreprise. Les conseils d'administration semblent désormais être devenus plus indépendants des dirigeants ; ils ont réduit leurs effectifs, choisi un plus grand nombre de personnalités extérieures et adopté une attitude plus interventionniste. Comme les banques américaines ne jouent qu'un rôle mineur dans le gouvernement d'entreprise, sauf peut-être dans le cas des procédures de faillites, les mécanismes permettant aux actionnaires de faire entendre leur voix sont les moyens les plus efficaces d'améliorer la surveillance.

Or, à cause de comportements opportunistes – puisque les avantages de l'amélioration des résultats doivent être partagés avec tous les autres actionnaires –, les actions doivent être concentrées sur un petit nombre de propriétaires pour que le rendement de la surveillance l'emporte sur son coût. Pourtant, les réglementations américaines limitent également l'efficacité de la surveillance

B. Nombre et valeur des fusions et acquisitions aux États-Unis, 1968-95

Source : Council of Economic Advisers et *Mergerstat Review*

par les investisseurs institutionnels détenteurs de blocs d'actions – et de toute manière beaucoup d'observateurs s'interrogent sur la possibilité d'une surveillance efficace des investisseurs institutionnels. Un petit nombre d'institutions particulièrement actives ont décidé néanmoins, au cours des dix dernières années, de jouer un rôle plus important dans le gouvernement d'entreprise. Leur tâche a été facilitée par l'assouplissement, en 1992, des dispositions régissant la communication entre actionnaires, qui a permis à ces institutions de faire connaître leur point de vue aux autres actionnaires. On a pu constater les bons résultats obtenus par les entreprises auxquelles elles se sont intéressées.

Enfin, la surveillance peut être le fait du marché des biens ou du marché financier sous forme de rachats. Le marché des produits ne permet d'améliorer l'efficacité et ne sanctionne la mauvaise gestion que lentement, car la procédure de faillite est particulièrement longue et lourde aux États-Unis, où la loi s'efforce de maintenir l'entreprise en activité afin d'éviter les coûts sociaux considérables qu'entraîne une fermeture. Par ailleurs, il n'y a rien de tel que la menace d'une offre publique d'achat (OPA) inamicale pour aiguïser l'esprit et obliger les cadres dirigeants à rendre les entreprises plus performantes. Depuis 1968, il y a eu au moins 83 000 opérations de fusions et d'acquisitions d'une valeur de près de 4 000 milliards de dollars aux prix actuels (graphique B). Les opérations de fusion effectuées aux États-Unis représentent la moitié du total mondial (elles portent en moyenne annuelle sur le douzième, parfois le cinquième, de la capitalisation boursière), soit le double de la part au Royaume-Uni et 15 fois celles observées au Japon et en Allemagne.

Ces transactions améliorent l'efficacité de différentes manières, surtout en plaçant des actifs sous le contrôle de ceux qui leur attribuent le plus de valeur, mais elles peuvent aussi traduire un comportement socialement négatif comme la recherche de rentes, de réductions d'impôts, ou la suppression d'avantages salariaux ; elles constituent, par ailleurs, un moyen coûteux d'ajustement des intérêts des investisseurs et des cadres diri-

geants. En conséquence, les divergences de vue sur l'efficacité des fusions sont importantes et les dirigeants d'entreprise ont pu réduire les possibilités de rachat en modifiant les statuts de l'entreprise ou en recourant à diverses mesures de blocage ayant fait l'objet de lois dans un certain nombre d'États.

Le débat actuel s'inscrit dans un contexte de réduction continue des effectifs des entreprises bien que l'économie soit en phase d'expansion ; dans le même temps, la rémunération des dirigeants progresse très fortement. Les préoccupations croissantes suscitées par les licenciements massifs conduisent d'aucuns à demander davantage de responsabilité sociale de la part des entreprises lesquelles, en plus, doivent cesser de considérer la maximisation de la valeur des actions comme leur seul objectif.

Des approches de ce type ont été adoptées sous différentes formes dans un grand nombre d'autres pays de l'OCDE. Elles améliorent le climat de confiance, de loyauté et de respect des engagements entre les différentes parties prenantes (actionnaires, créanciers, salariés, clients et collectivités locales), permettant ainsi d'investir davantage dans des actifs propres à l'entreprise (la formation professionnelle, par exemple). Mais elles ont tendance à moins mettre l'accent sur la maximisation des profits et à freiner l'ajustement aux chocs extérieurs. Toutefois, il serait souhaitable à de nombreux égards que les parties prenantes non propriétaires se fassent davantage entendre dans les instances dirigeantes des firmes américaines et notamment au sein des conseils d'administration. Les banques pourraient être autorisées à détenir des actions, ce qui permettrait de clarifier les avantages qu'elles tirent de la réussite des entreprises qui sont leurs clientes ; elles se-

raient ainsi mieux en mesure de les surveiller. Par ailleurs, le taux de syndicalisation étant très faible aux États-Unis, cela permettrait aux salariés de se faire davantage entendre sur la gestion de l'entreprise et, notamment, de faire en sorte que leur capital humain soit préservé – en augmentant par exemple la part de leurs rémunérations versée sous forme d'actions.

On se pose aussi depuis longtemps la question de savoir si le cadre institutionnel, la législation et les réglementations actuelles contribuent de façon satisfaisante à minimiser les coûts qui résultent de la séparation entre la propriété et le contrôle. L'argument selon lequel les marchés américains souffriraient d'une vision trop axée sur le court terme n'est pas convaincant. Les entreprises américaines sont devenues plus compétitives au cours des années 90 : elles occupent souvent le premier rang à l'exportation ; elles disposent d'un vaste réseau de filiales à l'étranger ; elles génèrent des revenus considérables sous forme de redevances et de droits de licence grâce à leurs ressources en recherche et développement ; enfin, leur capital fixe est géré si efficacement qu'elles peuvent se permettre d'investir moins que la plupart de leurs concurrentes. Si l'on en juge d'après ces résultats, le système américain de gouvernement d'entreprise semble fonctionner au moins aussi bien que les autres. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE

- Études économiques de l'OCDE : États-Unis, 1996
- Études économiques de l'OCDE : Japon, 1996
- Dirk Pilat, «De la concurrence à la croissance», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 202, octobre-novembre 1996
- «Le capital risque dans les pays de l'OCDE», *Tendances des marchés des capitaux*, n° 63, février 1996
- Études économiques de l'OCDE : Allemagne, 1995
- Jørgen Elmeskov, «L'Allemagne : le gouvernement d'entreprise», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 196, octobre-novembre 1995
- Études économiques de l'OCDE : Italie, 1995.

Repères

Définitions et notes

Produit intérieur brut séries en volume ; corrigées des variations saisonnières sauf Portugal et République tchèque.

Indicateur avancé indice composite, fondé sur différents indicateurs de l'activité économique (emploi, ventes, revenus etc.), qui signale les mouvements cycliques de la production industrielle de six à neuf mois en avance

Indice des prix à la consommation mesure les variations dans le temps des prix de vente au détail d'un panier constant de biens et services


Balance courante milliards de dollars ; non corrigée des variations saisonnières sauf Australie, Royaume-Uni et États-Unis

Taux de chômage % de la population active civile - taux de chômage standardisés (BIT) ; définition nationale pour Islande, Mexique, République tchèque, Suisse, Turquie ; corrigés des variations saisonnières sauf Turquie

Taux d'intérêt taux à trois mois sauf Grèce (douze mois)


.. non disponible

Source : Principaux indicateurs économiques, Les éditions de l'OCDE, Paris, novembre 1996.




ALLEMAGNE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T2 96	1,5	1,1
Indicateur avancé	sept. 96	0,6	3,0
Prix à la consommation	sept. 96	-0,1	1,4
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	juil. 96	-2,89	-3,93
Taux de chômage	août 96	8,9	8,2
Taux d'intérêt	sept. 96	3,12	4,19




AUSTRALIE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T2 96	0,3	4,5
Indicateur avancé	sept. 96	0,2	1,2
Prix à la consommation	T3 96	0,3	2,1
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	août 96	-1,04	-1,15
Taux de chômage	sept. 96	8,7	8,4
Taux d'intérêt	sept. 96	6,91	7,50




AUTRICHE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 95	0,0	0,3
Indicateur avancé	sept. 96	0,9	4,3
Prix à la consommation	sept. 96	-0,8	2,0
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	août 96	0,04	0,05
Taux de chômage	août 96	4,1	3,9
Taux d'intérêt	oct. 96	3,32	4,18




BELGIQUE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	1994		2,2
Indicateur avancé	sept. 96	1,1	5,9
Prix à la consommation	oct. 96	0,3	2,5
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 94	3,87	4,07
Taux de chômage	août 96	9,8	9,9
Taux d'intérêt	sept. 96	3,10	4,20




CANADA

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T2 96	0,3	1,2
Indicateur avancé	sept. 96	0,1	4,2
Prix à la consommation	sept. 96	0,1	1,5
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T2 96	0,86	-3,81
Taux de chômage	sept. 96	9,9	9,2
Taux d'intérêt	oct. 96	3,49	6,64




DANEMARK

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T2 96	1,0	2,2
Indicateur avancé	août 96	0,0	7,4
Prix à la consommation	sept. 96	0,5	2,3
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T2 96	0,77	0,50
Taux de chômage	août 96	6,1	7,2
Taux d'intérêt	sept. 96	3,70	5,70




ESPAGNE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T2 96	0,5	1,9
Indicateur avancé	août 96	-0,1	0,2
Prix à la consommation	sept. 96	0,2	3,6
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	août 96	1,38	0,94
Taux de chômage	août 96	21,3	22,9
Taux d'intérêt	oct. 96	6,85	9,48




ÉTATS-UNIS

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T3 96	0,5	2,3
Indicateur avancé	sept. 96	0,2	6,9
Prix à la consommation	sept. 96	0,3	3,0
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T2 96	-38,78	-40,98
Taux de chômage	sept. 96	5,2	5,6
Taux d'intérêt	oct. 96	5,41	5,79



FINLANDE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T2 96	0,2	1,6
Indicateur avancé	avr. 96	2,4	0,2
Prix à la consommation	sept. 96	0,2	0,5
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	août 96	0,52	0,62
Taux de chômage	août 96	16,0	16,5
Taux d'intérêt	oct. 96	3,10	5,61




FRANCE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T2 96	-0,4	0,5
Indicateur avancé	sept. 96	1,5	5,6
Prix à la consommation	sept. 96	0,4	1,6
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T2 96	3,15	4,73
Taux de chômage	août 96	12,4	11,5
Taux d'intérêt	oct. 96	3,51	6,87




GRÈCE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	1994		1,5
Indicateur avancé	sept. 96	2,0	1,8
Prix à la consommation	sept. 96	3,0	8,5
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	juin 96	-0,46	-0,15
Taux de chômage	
Taux d'intérêt	oct. 96	12,30	14,00




IRLANDE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	1994		6,7
Indicateur avancé	sept. 96	3,0	9,3
Prix à la consommation	T3 96	0,5	1,5
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T1 96	-0,03	-0,13
Taux de chômage	août 96	12,5	12,8
Taux d'intérêt	sept. 96	5,69	5,88




ISLANDE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	1995		2,1
Indicateur avancé	
Prix à la consommation	oct. 96	0,1	2,1
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T2 96	-0,06	0,01
Taux de chômage	sept. 96	5,0	5,3
Taux d'intérêt	sept. 96	6,70	7,50




ITALIE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T2 96	-0,4	0,7
Indicateur avancé	sept. 96	0,6	-0,3
Prix à la consommation	oct. 96	0,1	3,0
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	juin 96	4,26	2,99
Taux de chômage	juil. 96	12,2	12,0
Taux d'intérêt	oct. 96	8,02	10,77




JAPON

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T2 96	-0,7	3,9
Indicateur avancé	sept. 96	0,4	2,9
Prix à la consommation	sept. 96	0,4	0,0
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	août 96	4,27	6,86
Taux de chômage	sept. 96	3,3	3,2
Taux d'intérêt	sept. 96	0,54	0,59




LUXEMBOURG

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	1994		4,2
Indicateur avancé	sept. 96	1,4	7,8
Prix à la consommation	sept. 96	0,1	1,3
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	
Taux de chômage	
Taux d'intérêt	



MEXIQUE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T2 96	2,4	7,2
Indicateur avancé	sept. 96	0,7	2,9
Prix à la consommation	sept. 96	1,6	30,0
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T2 96	0,66	0,44
Taux de chômage	août 96	5,0	7,2
Taux d'intérêt	sept. 96	27,79	34,33




NORVÈGE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T2 96	-0,5	5,0
Indicateur avancé	sept. 96	0,6	1,1
Prix à la consommation	sept. 96	0,5	1,3
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T2 96	2,46	0,81
Taux de chômage	T2 96	5,0	5,2
Taux d'intérêt	oct. 96	5,04	5,34




NOUVELLE-ZÉLANDE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T2 96	0,0	0,5
Indicateur avancé	
Prix à la consommation	T3 96	0,6	2,4
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T2 96	-0,57	-0,56
Taux de chômage	T2 96	6,1	6,3
Taux d'intérêt	oct. 96	9,59	8,68




PAYS-BAS

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T1 96	0,9	1,8
Indicateur avancé	sept. 96	0,1	2,8
Prix à la consommation	sept. 96	0,9	2,0
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T1 96	4,06	4,21
Taux de chômage	juil. 96	6,7	6,9
Taux d'intérêt	oct. 96	2,89	3,94




PORTUGAL

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 95	5,0	3,7
Indicateur avancé	juil. 96	1,8	5,9
Prix à la consommation	sept. 96	0,0	3,4
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 95	-0,12	-1,04
Taux de chômage	août 96	7,1	7,2
Taux d'intérêt	sept. 96	7,21	9,25




RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T2 96	3,5	4,0
Indicateur avancé	
Prix à la consommation	sept. 96	0,3	8,8
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T2 96	-1,16	-0,51
Taux de chômage	sept. 96	3,2	3,0
Taux d'intérêt	sept. 96	12,56	11,02




ROYAUME-UNI

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T2 96	0,5	2,1
Indicateur avancé	sept. 96	0,4	3,4
Prix à la consommation	sept. 96	0,5	2,1
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T2 96	0,70	-1,53
Taux de chômage	août 96	8,2	8,7
Taux d'intérêt	oct. 96	5,94	6,73




SUÈDE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T2 96	0,7	1,5
Indicateur avancé	sept. 96	1,6	6,4
Prix à la consommation	sept. 96	0,6	-0,1
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	août 96	0,69	-0,15
Taux de chômage	août 96	9,8	8,8
Taux d'intérêt	oct. 96	4,61	8,86



SUISSE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T2 96	-0,2	-0,5
Indicateur avancé	sept. 96	0,6	3,4
Prix à la consommation	oct. 96	0,2	0,9
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T2 96	4,55	4,63
Taux de chômage	sept. 96	4,8	4,1
Taux d'intérêt	oct. 96	1,55	2,15



TURQUIE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T1 96	6,5	8,2
Indicateur avancé	
Prix à la consommation	oct. 96	6,5	79,6
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 95	-2,35	0,34
Taux de chômage	T2 96	6,3	7,2
Taux d'intérêt	juil. 96	95,58	66,98

NB : les chiffres pour la Hongrie sont en préparation.

Affaires urbaines

<i>L'influence des villes sur la richesse des nations</i>	197
Jean-Claude Paye	
<i>La ville dans une économie mondialisée</i>	197
Josef W. Konvitz	
<i>Les entreprises et le tissu local</i>	197
Mario Pezzini	
<i>Les villes et les autoroutes de l'information</i>	197
Nicola De Michelis	
<i>Faire face aux catastrophes urbaines</i>	197
Atsushi Ichikawa	
<i>L'environnement et les villes</i>	197
Josef W. Konvitz	
<i>Transports urbains et environnement à l'Est</i>	197
Mary Crass et Jack Short	
<i>Le dynamisme caché des quartiers défavorisés</i>	197
Geneviève Lecamp	
<i>Intégrer les immigrés dans la vie urbaine</i>	197
Jean-Pierre Garson et Kristen Neymarc	
<i>Des indicateurs urbains : pourquoi et pour qui ?</i>	197
Ariel Alexandre	
<i>Améliorer les transports urbains en agissant sur les prix</i>	197
Ariel Alexandre et Jack Short	

Agriculture et pêcheries

<i>L'agro-alimentaire dans les pays de l'Est</i>	197
Ferdinand Kuba	
<i>Les marchés agricoles d'ici à l'an 2000</i>	199
Loek Boonekamp et Yves Cathelinaud	
<i>La Chine à l'aube du 21e siècle</i>	201
Barrie Stevens	
<i>Pays baltes : la révolution agricole</i>	202
Andrzej Kwiecinski et Vaclav Vojtech	

Développement

<i>Partenariat et développement</i>	198
James H. Michel	
<i>Revaloriser les zones humides</i>	198
Bettina Söderbaum	
<i>L'Afrique de l'Ouest – horizon 2020</i>	200
Jean-Marie Cour et David Naudet	
<i>L'agriculture se spécialise autour des marchés</i>	200
Serge Snrech	

<i>La Chine à l'aube du 21e siècle</i>	201
Barrie Stevens	

Échanges

<i>Le libre-échange : un impératif</i>	201
Donald J. Johnston	
<i>Mondialisation, échanges et concurrence</i>	201
Crawford Falconer et Pierre Sauvé	
<i>Politique antitrust et accès au marché</i>	201
Barry E. Hawk	
<i>Les normes du travail et les échanges</i>	202
Raymond Torres	
<i>Normes : sécurité des utilisateurs ou protection des marchés ?</i>	202
Christopher Wagner	

Économie

<i>L'influence des villes sur la richesse des nations</i>	197
Jean-Claude Paye	
<i>Suède : combattre le chômage</i>	197
Hans Christiansen	
<i>États-Unis : mieux former la population active</i>	197
Kathryn Gordon	
<i>Italie : réformer le système fiscal</i>	198
Axel Mittelstadt	
<i>Les perspectives économiques de l'OCDE n° 58 : les points essentiels</i>	198
<i>Intégrer l'environnement et l'économie</i>	198
Michel Potier	
<i>Danemark : les coûts de l'État providence</i>	199
Hans Christiansen	
<i>Nouvelle-Zélande : la réforme du secteur public</i>	200
Hannes Suppanz	
<i>Communiqué ministériel, 1996</i>	200
<i>Supplément OCDE en chiffres, édition 1996</i>	200
<i>L'économie fondée sur le savoir</i>	200
Jean-Claude Paye	
<i>Le savoir, moteur de la croissance</i>	200
Candice Stevens	
<i>Le rôle nouveau des services</i>	200
Andrew Wyckoff	
<i>Assainissement budgétaire et politique monétaire</i>	201
John Thornton	

<i>Portugal : réformer le système de sécurité sociale</i>	201
Flavia Terribile	
<i>Les perspectives économiques de l'OCDE n° 59 : les points essentiels</i>	201
<i>La Chine à l'aube du 21^e siècle</i>	201
Barrie Stevens	
<i>Équité et efficacité : vers un nouveau paradigme</i>	202
Donald J. Johnston	
<i>De la concurrence à la croissance</i>	202
Dirk Pilat	
<i>Allemagne : le système de protection sociale</i>	202
Eckhard Wurzel	

Économies en transition

<i>Transports urbains et environnement à l'Est</i>	197
Mary Crass et Jack Short	
<i>L'agro-alimentaire dans les pays de l'Est</i>	197
Ferdinand Kuba	
<i>Les petites entreprises et la transition</i>	198
Martin Forst	
<i>Le marché du travail slovaque</i>	198
Tito Boeri et Douglas Lippoldt	
<i>Combattre la pollution à l'Est</i>	198
Brendan Gillespie	
<i>Pays baltes : la révolution agricole</i>	202
Andrzej Kwiecinski et Vaclav Vojtech	
<i>Les échanges depuis l'indépendance</i>	202
Michael Ryan	

Emploi

<i>Suède : combattre le chômage</i>	197
Hans Christiansen	
<i>États-Unis : mieux former la population active</i>	197
Kathryn Gordon	
<i>Les petites entreprises et la transition</i>	198
Martin Forst	
<i>Un effet «vert» sur l'emploi ?</i>	198
Jean-Philippe Barde et Michel Potier	
<i>Le marché du travail slovaque</i>	198
Tito Boeri et Douglas Lippoldt	
<i>Industrie : créer un environnement favorable</i>	200
Mario Cervantes	

<i>Le déclin des dépenses militaires dans les régions</i>	200
Patrick Dubarle et Jacques de Saint-Martin	
<i>Les normes du travail et les échanges</i>	202
Raymond Torres	
<i>Entreprises : flexibilité, compétence et emploi</i>	202
Graham Vickery et Gregory Wurzburg	
<i>Les perspectives de l'emploi : prévenir les risques d'exclusion du monde du travail</i>	202

Énergie

<i>La promotion des énergies renouvelables</i>	201
Jane Ellis	
<i>Les besoins énergétiques de l'Asie</i>	201
Fatih Birol et Tomohiko Inui	
<i>La Chine à l'aube du 21^e siècle</i>	201
Barrie Stevens	

Enseignement

<i>États-Unis : mieux former la population active</i>	197
Kathryn Gordon	
<i>Stratégies pour une société d'apprentissage</i>	199
Jean-Claude Paye	
<i>L'école de demain</i>	199
Abrar Hasan et Alan Wagner	
<i>L'apprentissage à vie : quels financements ?</i>	199
Edwin Leuven et Albert Tuijnman	
<i>La transition à la vie professionnelle</i>	199
Abrar Hasan et Albert Tuijnman	
<i>L'économie fondée sur le savoir</i>	200
Jean-Claude Paye	
<i>Le savoir, moteur de la croissance</i>	200
Candice Stevens	
<i>L'internationalisation de l'enseignement supérieur</i>	202
Yu Kameoka	
<i>Orientation scolaire et professionnelle : les innovations réussies</i>	202
Caroline St John-Brooks	
<i>Entreprises : flexibilité, compétence et emploi</i>	202
Graham Vickery et Gregory Wurzburg	
<i>Enfants à risque : coordonner les services</i>	202
Peter Evans	

Entreprises

<i>Les entreprises et le tissu local</i>	197
Mario Pezzini	
<i>Le dynamisme caché des quartiers défavorisés</i>	197
Geneviève Lecamp	
<i>Les petites entreprises et la transition</i>	198
Martin Forst	
<i>La transition à la vie professionnelle</i>	199
Abrar Hasan et Albert Tuijnman	
<i>Industrie : créer un environnement favorable</i>	200
Mario Cervantes	
<i>Entreprises : flexibilité, compétence et emploi</i>	202
Graham Vickery et Gregory Wurzburg	
<i>Incitations fiscales et innovation</i>	202
Jean Guinet et Hiroko Kamata	

Environnement

<i>L'environnement et les villes</i>	197
Josef W. Konvitz	
<i>Investir dans un environnement de qualité</i>	198
Jean-Claude Paye	
<i>Intégrer l'environnement et l'économie</i>	198
Michel Potier	
<i>L'évolution des écotaxes</i>	198
Jean-Philippe Barde et Jeffrey Owens	
<i>Un effet «vert» sur l'emploi ?</i>	198
Jean-Philippe Barde et Michel Potier	
<i>Pesticides, tests et transparence</i>	198
Jeanne Richards	
<i>La biodiversité et les incitations économiques</i>	198
James Tobey	
<i>Combattre la pollution à l'Est</i>	198
Brendan Gillespie	
<i>Revaloriser les zones humides</i>	198
Bettina Söderbaum	
<i>La promotion des énergies renouvelables</i>	201
Jane Ellis	

Finances et fiscalité

<i>Le vieillissement et les finances publiques</i>	197
Willi Leibfritz et Deborah Roseveare	
<i>Italie : réformer le système fiscal</i>	198
Axel Mittelstadt	

<i>L'évolution des écotaxes</i>	198
Jean-Philippe Barde et Jeffrey Owens	
<i>Réformer les transferts sociaux</i>	199
Maitland MacFarlan et Howard Oxley	
<i>Financer les soins aux personnes âgées</i>	201
Patrick Hennessy et Joshua Wiener	
<i>Assainissement budgétaire et politique monétaire</i>	201
John Thornton	
<i>Portugal : réformer le système de sécurité sociale</i>	201
Flavia Terribile	
<i>Allemagne : le système de protection sociale</i>	202
Eckhard Wurzel	
<i>Incitations fiscales et innovation</i>	202
Jean Guinet et Hiroko Kamata	

Gestion publique

<i>Mondialisation et mode de gouvernement</i>	199
Sally Washington	
<i>Enfants à risque : coordonner les services</i>	202
Peter Evans	

Industrie

<i>Globalisation et compétitivité industrielle</i>	197
Hanspeter Gassmann	
<i>Le boom des technologies de l'information</i>	198
Vivian Bayar et Pierre Montagnier	
<i>Le savoir, moteur de la croissance</i>	200
Candice Stevens	
<i>Le rôle nouveau des services</i>	200
Andrew Wyckoff	
<i>Industrie : créer un environnement favorable</i>	200
Mario Cervantes	
<i>La science et la technologie en Corée</i>	200
Jean-Éric Aubert	
<i>Entreprises : flexibilité, compétence et emploi</i>	202
Graham Vickery et Gregory Wurzburg	
<i>Incitations fiscales et innovation</i>	202
Jean Guinet et Hiroko Kamata	

Investissement

<i>Industrie : créer un environnement favorable</i>	200
Mario Cervantes	
<i>Un accord multilatéral sur l'investissement</i>	202
William H. Witherell	

Migrations

- Intégrer les immigrés dans la vie urbaine* 197
Jean-Pierre Garson et Kristen Neymarc

Mondialisation

- La ville dans une économie mondialisée* 197
Josef W. Konvitz
- Globalisation et compétitivité industrielle* 197
Hanspeter Gassmann
- Mondialisation et mode de gouvernement* 199
Sally Washington
- Normalisation des technologies de l'information* 200
Georges Ferné
- Le libre-échange : un impératif* 201
Donald J. Johnston
- Mondialisation, échanges et concurrence* 201
Crawford Falconer et Pierre Sauvé

Régions

- Le déclin des dépenses militaires dans les régions* 200
Patrick Dubarle et Jacques de Saint-Martin

Science et technologie

- Le boom des technologies de l'information* 198
Vivian Bayar et Pierre Montagnier
- Le défi technologique de la Turquie* 198
Giovanni Rufo
- Normalisation des technologies de l'information* 200
Georges Ferné
- La science et la technologie en Corée* 200
Jean-Éric Aubert
- Le savoir, moteur de la croissance* 200
Candice Stevens
- Le rôle nouveau des services* 200
Andrew Wyckoff
- Internet face aux monopoles* 201
Sam Paltridge
- Incitations fiscales et innovation* 202
Jean Guinet et Hiroko Kamata

Social

- Intégrer les immigrés dans la vie urbaine* 197
Jean-Pierre Garson et Kristen Neymarc

- Le vieillissement et les finances publiques* 197
Willi Leibfritz et Deborah Roseveare

- Réformer les transferts sociaux* 199
Maitland MacFarlan et Howard Oxley

- L'aide sociale : une comparaison* 199
John Ditch

- Danemark : les coûts de l'État providence* 199
Hans Christiansen

- Financer les soins aux personnes âgées* 201
Patrick Hennessy et Joshua Wiener

- Portugal : réformer le système de sécurité sociale* 201
Flavia Terribile

- Allemagne : le système de protection sociale* 202
Eckhard Wurzel

- Enfants à risque : coordonner les services* 202
Peter Evans

- Les perspectives de l'emploi : prévenir les risques d'exclusion du monde du travail* 202

Télécommunications

- Les villes et les autoroutes de l'information* 197
Nicola De Michelis

- Internet face aux monopoles* 201
Sam Paltridge

Transports

- Transports urbains et environnement à l'Est* 197
Mary Crass et Jack Short

- Améliorer les transports urbains en agissant sur les prix* 197
Ariel Alexandre et Jack Short

- Des chemins de fer pour quoi faire ?* 198
Michel Violland

Publications

juillet - octobre 1996

Bon de commande en fin de numéro

Alimentation, agriculture, pêcheries

Hausse des exportations de fruits en provenance du sud : une menace pour le nord ?

septembre 1996

Depuis 1985, le volume des échanges mondiaux de fruits de climat tempéré (pommes, poires, pêches, prunes, abricots, raisins et kiwis) s'est accru d'environ 30%. Alors que ces échanges étaient auparavant locaux ou régionaux, ils s'effectuent maintenant d'un hémisphère à l'autre, en particulier grâce aux progrès techniques de la conservation et du transport des fruits frais. L'expansion des exportations de fruits de climat tempéré des pays de l'hémisphère Sud - en particulier le Chili, l'Argentine, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud - est une évolution déterminante des échanges mondiaux de fruits frais de ces dix dernières années. Mais cette expansion va-t-elle se poursuivre à l'avenir ?

Cette publication analyse les tendances fondamentales des échanges des principaux fruits de climat tempéré entre les deux hémisphères et précise les causes et les conséquences de la progression et de l'internationalisation croissantes de ces courants d'échanges. Elle examine également l'environnement dans lequel s'effectuera à l'avenir le commerce de ces fruits après la conclusion des négociations du cycle d'Uruguay.

(51 96 05 2) ISBN 92-64-24898-6, 104p.
FF130 £17 US\$26 DM38

Réconcilier les pressions sur les zones côtières Pêcheries et aquaculture

juillet 1996

Des zones côtières d'une grande valeur subissent les pressions de plus en plus fortes de la pollution, de la croissance démographique et du tourisme. La demande croissante de ressources côtières qui, elles, sont limitées, engendre des conflits entre des groupes d'utilisateurs concurrents. Ce phénomène s'est en particulier traduit par des difficultés pour les communautés vivant de la pêche qui souffrent de l'amoin-

dissement des ressources halieutiques et de l'insuffisance des emplois de substitution. L'impact de ces diverses pressions sur l'industrie halieutique et l'aquaculture est évalué dans cette publication qui complète « Gestion des zones côtières : politiques intégrées », parue en 1993.

(53 96 02 2) ISBN 92-64-24906-0, 85p.
FF115 £15 US\$23 DM34

Réformer la politique laitière

août 1996

L'importance du secteur laitier dans tous les pays membres de l'OCDE et les niveaux de soutien élevés qu'il reçoit mettent la politique laitière au premier rang des discussions sur la réforme de la politique agricole. Une approche « agro-alimentaire » plus large montre que les liens entre les industries de la chaîne alimentaire peuvent affecter les résultats des politiques agricoles qui, s'adressant généralement aux exploitations agricoles, peuvent également influencer sur la structure et la performance des industries en amont et en aval.

Quel est l'impact des politiques laitières sur la structure et la performance de l'industrie agro-alimentaire dans son ensemble ? A partir des informations fournies par le Canada, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, cette publication analyse la motivation historique qui sous-tend l'intervention des pouvoirs publics dans l'industrie laitière, cite des exemples d'impact des politiques sur la structure et la performance du secteur. Elle examine les pressions et les options pour la réforme et aborde les questions ayant trait à la réforme de la politique agricole.

(51 96 06 2) ISBN 92-64-24911-7, 92p.
FF95 £12 US\$19 DM28 ¥2 050

CCET (Centre pour la coopération avec les économies en transition) Examen des politiques agricoles

Estonie

octobre 1996

(14 96 12 2) ISBN 92-64-25348-3, 225p.
FF260 £34 US\$50 DM76 ¥5 500

Lettonie

octobre 1996

(14 96 13 2) ISBN 92-64-25349-1, 244p.
FF260 £34 US\$50 DM76 ¥5 500

Lituanie

octobre 1996

Les 10 meilleures ventes

- 1. OCDE - Examens des performances environnementales Suède**
(97 96 11 2) ISBN 92-64-25280-0, septembre 1996, 226 p.
FF180 £23 US\$35 DM55
- 2. Examens des politiques nationales d'éducation République tchèque**
(91 96 09 2) ISBN 92-64-25307-6, septembre 1996, 208 p.
FF170 £22 US\$33 DM50
- 3. Comptes nationaux Tableaux détaillés, volume II, 1982-1994**
(30 96 08 3) ISBN 92-64-04852-9, bilingue, août 1996, 620 p.
FF670 £88 US\$132 DM196
- 4. Examens des politiques nationales d'éducation Pologne**
(91 96 07 2) ISBN 92-64-24897-8, août 1996, 168 p.
FF170 £22 US\$33 DM49
- 5. Études économiques de l'OCDE Allemagne**
(10 96 15 2) ISBN 92-64-25278-9, août 1996, 225 p.
FF145 £16 US\$26 DM40
- 6. Statistiques de la dette extérieure Apports de ressources, encours et service de la dette 1984-1995**
(43 96 09 3) ISBN 92-64-04849-9, bilingue, août 1996, 220 p.
FF195 £25 US\$39 DM57
- 7. Les transports maritimes 1994 Édition 1996**
(76 96 01 2) ISBN 92-64-24893-5, août 1996, 178 p.
FF180 £24 US\$36 DM53
- 8. Coup d'œil sur les économies de l'OCDE Indicateurs structurels**
(11 96 01 2) ISBN 92-64-24805-6, avril 1996, 144 p.
FF195 £26 US\$39 DM57
- 9. Les technologies de l'information et l'avenir de l'enseignement post-secondaire**
(96 96 04 2) ISBN 92-64-24923-0, août 1996, 156 p.
FF110 £14 US\$22 DM32
- 10. Écoles d'aujourd'hui et demain Un florilège international d'établissements scolaires exemplaires**
(95 96 05 2) ISBN 92-64-25291-6, octobre 1996, 160 p.
FF200 £26 US\$40 DM60

(14 96 14 2) ISBN 92-64-25350-5, 248p.
FF260 £34 US\$50 DM76 ¥5 500

Voir Andrzej Kwiecinski et Vaclav Vojtech, «Pays baltes : la révolution agricole», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 202, octobre-novembre 1996.

Concurrence et consommation

Normes de sécurité pour le consommateur et évaluation de conformité des produits
Enjeux sur un marché mondial
septembre 1996

Voir Christopher Wagner, «Normes : sécurité des utilisateurs ou protection des marchés ?», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 202, octobre-novembre 1996.
(24 96 01 2) ISBN 92-64-25298-3, 166p.
FF220 £28 US\$43 DM64 ¥4 650

Développement et aide

La Chine au XXI^e siècle
Implications globales à long terme
septembre 1996

Voir Barrie Stevens, «La Chine à l'aube du 21^e siècle», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 201, août-septembre 1996.
(03 96 05 2) ISBN 92-64-24924-9, 146p.
FF70 £9 US\$14 DM20 ¥1 500

Centre de développement de l'OCDE
Études du Centre de développement

Les procédures de faillite en Inde

Une étude comparative
par Omkar Goswami
septembre 1996

Libérer des ressources gaspillées dans des unités de production inefficaces et obsolètes pour les allouer à des usages plus productifs constitue un élément central des grands programmes de réforme. Consacré à la faillite des entreprises en Inde, le livre adopte une perspective comparative, solidement ancrée dans la théorie, qui met l'accent sur l'importance des relations entre le secteur financier et les difficultés des entreprises.

Il propose de réorganiser les procédures de faillite, afin de préserver les mécanismes d'incitation du secteur privé, de respecter les règles du marché et de gagner en crédibilité. Il suggère en particulier d'introduire des conversions

de dette en participation et des systèmes de vente aux enchères permettant aux créanciers de devenir actionnaires.
(41 96 11 2) ISBN 92-64-25299-1, 136p.
FF110 £14 US\$22 DM32 ¥2 300

Série «Croissance à long terme»

Politiques de développement financier et croissance

sous la direction de J.-C. Berthélemy et A. Varoudakis
septembre 1996

En se fondant sur une analyse économétrique et des études de cas nationales, cet ouvrage montre qu'il existe une relation de réciprocité entre le développement financier et la croissance de l'économie dans son ensemble. Ces deux facteurs permettent aux auteurs d'identifier quatre «clubs de convergence», ou groupes d'économies ayant un régime de croissance différent. Être en mesure d'identifier la catégorie dont relève un pays donné peut aider les décideurs à définir les politiques les plus pertinentes pour éviter les pièges de la pauvreté et retrouver le chemin de la croissance. L'étude conclut que ces politiques doivent également s'attacher à créer un environnement macro-économique favorable au développement du secteur financier et à la mise en place d'un cadre institutionnel stable.
(41 96 09 2) ISBN 92-64-25297-5, 156p.
FF125 £16 US\$25 DM37 ¥2 600

La privatisation au Pakistan

sous la direction de S. Aziz et C. Foy
octobre 1996

L'ancien ministre des finances du Pakistan analyse de façon détaillée le programme de privatisation ambitieux adopté dans son pays. Cet ouvrage met l'accent sur trois éléments particulièrement importants pour les autorités chargées d'une opération de privatisation à grande échelle : comment surmonter les réticences des salariés du secteur public ; comment mettre en œuvre les phases de la privatisation ; comment maximiser les gains pour le budget des ventes aux enchères publiques.
(41 96 13 2) ISBN 92-64-25310-6, 75p.
FF70 £9 US\$14 DM20 ¥1 450

Séminaires du Centre de développement

Réforme des politiques en Inde

octobre 1996

Les réformes engagées en Inde ont transformé l'économie : celle-ci est aujourd'hui moins autocratique, plus ouverte et tournée vers le marché. Les réformes déjà achevées et celles qui restent à mettre en œuvre, comme le

préconisent les auteurs, auront des conséquences fondamentales. Elles seront utiles à tous les pays en développement qui adoptent des politiques comparables.

Les experts indiens, auteurs des trois contributions principales, analysent plus particulièrement la libéralisation extérieure, la restructuration du secteur public et la réforme juridique. Ils affirment que ces trois secteurs doivent rester des priorités politiques si l'on souhaite que les réformes économiques et le processus de croissance se poursuivent en Inde. Ces contributions font l'objet de commentaires d'experts de l'OCDE qui donnent en contrepoint un aperçu de préoccupations politiques plus larges.

(41 96 10 2) ISBN 92-64-25308-4, 167p.
FF155 £20 US\$30 DM45 ¥3 300

Soldats à la rescousse

Les leçons humanitaires des événements du Rwanda

par Larry Minear et Philippe Guillot, en collaboration avec Thomas J. Watson Jr., Institute for International Studies, Brown University
août 1996

La tragédie qu'a connue le Rwanda a éclaté presque par surprise. A la suite du massacre de centaines de milliers de Rwandais, un flot de réfugiés s'est jeté sur les routes. Pour faire face à cette situation atroce et sans précédent, les gouvernements et les associations ont fait appel aux militaires dont les compétences et les moyens semblaient les plus appropriés.

Cet ouvrage examine l'action menée par les militaires de nombreux pays dans la période qui a suivi le génocide et l'exode rwandais. Les auteurs mettent en évidence les avantages et les inconvénients du recours aux armées pour des missions humanitaires, et montrent à quel point il est difficile d'analyser de manière réaliste l'efficacité et le coût de telles opérations. Ce livre contribue dans une large mesure à l'évaluation de l'efficacité de l'aide humanitaire en situation de crise.

(41 96 08 2) ISBN 92-64-24917-6, 200p.
FF150 £19 US\$30 DM44 ¥3 160

Série des examens en matière de coopération pour le développement 1996

n° 17

Nouvelle-Zélande – 1996

août 1996

(43 96 11 2) ISBN 92-64-24904-4, 48p.
FF85 £11 US\$17 DM25

n° 18

Australie – 1996

août 1996

(43 96 12 2) ISBN 92-64-24905-2, 64p.
FF85 £11 US\$17 DM25

n° 19

Suède

octobre 1996

(43 96 13 2) ISBN 92-64-25285-1, 80p.
FF90 £12 US\$18 DM26 ¥1 900

Statistiques de la dette extérieure
Apports de ressources, encours et service de la dette, 1984–1995

août 1996

(43 96 09 3) ISBN 92-64-04849-9 bilingue, 218p.
FF195 £25 US\$39 DM57

Également disponible sur disquette et sur bande magnétique.

Développement territorial

Indicateurs territoriaux de l'emploi

Le point sur le développement rural
septembre 1996

Voir pp. 22–26 de ce numéro de **l'Observateur de l'OCDE**.

(04 96 08 2) ISBN 92-64-25276-2, 182p.
FF150 £19 US\$30 DM44 ¥3 200

Échanges

Le commerce, l'emploi et les normes du travail
Une étude sur les droits fondamentaux des travailleurs et l'échange international
septembre 1996

Voir Raymond Torres, «Les normes du travail et les échanges», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 202, octobre-novembre 1996.

(22 96 03 2) ISBN 92-64-25270-3, 270p.
FF245 £32 US\$48 DM72 ¥5 200

Politique antitrust et accès au marché
Portée, champ d'application du droit de la concurrence et implications pour les échanges
septembre 1996

Voir Barry E. Hawk, «Politique antitrust et accès au marché», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 201, août-septembre 1996.
(22 96 04 2) ISBN 92-64-25274-6, 250p.
FF350 £45 US\$70 DM102 ¥7 400

Indicateurs des barrières tarifaires et non tarifaires

septembre 1996

Voir pp. 27-31 de ce numéro de **l'Observateur de l'OCDE**.

(11 96 02 2) ISBN 92-64-24916-8, 68p.

FF75 £10 US\$15 DM22 ¥1 580

Egalement disponible sur CD-ROM.

Économie

Études économiques de l'OCDE 1995/1996

Allemagne

août 1996

Voir Eckhard Wurzel, «Allemagne : le système de protection sociale», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 202, octobre-novembre 1996.

(10 96 15 2) ISBN 92-64-25278-9, 225p.

Grèce

juillet 1996

(10 96 16 2) ISBN 92-64-24928-1, 141p.

Portugal 1995/1996

août 1996

Voir Flavia Terribile, «Portugal : réformer le système de sécurité sociale», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 201, août-septembre 1996.

(10 96 23 2) ISBN 92-64-24927-3, 204p.

Turquie 1995-1996

septembre 1996

(10 96 27 2) ISBN 92-64-25304-1, 174p.

FF145 £16 US\$26 DM40

ISSN 0304-3363

Abonnement 1996 :

FF1 750 US\$385 DM550

Egalement disponibles sous forme de livre électronique.

CCET (Centre pour la coopération avec les économies en transition) Études économiques de l'OCDE

La République slovaque 1996

septembre 1996

(10 96 33 2) ISBN 92-64-25303-3, 176p.

FF145 £16 US\$26 DM40

ISSN 0304-3363

Abonnement 1996 :

FF1 750 £240 US\$385 DM550

Éducation, enseignement

Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement Documents OCDE

Internationalisation of Higher Education

septembre 1996

Voir Yu Kameoka, «L'internationalisa-

tion de l'enseignement supérieur», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 202, octobre-novembre 1996.

(96 96 07 1) ISBN 92-64-15288-1, 136p.

FF95 £12 US\$19 DM28 ¥2 000

En anglais uniquement.

Des services efficaces pour les enfants et familles à risque

octobre 1996

Voir Peter Evans, «Enfants à risque : coordonner les services», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 202, octobre-novembre 1996.

(96 96 05 2) ISBN 92-64-25305-X, 220p.

FF220 £28 US\$43 DM64 ¥4 650

PEB - Programme de l'OCDE pour la construction et l'équipement de l'éducation

Écoles d'aujourd'hui et demain

Un florilège international d'établissements scolaires exemplaires

octobre 1996

Qu'est-ce qu'une école bien conçue ? Cet ouvrage en quadrichromie sans équivalent rassemble des photographies et des descriptifs de 46 établissements scolaires de divers pays de l'OCDE. Ces établissements, sélectionnés par un jury international parmi près de 200, illustrent les meilleurs choix réalisés dans la conception et la gestion des établissements scolaires au cours des dernières années.

On trouve dans ce livre des grands bâtiments neufs, et des projets d'aménagement de petite échelle ; des écoles maternelles et pour l'enseignement des adultes. Certains se trouvent en centre-ville, d'autres dans les villages de campagne. Sont inclus des exemples de l'utilisation des nouvelles technologies dans l'enseignement, et de la restauration des édifices historiques. Ce livre donne de précieuses indications pour concevoir les écoles de demain.

(95 96 05 2) ISBN 92-64-25291-6, 160p.

FF200 £26 US\$40 DM60 ¥4 200

Documents OCDE

Gérer les stratégies de l'information dans l'enseignement supérieur

octobre 1996

(91 96 08 2) ISBN 92-64-25309-2, 130p.

FF100 £13 US\$20 DM29 ¥2 100

Les technologies de l'information et l'avenir de l'enseignement

post-secondaire

août 1996

(96 96 04 2) ISBN 92-64-24923-0, 156p.

FF110 £14 US\$22 DM32

Examens des politiques nationales d'éducation

Pologne

août 1996

(91 96 07 2) ISBN 92-64-24897-8, 168p.

FF170 £22 US\$33 DM49

République tchèque

septembre 1996

(91 96 09 2) ISBN 92-64-25307-6, 208p.

FF170 £22 US\$33 DM50 ¥3 600

Emploi et affaires sociales

Le service public de l'emploi Allemagne, Autriche, Suède

septembre 1996

Que devrait faire le service public de l'emploi pour les chômeurs ? L'Autriche, l'Allemagne et la Suède ont dans ce domaine des politiques et des pratiques similaires. Ces pays allient un système de protection sociale très développé à une volonté traditionnelle forte de mener une politique «active» du marché du travail, notamment en fournissant une aide à la recherche d'emplois et en améliorant les qualifications des travailleurs. Dans ces trois pays, le service de l'emploi coordonne les trois principales formes d'intervention publique dont les chômeurs ont besoin : l'indemnisation du chômage, le conseil professionnel et le courtage en matière d'emploi, et l'insertion des demandeurs d'emploi dans des programmes actifs du marché du travail. Cette publication examine ces trois fonctions essentielles et analyse les difficultés à les mettre en œuvre efficace-

(81 96 09 2) ISBN 92-64-24930-3, 136p.

FF85 £10 US\$18 DM25 ¥1 800

Études de politique sociale, n° 19

Protéger les personnes âgées dépendantes

Des politiques en mutation

septembre 1996

Voir Patrick Hennessy et Joshua Wiener, «Financer les soins aux personnes âgées», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 201, août-septembre 1996.

(81 96 06 2) ISBN 92-64-24892-7, 344p.

FF325 £42 US\$64 DM95

Perspectives de l'emploi, juillet 1996

juillet 1996

Voir «Les perspectives de l'emploi : prévenir les risques d'exclusion du monde du travail», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 202, octobre-novembre 1996.

(81 96 08 2) ISBN 92-64-24900-1, 220p.

FF305 £39 US\$60 DM89

Documents OCDE

The Changing Social Benefits in Russian Enterprises

août 1996

(14 96 15 1) ISBN 92-64-15282-2, 148p.

FF100 £12 US\$20 DM30 ¥2 100

En anglais uniquement.

Énergie

AIE (Agence internationale de l'énergie)

Statistiques et bilans énergétiques des pays non OCDE 1993/1994

août 1996

Cet ouvrage présente une compilation de statistiques des approvisionnements et de la consommation d'énergie pour plus de 100 pays non membres de l'OCDE et régions géographiques. Cette couverture inclut notamment des pays en développement, des pays d'Europe centrale et orientale et l'ex-URSS. Les données sont exprimées en unités d'origine et en unités communes pour le charbon, le pétrole, le gaz, l'électricité, la chaleur et les énergies renouvelables combustibles et déchets. Les tableaux rétrospectifs, présentés aussi bien par pays que par régions, récapitulent les données sur la production, les échanges et la consommation de charbon, de pétrole, de gaz et d'électricité ainsi que les principaux indicateurs énergétiques et économiques depuis 1971. On trouvera dans cet ouvrage des définitions des produits et des flux et des notes par pays, ainsi que les facteurs de conversion des unités originales en unités communes. Des données analogues sur les pays de l'OCDE sont disponibles dans les publications de l'AIE (Statistiques de l'énergie et bilans énergétiques des pays de l'OCDE).

(61 96 27 3) ISBN 92-64-04855-3, bilingue, 580p.

FF570 £74 US\$112 DM167 ¥12 000

Egalement disponible sur disquette et sur bande magnétique.

Coal Information 1995

août 1996

(61 96 21 1) ISBN 92-64-14918-X, 670p.

FF720 £91 US\$140 DM210 ¥15 200

En anglais uniquement.

Egalement disponible sur disquette.

Electricity Information 1995

août 1996
(61 96 28 1) ISBN 92-64-15296-2, 628p.
FF460 £59 US\$90 DM135 ¥9 700
En anglais uniquement.
Également disponible sur disquette.

Indicators of Energy Use and Efficiency

août 1996
(61 96 22 1) ISBN 92-64-14919-8, 180p.
FF250 £32 US\$49 DM73 ¥5 200
En anglais uniquement.

Energy Policies of IEA Countries

1996 Review
septembre 1996
(61 96 25 1) ISBN 92-64-15271-7, 352p.
FF380 £49 US\$75 DM110 ¥8 000
En anglais uniquement.

Canada 1996 Review

octobre 1996
(61 96 23 1) ISBN 92-64-14920-1, 110p.
FF160 £21 US\$32 DM47 ¥3 350
En anglais uniquement.

Portugal 1996 Review

octobre 1996
(61 96 29 1) ISBN 92-64-15301-2, 80p.
FF130 £17 US\$26 DM38 ¥2 800
En anglais uniquement.

Sweden 1996 Review

septembre 1996
(61 96 26 1) ISBN 92-64-15272-5, 112p.
FF140 £18 US\$28 DM40 ¥2 950
En anglais uniquement.

Statistiques sur le pétrole et le gaz 1995

septembre 1996
(61 96 20 3) ISBN 92-64-04847-2, bilingue, 510p.
FF640 £83 US\$126 DM188 ¥13 500
Également disponible sur disquette et sur bande magnétique.

Energy Technology for the 21st Century

octobre 1996
(61 96 30 1) ISBN 92-64-15325-X, 304p.
FF380 £49 US\$75 DM110 ¥8 000
En anglais uniquement.

North Africa Oil and Gas

octobre 1996
(61 96 33 1) ISBN 92-64-15330-6, 210p.
FF290 £37 US\$57 DM85 ¥6 100
En anglais uniquement.

Regulatory Reform in Mexico's Natural Gas Sector

octobre 1996
(61 96 24 1) ISBN 92-64-14926-0, 224p.
FF310 £40 US\$60 DM90 ¥6 500
En anglais uniquement.

*AEN (Agence pour l'énergie nucléaire)
Documents OCDE*

SATIF-2

Shielding Aspects of Accelerators, Targets and Irradiation Facilities
septembre 1996
(66 96 11 1) ISBN 92-64-15287-3, 322p.
FF350 £45 US\$69 DM103 ¥7 400
En anglais uniquement.

Environnement

*Examens des performances
environnementales*

Suède

septembre 1996
Ce rapport s'inscrit dans le programme récent d'examen par l'OCDE des performances environnementales de chaque pays membre. Les efforts menés pour atteindre les objectifs nationaux et satisfaire aux engagements internationaux y sont évalués en détail. Les progrès accomplis ou à faire dans la réduction de la charge polluante, la gestion des ressources naturelles, l'intégration des politiques économique et environnementale et le renforcement de la coopération internationale sont aussi au centre de ces examens. Les analyses s'appuient sur un large ensemble de données économiques et environnementales.

Les rapports sur les performances environnementales de l'Autriche, de l'Allemagne, de la Bulgarie, du Canada, des États-Unis, de l'Islande, de l'Italie, du Japon, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, et du Royaume-Uni sont déjà publiés.

(97 96 11 2) ISBN 92-64-25280-0, 226p.
FF180 £23 US\$35 DM55 ¥4 140

OCDE Poche n° 8**Évaluer les dommages à l'environnement
Un guide pratique**

septembre 1996
Les méthodes d'évaluation environnementales restent encore l'apanage d'un petit nombre de techniciens alors qu'il est indispensable de comprendre et maîtriser ces techniques pour prendre une décision en connaissance de cause. Ce guide pratique répond clairement à toutes les questions que se posent les non-spécialistes, les analystes politiques et les décideurs, qui pourront ainsi connaître les principes fondamentaux, les domaines d'application, les points forts et les faiblesses des diver-

Erratum

Dans le tableau accompagnant «Un accord multilatéral sur l'investissement» de William H. Witherell (l'**Observateur de l'OCDE**, n° 202, octobre-novembre 1996, p. 9), l'Espagne avait été omise. L'ensemble du tableau est reproduit ci-dessous.

Pays de l'OCDE : investissement étranger direct, 1993-95
millions de dollars

	Vers les pays de l'OCDE			En provenance des pays de l'OCDE		
	1993	1994	1995 ^a	1993	1994	1995 ^a
Allemagne	240	-3 003	9 012	19 557	14 587	34 890
Australie	3 381	3 789	..	1 087	5 908	..
Autriche	982	1 314	530	1 467	1 201	1 050
Belgique-Luxembourg ¹	10 458	8 899	..	3 843	2 492	..
Canada ¹	4 980	6 031	11 182	5 805	4 778	4 782
Danemark	1 684	4 890	4 179	1 379	4 040	3 018
Espagne ¹	6 746	10 024	6 936	2 599	3 899	3 532
États-Unis	41 108	49 448	74 701	72 601	49 370	96 897
Finlande	865	1 578	917	1 407	4 298	1 517
France ¹	12 142	10 955	12 156	12 167	10 895	9 582
Grèce	977	981
Hongrie	2 339	1 320	4 570	11	49	1 480
Irlande	88	90
Islande ¹	-5	16
Italie ¹	3 751	2 236	4 347	7 231	5 108	3 210
Japon ¹	86	888	37	13 714	17 938	22 262
Mexique	4 901	7 978	4 500
Norvège	1 951	651	1 363	882	1 862	2 446
Nouvelle-Zélande	2 376	2 790	2 796	-1 455	2 259	1 483
Pays-Bas	6 507	4 371	5 889	10 993	11 502	7 929
Portugal	1 378	1 254	533	107	283	606
République tchèque	568	862	2 558	90	116	..
Royaume-Uni	14 536	11 066	29 910	25 697	29 721	37 839
Suède	3 690	6 328	13 672	1 394	6 612	10 367
Suisse	-83	3 229	..	8 765	11 026	..
Turquie	1 016	830	935	175	78	165
Total OCDE	126 662	138 799	190 723	189 532	188 022	243 055

a. Données provisoires.

1. Les recettes réinvesties sont exclues des statistiques nationales.

Source : OCDE

ses techniques d'évaluation économique en matière d'environnement. (05 96 02 2) ISBN 92-64-25302-5, 200p. FF59 48 US\$12 DM17

Huitième addendum aux lignes directrices de l'OCDE pour les essais de produits chimiques, juillet 1996

septembre 1996
(97 96 54 2) ISBN 92-64-25277-0, 60p.
FF130 47 US\$26 DM38 ¥2 700

Séminaire de Washington sur la minimisation des déchets

Tome I Cinq flux de déchets à réduire Tome II Quelles politiques, quels outils septembre 1996

Les pays de l'OCDE produisent de plus en plus de déchets, ce qui entraîne de graves problèmes de gestion et des coûts croissants pour les pouvoirs publics, les collectivités locales, les industriels et les consommateurs. Cette situation a conduit les décideurs à envisager une nouvelle forme d'approche préventive intégrée pour éviter et réduire la production de déchets et minimiser leur toxicité.

Un séminaire, réunissant des représentants des gouvernements, de l'industrie, d'organisations environnementales non gouvernementales et d'organisations intergouvernementales, a été organisé à Washington, afin de permettre aux pays membres de partager leurs expériences en matière de minimisation des déchets et de mettre en lumière les difficultés communes que peuvent rencontrer les décideurs dans ce domaine.

Publiés en deux tomes, les actes présentent une synthèse sans équivalent des connaissances et des programmes menés dans de nombreux pays. Le premier volume analyse des expériences nationales de minimisation pour cinq flux de déchets particulièrement représentatifs : les emballages, les déchets électroniques, les batteries plomb-acide, les déchets de traitement des métaux et les véhicules hors d'usage. Un second volume aborde les questions de fond liées à la minimisation des déchets. Comment mesurer et évaluer les flux de déchets ? Quels sont les instruments incitatifs les plus efficaces pour réduire les déchets ? En outre, il reprend les conclusions et recommandations du séminaire.

(97 96 10 2) ISBN 92-64-25295-9, 328p. + 262p.
FF550 470 US\$108 DM160 ¥11 600

Finances, fiscalité, entreprises, investissements

Examens de l'OCDE sur l'investissement direct étranger

France

septembre 1996
La libéralisation de l'investissement direct étranger (IDE) a constitué un élément essentiel de l'internationalisation croissante de l'économie française, et a rehaussé l'image de la France en tant que pays d'accueil de l'IDE. Fin 1994, la montée en flèche des flux d'investissement direct depuis 1984-85, a permis à la France de se hisser, dans la zone OCDE, au troisième rang en tant que pays d'accueil d'IDE et au quatrième rang en tant que pays investisseur. Début 1996, l'abrogation du régime d'autorisation préalable, pour les pays non membres de l'Union européenne, a éliminé l'élément discriminatoire de la réglementation française, mettant ainsi les investisseurs étrangers sur un pied d'égalité.

Quel rôle la politique de la France en matière d'IDE joue-t-elle dans l'économie nationale ? Quelles sont les conséquences de la rationalisation du rôle de l'État dans l'économie et des pratiques privées sur l'IDE ? Cet ouvrage évalue les changements importants intervenus en matière de politique et recommande de nouvelles mesures visant à ouvrir certains secteurs à tous les investisseurs des pays de l'OCDE.

(21 95 54 2) ISBN 92-64-25281-9, 96p.
FF115 415 US\$20 DM37

OCDE Poche n° 9

Vers une pénurie mondiale de capitaux Menace réelle ou pure fiction ? septembre 1996

Voir Barrie Stevens, « Une pénurie mondiale de capitaux », *L'Observateur de l'OCDE*, n° 196, octobre-novembre 1995.

(05 96 03 2) ISBN 92-64-24914-1, 222p.
FF69 49,50 US\$14 DM20

La privatisation en Asie, Europe et Amérique latine

octobre 1996
Les privatisations assurent-elles vraiment un fonctionnement plus efficace des marchés et des entreprises ? Par-delà le débat économique, les expériences se multiplient à travers le monde, en

Europe bien sûr, mais aussi en Asie et en Amérique latine. Des pays aussi différents que l'Argentine, le Chili, la Malaisie ou la Thaïlande ont opté pour la voie des privatisations, mais selon quelles méthodes ; avec quels objectifs ? Le processus de privatisation est loin d'être simple. Les dimensions constitutionnelles, politiques, sociales, juridiques, institutionnelles ou financières sont déterminantes, mais l'analyse les néglige trop souvent. A chaque contexte national correspondent des choix spécifiques, mais l'on se focalise d'ordinaire sur les expériences déjà connues. L'ambition de cette publication est de réparer ces deux oublis. L'approche pluridisciplinaire souligne la complexité des défis et des méthodes. La diversité des exemples présentés permet de dégager des lignes de force essentielles. Faute de mode d'emploi infaillible, voici une somme de réflexions et d'expériences indispensables pour comprendre les enjeux auxquels sont confrontés les pays industrialisés comme les pays en développement.

(05 96 04 2) ISBN 92-64-25324-6, 200p.
FF59 48 US\$12 DM17

Modèle de Convention fiscale concernant le revenu et la fortune

Septembre 1996 Version abrégée août 1996

Cette publication est la deuxième édition de la version abrégée d'une autre publication de l'OCDE disponible sous feuillets mobiles afin de permettre une mise à jour annuelle. Cette version abrégée contient le texte intégral du Modèle de Convention fiscale tel qu'il se lisait au 1er septembre 1996, à l'exclusion des notes historiques et des annexes qui reproduisent une liste détaillée des conventions fiscales conclues entre les pays membres de l'OCDE, ainsi que le texte des recommandations adoptées par le Conseil de l'OCDE les 31 mars 1994 et 21 septembre 1995. L'OCDE continuera de publier régulièrement des versions abrégées prenant en compte toutes les mises à jour effectuées antérieurement.

(23 96 03 2) ISBN 92-64-25284-3, 268p.
FF150 419 US\$30 DM44 ¥3 150

Statistiques des recettes publiques 1965-1995

Édition 1996

août 1996
(23 96 01 3) ISBN 92-64-04841-3, bilingue, 300p.
FF320 441 US\$63 DM94 ¥6 740
Également disponible sur disquette et sur bande magnétique.

Documents OCDE

Tax Treaties OECD Member Countries and Dynamic Non- Member Economies

octobre 1996
(23 96 04 1) ISBN 92-64-15331-4, 224p.
FF160 421 US\$32 DM47 ¥3 400
En anglais uniquement.

Gestion publique

Gestion du capital humain et réforme de la fonction publique

septembre 1996
Dans de nombreux pays de l'OCDE, les réformes de la fonction publique accordent une attention croissante à la gestion des ressources humaines. Ces politiques et ces pratiques permettent aux cadres de la fonction publique de mieux structurer et guider les effectifs, afin de réaliser de nouveaux objectifs en matière d'organisation. Mais l'expérience montre qu'améliorer les politiques et les pratiques individuelles n'est qu'un aspect des réformes : le point capital est d'intégrer la gestion des ressources humaines aux activités opérationnelles de la fonction publique - aux objectifs en terme d'impact et de résultat des différents ministères et organismes publics. Et de souligner ainsi qu'une gestion efficace des individus est indispensable à la réalisation de la mission de l'administration.

En se fondant sur des enquêtes et des études de cas par pays, cette publication identifie les facteurs qui ont conduit à réformer la gestion des ressources humaines dans les pays de l'OCDE. Elle dégage de ce large éventail d'expériences des enseignements précieux pour les décideurs politiques et les praticiens. Elle présente des stratégies de réformes prometteuses, permettant de s'assurer que l'évolution de la gestion des ressources humaines est bien conforme aux réformes plus larges de la gestion publique, destinées à rendre la fonction publique plus productive, davantage orientée vers les résultats, et à l'écoute des citoyens.

(42 96 02 2) ISBN 92-64-25279-7, 326p.
FF280 436 US\$55 DM82 ¥5 900

Études hors série n° 9

La gestion des performances dans l'administration Exemples d'actualité septembre 1996

(42 96 59 2) ISBN 92-64-25290-8, 118p.
FF80 £10 US\$16 DM23 ¥1 700

Études hors série n° 10

Réforme des rémunérations dans le secteur public Impact initial sur la dispersion des rémunérations en Australie, au Royaume-Uni et en Suède

septembre 1996

(42 96 60 2) ISBN 92-64-25293-2, 62p.
FF40 £5 US\$8 DM12 ¥850

Études hors série n° 11

Gérer la réduction du déficit structurel

septembre 1996

(42 96 61 2) ISBN 92-64-25294-0, 201p.
FF150 £19 US\$30 DM44 ¥3 150

Études hors série n° 12

Assurer la cohérence des politiques Instruments et contraintes

octobre 1996

(42 96 62 2) ISBN 92-64-25335-1, 44p.
FF35 £5 US\$7 DM10 ¥750

Industrie, science et technologie

Les transports maritimes 1994 Édition 1996

août 1996

Comment consolider et poursuivre la libéralisation des transports maritimes ? Comment améliorer l'application des règles de sécurité ainsi que la définition d'un cadre garant d'une concurrence libre et loyale ? Comment assurer une meilleure convergence des règles de concurrence ? Le démantèlement des aides publiques à l'industrie des transports maritimes est-il envisageable ? Telles sont les questions que les pays de l'OCDE tentent de résoudre, au sein de l'Organisation et dans le cadre du dialogue avec les pays non membres. L'année 1994 a été favorable aux transports maritimes. Presque tous les marchés ont bénéficié d'une conjoncture en redressement par rapport aux années précédentes, même si l'évolution du marché des transports pétroliers a été décevante. Le secteur des lignes régulières a amorcé une nouvelle restructuration par l'introduction de navires de grande taille et la modification des accords de coopération industrielle. Ces nouveaux programmes d'investissement pourraient accroître les menaces de surcapacité et de fléchissement

des taux de fret.

(76 96 01 2) ISBN 92-64-24893-5, 102p.
FF180 £24 US\$36 DM53

Perspectives de la science, de la technologie et de l'industrie 1996

octobre 1996

(92 96 07 2) ISBN 92-64-24910-9, 378p.

FF365 £47 US\$72 DM106

Également disponible sur disquette et sur bande magnétique.

STI Revue n° 18 Numéro spécial : Technologie, productivité et emploi

août 1996

(90 96 18 2) ISBN 92-64-24719-X, 170p.

FF170 £20 US\$32 DM53

Documents OCDE

SMEs: Employment, Innovation and Growth

The Washington Workshop

septembre 1996

(92 96 08 1) ISBN 92-64-15300-4, 73p.

FF50 £6 US\$10 DM15 ¥1 050

En anglais uniquement.

Statistiques

Principaux indicateurs économiques

Sources et définitions – mai 1996

juillet 1996

Cette publication, source indispensable pour les statistiques de court terme des pays membres de l'OCDE, fournit une image complète et à jour des changements les plus récents intervenus dans les pays de l'OCDE et les situe dans un contexte international. Les indicateurs sélectionnés couvrent les comptes nationaux, la production industrielle, les enquêtes de conjoncture, la masse monétaire et les finances internes, les livraisons, les stocks et les commandes, la construction, le commerce intérieur et extérieur, l'emploi, les salaires, les prix, les finances extérieures, les taux d'intérêt et la balance des paiements.

(31 96 13 2) ISBN 92-64-24921-4, 124p.

FF155 £20 US\$30 DM45

Services

Statistiques sur la valeur ajoutée et l'emploi

août 1996

(30 96 07 3) ISBN 92-64-04851-0, bilingue, 322p.

FF390 £50 US\$77 DM114 ¥8 200

Également disponible sur disquette.

Statistiques rétrospectives 1960-1994

Édition 1996

juillet 1996

(30 96 09 3) ISBN 92-64-04850-2, bilingue, 180p.

FF200 £26 US\$39 DM59 ¥4 210

Également disponible sur disquette.

Tourisme

Statistiques du tourisme de l'OCDE

Conception et application pour les pouvoirs publics

septembre 1996

(78 96 02 2) ISBN 92-64-25327-0, 98p.

FF120 £15 US\$24 DM35 ¥2 500

Transports

CEMT (Conférence européenne des ministres des transports)

Modération des vitesses Sécurité routière

septembre 1996

Les autorités de tous les pays estiment qu'une vitesse excessive ou inadaptée aux circonstances est non seulement une cause majeure des accidents de la route mais aussi un facteur qui augmente leur gravité. Aussi, la lutte contre l'insécurité routière passe-t-elle par la définition et la mise en œuvre d'un ensemble cohérent de mesures visant à obtenir une circulation apaisée, homogène, donc plus fluide et sûre.

Sur la base de ce rapport, le conseil des ministres de la CEMT, réuni à Budapest en mai 1996, a adopté une série de recommandations concernant notamment le réseau routier, la signalisation, la gestion du trafic, l'information et la formation des conducteurs, la conception et l'équipement des véhicules, la réglementation, la communication, le contrôle et les sanctions.

(75 96 05 2) ISBN 92-821-2215-8, 88p.

FF120 £15 US\$24 DM35 ¥2 500

Table ronde 101

La messagerie express Centre de recherches économiques

septembre 1996

(75 96 04 2) ISBN 92-821-2214-X, 122p.

FF145 £18 US\$28 DM42

Recherche en matière de routes et de transports routiers

La formation des conducteurs de véhicules lourds

septembre 1996

(77 96 02 2) ISBN 92-64-25275-4, 100p.

FF140 £18 US\$28 DM40 ¥2 950

Offres d'emploi

Secrétariat de l'OCDE, Paris

L'OCDE cherche régulièrement des candidats pour des postes dans les domaines suivants :

- administration publique
- balance des paiements
- comptes nationaux
- économie agricole
- économie du développement
- économie de l'énergie
- économie de l'industrie
- économie du travail
- économie monétaire
- économétrie
- environnement
- études urbaines
- fiscalité
- ingénierie nucléaire
- macro-économie
- physique nucléaire
- sciences de l'éducation
- affaires sociales
- statistiques
- informatiques et communication

Qualifications :

diplôme universitaire pertinent, expérience professionnelle de deux ou trois ans minimum, excellente connaissance d'une des deux langues officielles de l'Organisation (anglais et français) et aptitude à bien rédiger dans cette langue.

Engagement initial :

deux ou trois ans.

Traitement annuel de base :

de FF 377 000 (administrateur) et de FF 438 000 (administrateur principal), à quoi s'ajoutent des allocations selon la situation de famille et le lieu de recrutement. Les postes sont ouverts aux candidats ressortissants des pays membres de l'OCDE. Dans le cadre de sa politique d'égalité des chances, l'OCDE encourage les femmes à faire acte de candidature. Adresser les candidatures en anglais ou en français (indiquer domaine de spécialisation et joindre *curriculum vitae*) avec la mention «OBS» à :

Service du personnel
OCDE
2, rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16
France

Où obtenir les publications de l'OCDE

FRANCE

OCDE
Commandes par correspondance :
2, rue André-Pascal
75775 Paris cedex 16
Tél. 33 (0)1 45 24 81 67
Téléfax : 33 (0)1 49 10 42 76
Messagerie : sales@oecd.org
Internet : <http://www.oecd.org>

Librairie de l'OCDE :
33, rue Octave-Feuillet
75016 Paris
Tél. 33 (0)1 45 24 81 81
33 (0)1 45 24 19 50

ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE Bonn
August-Bebel-Allee 6
57135 Bonn
Tél. (0228) 959.12.15
Téléfax : (0228) 959.12.18
Internet : <http://www.oecd.org/bonn>

ÉTATS-UNIS

Centre de l'OCDE Washington
2001 L Street N.W., Suite 650
Washington, D.C. 20036-4922
Tél. (202) 785 6323
Téléfax : (202) 785 0350
Messagerie : usascon@oecd.org
Internet : <http://www.oecdusab.org>

JAPON

Centre de l'OCDE Tokyo
Landic Akasaka Building
2-3-4 Akasaka, Minato-ku
Tokyo 107
Tél. (81.3) 3586 2016
Téléfax : (81.3) 3584 7929
Internet : <http://www.oecdtoyo.org>

MEXIQUE

Centre de l'OCDE Mexico
Edificio INFOTEC
Av. San Fernando n° 37
Col. Torreloma Guerra
Tlalpan C.P. 14050
Mexico D.F.
Tél. (525) 528.10.38
Téléfax : (525) 606.13.07
Messagerie : ocd@mex.net.mx
Internet : <http://rin.net.mx/ocde/>

AUSTRALIE

D.A. Information Services
648 Whitehorse Road
Mitcham, Victoria 3132
Tél. (03) 9210 7777
Téléfax : (03) 9210 7788
Internet : <http://www.dadirect.com.au>

AUTRICHE

Gerold & Company
Graben 31
Wien 1
Tél. (0222) 533 50 14
Téléfax : (0222) 512 47 31 29

BELGIQUE

Jean De Lanoy
Avenue du Roi/Koningslaan, 202
1190 Bruxelles
Tél. (02) 538 51 69
Téléfax : (02) 538 08 41
Messagerie : jean.de.lanoy@infoboard
Internet : <http://www.jean-de-lanoy.be>

Jean De Lanoy
Rue des Chevaliers/Riddersstraat, 4
1050 Bruxelles
Tél. (02) 538 51 69
Téléfax : (02) 538 08 41
Messagerie : jean.de.lanoy@infoboard
Internet : <http://www.jean-de-lanoy.be>

CANADA

Renouf Publishing Company Ltd
5369 Camotek Road
Ottawa, ONT K1J 9J3
Tél. (613) 745 2655
Téléfax : (613) 745 7650
Internet : <http://fox.nstn.ca/~renouf/>

Magasins :
71½ Spars Street
Ottawa, ONT K1P 5R1
12 Adelaide Street West
Toronto, ONT M5H 1L6
Les Éditions La Liberté Inc.
3020 Chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy, PQ G1X 3V6
Tél. (613) 238 8985
Téléfax : (613) 238 6041
Tél. (416) 363 3171
Téléfax : (416) 363 5963
Tél./Téléfax : (418) 658 3763
Messagerie : liberte@medsom.qc.ca

Federal Publications Inc.
165 University Avenue, Suite 701
Toronto, ONT M5H 3B8
Internet : <http://www.fedpubs.com/fedpubs>

Les Publications Fédérales
1185 Université
Montréal, QC H3B 3A7
Tél. (514) 954 1633
Téléfax : (514) 954 1635

CHINE

China National Publications
Import and Export Corporation
Serials Department
16 Gongti E. Road, Chaoyang District
Beijing 100020
Tél. (10) 6506 6688 poste 8402
(10) 6506 3101

Suwindon Book Co. Ltd
Astoria Bldg. 3F
34 Ashley Road, Tsimsatsui
Kowloon, Hong-Kong
Tél. 2376 2062
Téléfax : 2376 0685

CORÉE

Kyobo Book Centre Co. Ltd
P.O. Box 1658, Kwang Hwa Moon
Seoul
Tél. 82-2-397-3479
Téléfax : 735.00.30

DANEMARK

Munksgaard Book and Subscription Service
35, Nørre Søgade, P.O. Box 2148
1016 København K
Tél. (33) 12 85 70
Téléfax : (33) 12 93 87
Messagerie : subscription.service@mail.munksgaard.dk
Internet : <http://www.munksgaard.dk>

J.H. Schultz Information A/S
Herstedvang 12,
2620 Albertslund
Tél. 43 63 23 00
Téléfax : 43 63 19 69
Messagerie : s-info@inet.uni-c.dk

ÉGYPTÉ

The Middle East Observer
41 Sherif Street
Le Caire
Tél./Téléfax : (2) 393 9732
Messagerie : fouda@saficom.com.eg

ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros S.A.
Castelló 37, Apartado 1223
Madrid 28001
Tél. (91) 431 33 99
Téléfax : (91) 575 39 98
Messagerie : libreria@mundiprensa.es
Internet : <http://www.mundiprensa.es>

Mundi-Prensa Barcelona
Consell de Cent No. 391
08009 Barcelona
Tél. (93) 488 34 92
Téléfax : (93) 487 76 59
Messagerie : barcelona@mundiprensa.es

Librería de la Generalitat
Rambla dels Estudis, 118
08002 Barcelona
Tél. (93) 318 80 12
(Publications) (93) 302 67 23

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
Keskuskatu 1, P.O. Box 128
00101 Helsinki
Tél. (358) 9 1214418
Téléfax : (358) 9 1214435
Messagerie : akatilaus@stockmann.fi
Internet : <http://akateeminen.com>

FRANCE

Voir encadré

Dauson
B.P. 40
91121 Palaiseau cedex
Documentation française
29, quai Voltaire
75007 Paris
Gibert Jeune (droit-économie)
6, place Saint-Michel
75006 Paris
Librairie du commerce international
10, avenue d'Iéna
75016 Paris
Librairie Dunod
Université Paris-Dauphine
Place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
75016 Paris
Librairie Lavoisier
11, rue Lavoisier
75008 Paris
Librairie des sciences politiques
30, rue Saint-Guillaume
75007 Paris
49, boulevard Saint-Michel
75005 Paris
Librairie de l'Université
12, rue Nazareth
13100 Aix-en-Provence
Documentation française
165, rue Garibaldi
69003 Lyon
Librairie Decitre
29, place Bellecour
69002 Lyon
Librairie Sauramps
Le Triangle
34967 Montpellier cedex 2
A la Sorbonne Actual
23, rue de l'Hôtel des Postes
06050 Nice
Tél. 01 69 10 47 00
Téléfax : 01 64 54 83 26
Tél. 01 40 15 70 00
Tél. 01 43 25 91 19
Tél. 01 40 73 34 60
Tél. 01 44 05 40 13
Tél. 01 42 65 39 95
Tél. 01 45 48 36 02
Tél. 01 44 41 81 20
Tél. 04 42 26 18 08
Tél. 04 78 63 23 02
Tél. 04 72 40 54 54
Tél. 04 67 06 78 78
Tél. 04 67 58 27 36
Tél. 04 93 13 77 77
Tél. 04 93 80 75 69

GRÈCE

Librairie Kaufmann
Stadiou 28
105 64 Athènes
Tél./Téléfax (01) 32 30 320

HONGRIE

Enro Info Service
Margitsziget, Európa Ház
1138 Budapest
Tél. (1) 111 60 61
Téléfax : (1) 302 50 35
Messagerie : euroinfo@mail.mataw.hu
Internet : <http://www.euroinfo.hu/index.html>

INDE

Oxford Book and Stationery Co.
Scindia House
New Delhi 110001
Tél. (11) 331 5896/5308
Téléfax : (11) 332 26 39
Messagerie : oxford.editor@access.net.in

17 Park Street
Calcutta 700016
Tél. (33) 240832

INDONÉSIE

Pdii-Lipi
P.O. Box 4298
Jakarta 12042
Tél./Téléfax : (21) 573 34 67

IRLANDE

Government Supplies Agency Publications
4/5 Harcourt Road
Dublin 2
Tél. 661 31 11
Téléfax : 475 27 60

ISLANDE

Mál og Merning
Laugavegi 18, Pósthöf 392
121 Reykjavík
Tél. (1) 552 42 40
Téléfax : (1) 562 35 23
Messagerie : mm@centrum.is

ISRAËL

Prædicta
5 Shatner Street
P.O. Box 34030
Jérusalem 91430
R.O.Y. International
P.O. Box 13056
Tel Aviv 61130
Palestinian Authority
P.O. B. 19502
Jérusalem
Tél. (2) 652 84 90/1/2
Téléfax : (2) 652 84 93
Tél. (3) 546 1423
Téléfax : (3) 546 1442
Messagerie : royil@netvision.net.il

Tél. (2) 627 16 34
Téléfax : (2) 627 12 19

ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni
Via Duca di Calabria 1/1
50125 Firenze
Via Bartolini 29
20155 Milano
Editrice e Libreria Herder
Piazza Montecitorio 120
00186 Roma
Libreria Hoepfl
Via Hoepfl 5
20121 Milano
Libreria Scientifica
Dott. Lucio de Biasio «Leion»
Via Coronelli, 6
20146 Milano
Tél. (055) 64 54 15
Téléfax : (055) 64 12 57
Messagerie : licosa@fbcc.it

Tél. (02) 36 50 83

Tél. (06) 79 46 28
Téléfax : (06) 78 47 51

Tél. (02) 86 54 46
Téléfax : (06) 805 28 86

Tél. (02) 48 95 45 52
Téléfax : (02) 48 95 45 48

MALAISIE

University of Malaya Bookshop
P.O. Box 1127, Jalan Pantai Baru
59700 Kuala Lumpur
Tél. 756 5000/5425
Téléfax : 756 3246

NORVÈGE

NIC INFO A/S
Østensveien 18
P.O. Box 6512 Etterstad
0606 Oslo
Tél. (22) 97 45 00
Téléfax : (22) 97 45 45
Messagerie : nicagen@suets.nl

NOUVELLE-ZÉLANDE

GP Legislation Services
P.O. Box 12418
Thorndon, Wellington
Integrated Economic Services Ltd
P.O. Box 3627
Wellington
Tél. (04) 496 5655
Téléfax : (04) 496 5098

Tél. (04) 499 1148
Téléfax : (04) 499 1972
Messagerie : oasis@actrix.gen.nz

PAKISTAN

Mirza Book Agency
65 Shabrah Quaid-E-Azam
Labore 54000
Tél. (42) 723 17 30
Téléfax : (42) 576 37 14

PAYS-BAS

SDU Uitgeverij/De Wetenschappelijke Fondsen
Postbus 20014
2500 EA 's-Gravenhage
(Commandes/abonnements)
Tél. (070) 37 89 880
Téléfax : (070) 37 89 773
Internet : <http://www.sdu.nl>

De Lindeboom Internationale Publikaties
P.O. Box 202
7480 AE Haaksbergen
Tél. (31) 053-5740004
Téléfax : (31) 053-5729296
Internet : <http://www.worldline.nl>

Suets & Zeitlinger BV
Heerenweg 347B P.O. Box 830
2160 SZ Lisse
Tél. 252 435 111
Téléfax : 252 415 888

PHILIPPINES

National Book Store Inc.
3F, Ruzden II Building
No. 17, Shaw Blvd., Pasig City
Metro Manila
Tél. (63 2) 633-6136
Téléfax : (63 2) 631-3766

POLOGNE

ARS Polona
Krakowskie Przedmieście 7
00-950 Warszawa
Tél. (22) 26 12 01
Téléfax : (22) 26 53 34
Messagerie : ars_pol@bey.bsn.com.pl

PORTUGAL

Livraria Portugal
Rua do Carmo 70-74
Apart. 2681
1200 Lisboa
Tél. (01) 347 49 82/5
Téléfax : (01) 347 02 64

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

National Information Centre
Kontárská 5
Praha 1 - 113 57
Tél. (02) 24 23 09 07
Tél./Téléfax : (02) 24 22 94 33
Messagerie : nikipod@ec.nic.cz
Internet : <http://www.nic.cz/>

ROYAUME-UNI

The Stationery Office Ltd
Commandes par courrier uniquement :
P.O. Box 276, London SW8 5DT
Renseignements
Tél. (171) 873 00 11
Téléfax : (171) 873 84 63
Internet : <http://www.tbso.co.uk>

The Stationery Office Ltd Bookshop
49 High Holborn, London WC1V 6HB
Magasins à Belfast, Birmingham, Bristol, Edinburgh,
Manchester

SINGAPOUR

Asgate Publishing
Asia Pacific Pte. Ltd
Golden Wheel Building, 04-03
41, Kallang Pudding Road
Singapore 349316
Tél. 741 5166
Téléfax : 742 9356

SLOVÉNIE

Gospodarski Vestnik Publishing Group
Dunajska 5
1000 Ljubljana
Tél. (61) 133 03 54
Téléfax : (61) 133 91 28
Messagerie : repansky@vestnik.si
Internet : <http://www.gvestnik.si>

SUÈDE

Akademibokhandeln
P.O. Box 201 61
104 25 Stockholm
Tél. (08) 728 25 00
Téléfax : (08) 31 30 44
Messagerie : info@longus.akademibokhandeln.se
Internet : <http://www.akademibokhandeln.se>

Agence d'abonnements :
Wennerberg-Williams Info AB
P.O. Box 1305
171 25 Solna
Publications électroniques seulement :
Statistics Sweden
Informationservice
115 81 Stockholm
Tél. (08) 705 97 50
Téléfax : (08) 27 00 71
Tél. (08) 783 50 66
Téléfax : (08) 783 40 45
Internet : <http://www.scb.se/indexeng.htm>

SUISSE

Madtec S.A. (livres et périodiques)
Chemin des Palattes 4
Case postale 266
1020 Renens VD 1
Tél. (021) 635 08 65
Téléfax : (021) 635 07 80
Messagerie : madtec@bluewin.ch

Librairie Payot S.A.
4, place Pépinet
CP 3212
1002 Lausanne
Librairie Unilitres
6, rue de Candolle
1205 Genève
Agence d'abonnements :
Dynamapresse Marketing S.A.
38 avenue Vibert
1227 Carouge
Centre de l'OCDE Bonn
August-Bebel-Allee 6
57135 Bonn (Allemagne)
Tél. (021) 320 32 29
Téléfax : (021) 320 32 35
Tél. (022) 320 26 23
Téléfax : (022) 329 73 18
Tél. (022) 308 08 70
Téléfax : (022) 308 08 59
Tél. (0228) 959.12.15
Téléfax : (0228) 959.12.18
Internet : <http://www.oecd.org/bonn>

TAIPEI CHINOIS

Good Faith Worldwide Int'l. Co. Ltd
9th Floor, No. 118, Sec. 2
Chung Hsiao E. Road
Taipei
Tél. (02) 391 7396/7397
Téléfax : (02) 394 91 76

THAÏLANDE

Suhest Siam Co. Ltd
113, 115 Puang Nabbon Rd.
Opp. Wat Rajbhong
Bangkok 10200
Tél. (662) 225 951/2
Téléfax : (662) 222 5188

TRINITÉ-ET-TOBAGO, CARAÏBES

Systematics Studies Limited
St. Augustine Shopping Centre
Eastern Main Road
St. Augustine
Tél. (868) 645 84 66
Téléfax : (868) 645 84 67
Messagerie : tobe@trinidad.net

TUNISIE

Grande Librairie spécialisée
Fendri Ali
Avenue Haffouz Inm El-Intilaka
Bloc B 1 Sfax 3000
Tél. (216-4) 296 855
Téléfax : (216-4) 298 270

TURQUIE

Kültür Yayınları İst-Türk Ltd
Atatürk Bulvarı No. 191/Kat 13
06584 Kavaklıdere/Ankara
Tél. (312) 413 95 62/57
Téléfax : (312) 413 90 80

Dolmabahçe Cad. No. 29
Besiktas/Istanbul
Tél. (212) 260 71 88

Dinya İnfolet
Glohas Dinya Basımeri
100 Yil Mahallesi 34440
Bagcilar Istanbul
Tél. (90-212) 629 08 08
Téléfax : (90-212) 629 46 89

Les abonnements aux publications périodiques de l'OCDE peuvent être souscrits auprès des principales agences d'abonnement.
Les commandes peuvent être envoyées à notre distributeur dans votre pays ou à un de nos cinq centres : Bonn, Mexico, Paris, Tokyo, Washington.
Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de distributeur peuvent être adressées aux éditions de l'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris cedex 16, France.

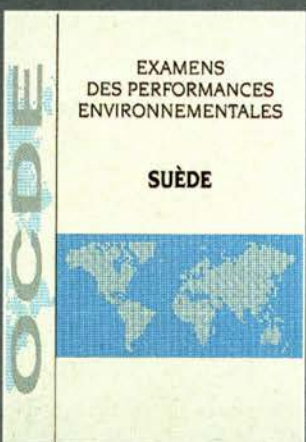
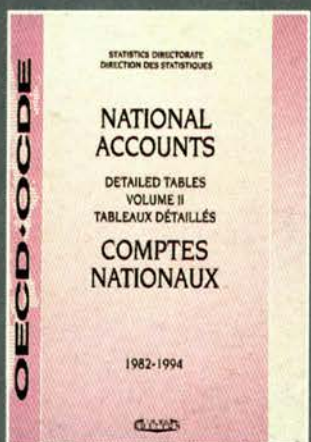
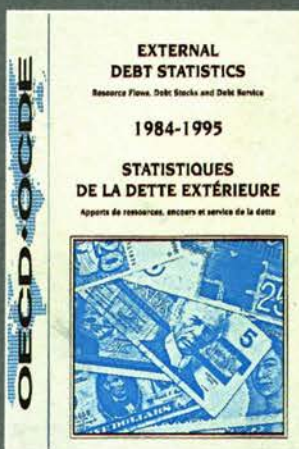
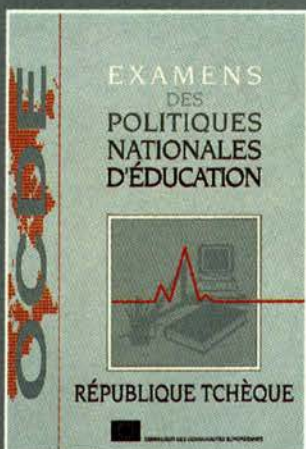
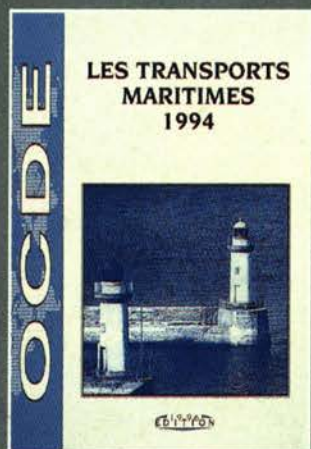
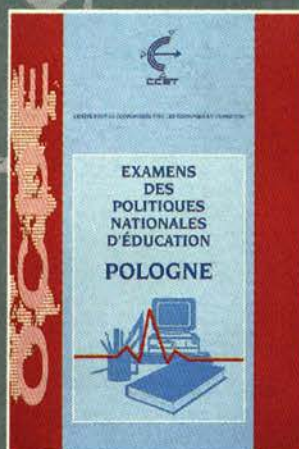
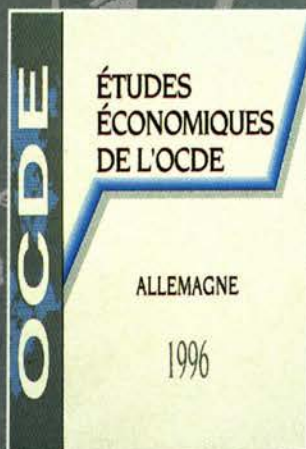
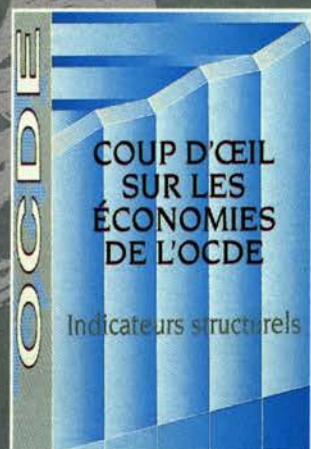
la collection «OCDE Poche»

Des analyses approfondies
sur les grandes questions d'actualité
à des prix attractifs

- 1. Glossaire d'économie industrielle et de droit de la concurrence
- ■ 2. Des villes pour le XXI^e siècle
- ■ 3. La mondialisation industrielle
Pièces automobiles, produits chimiques, construction et semi-conducteurs
- ■ ■ 4. Le réchauffement planétaire
Dimensions économiques et stratégie des pouvoirs publics
- ■ 5. L'avenir du travail et des loisirs
- ■ ■ 6. La flexibilité du temps de travail
- ■ ■ 7. L'énergie dans la ville
Manuel de bonne gestion locale
- ■ 8. Évaluer les dommages à l'environnement
Un guide pratique
- ■ ■ 9. Vers une pénurie mondiale de capitaux
Menace réelle ou pure fiction ?
- ■ ■ 10. La privatisation en Asie, Europe et Amérique latine



les
10
meilleures
ventes
des
2
derniers
mois



les éditions
de l'OCDE

bon de commande
à l'intérieur

